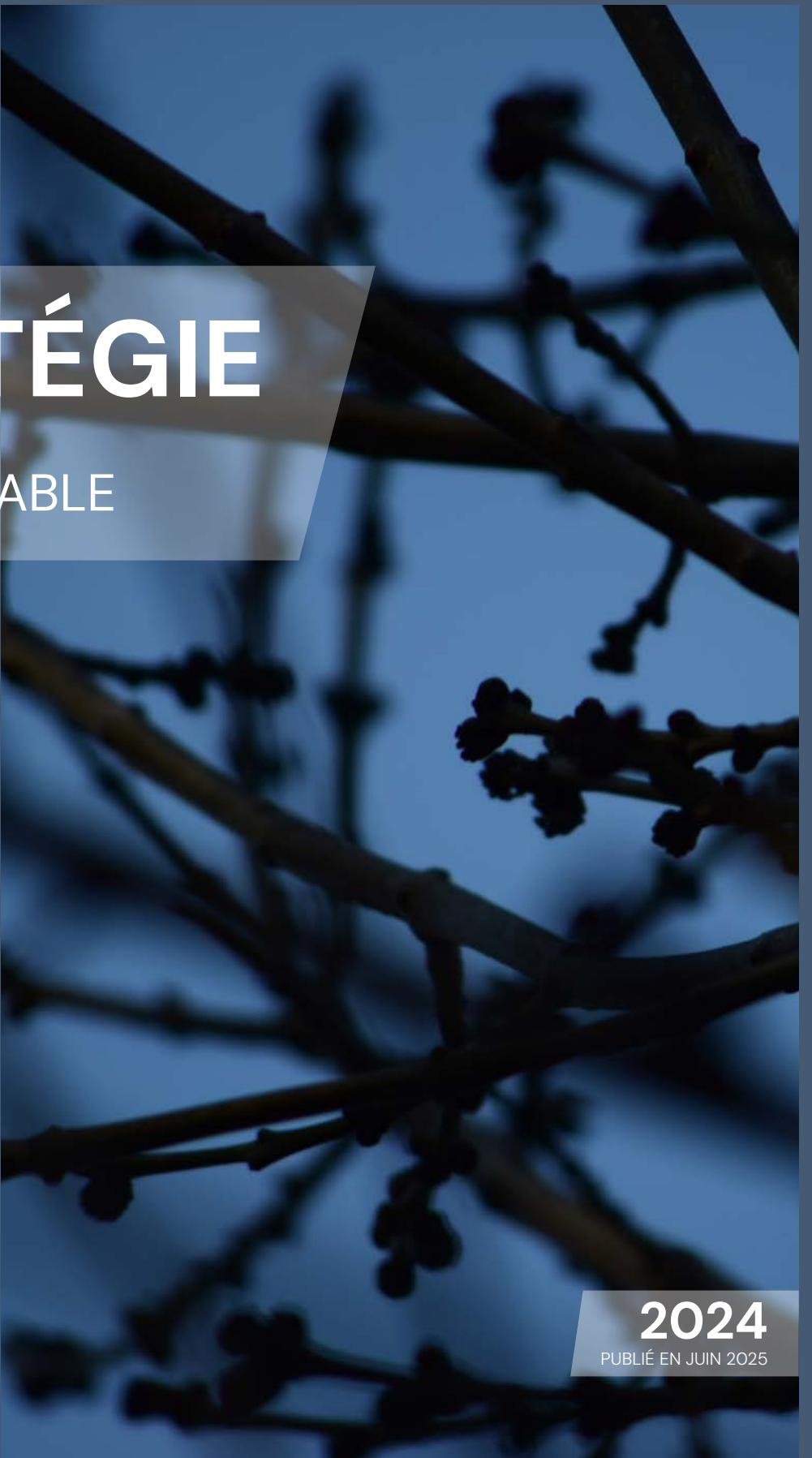


STRATÉGIE

CLIMATIQUE ET RESPONSABLE



2024

PUBLIÉ EN JUIN 2025

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

SOMMAIRE

Edito	5
Mot d'Introduction.....	6
01 – Gouvernance.....	8
A – Instances de pilotage et de surveillance.....	9
B – Politique de Rémunération.....	10
02 – Stratégie.....	12
A – Stratégie ESG	13
1 – Stratégie Groupe.....	13
2 – Stratégie Actifs Financiers	16
3 – Stratégie Actifs Immobiliers.....	18
4 – Informer.....	20
5 – S'engager.....	21
6 – Moyens internes déployés.....	22
7 – Développements 2024.....	27
B – Engagement.....	28
1 – Etre un investisseur actif et responsable.....	28
2 – Politique de vote actifs financiers.....	29
3 – Politique d'engagement actifs financiers.....	30
4 – Politique d'engagement actifs immobiliers.....	33
C – Climat	34
1 – Groupe.....	34
2 – Actifs Financiers.....	35
3 – Actifs Immobiliers.....	39
4 – Politiques sectorielles.....	44
D – Biodiversité.....	47
1 – Actifs financiers	47
2 – Actifs Immobiliers.....	50
03 – Gestion des Risques	52
A – Gestion des risques – Groupe.....	53
B – Gestion des Risques – Supports d'investissements	58
1 – Risques – Actifs financiers	58
2 – Risques – Actifs immobiliers	63



04 – Indicateurs et objectifs 72

INDICATEURS

A – Vote et engagement	73
1 – Actifs financiers – vote	73
2 – Actifs financiers – engagement	74
B – Taxonomie	76
1 – Actifs financiers	76
2 – Actifs immobiliers	77
C – Biodiversité	77
1 – Actifs financiers	77
2 – Actifs immobiliers	78

OBJECTIFS

A – Alignement sur l'Accord de Paris	81
1 – Actifs financiers – atténuation	81
2 – Actifs immobiliers – atténuation	81
3 – Actifs immobiliers – réduction des émissions de CO2	83
4 – Immobilier – adaptation	87
B – Biodiversité	88
C – Vote – actifs financiers	88
D – Immobilier – offre produit	89
E – Groupe – formation à l'investissement durable	89
F – Egalité femmes – hommes	90



05 – Annexes 92

A – Annexes quantitatives	93
Annexe 1: Quantification des risques financiers liés au climat Crédit Mutuel Asset Management	94
Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs Crédit Mutuel Asset Management	101
Annexe 3 : Indicateurs quantitatifs La Française REM	109
B – Article 29 – autres sociétés de gestion	117
Annexe 4 : Article 29 – CIC Private Debt	118
Annexe 5 : Article 29 – Crédit Mutuel Impact	137
Annexe 6 : Article 29 – New Alpha Asset Management	154

EDITO

Et si nos engagements ESG, combinés à notre diversité d'expertises, faisaient la différence ?

En 2024, nous avons unifié les huit sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein d'une même structure. Nous avons ainsi fédéré 1 000 collaborateurs présents au sein de dix implantations géographiques autour d'une ambition commune : créer un gestionnaire d'actifs multispecialiste offrant une gestion de conviction qui allie performance et durabilité, encadrement du risque et transparence.

C'est déjà une réussite collective ! Le groupe La Française couvre désormais une large palette d'expertises composée à 33% d'actifs non cotés (immobilier, dette privée, private equity, fonds à impact) et 67% d'actifs cotés (actions, obligations, souverains, diversifiés et alternatifs), permettant de proposer à nos clients un choix diversifié.

Cette offre sans équivalent tire aussi sa force de valeurs communes et d'engagements partagés. Les questions environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG) sont en effet pleinement intégrées dans nos processus de gestion, et près de 15% de nos collaborateurs sont investis sur ces sujets.

L'année 2024 a donc été consacrée non seulement à la construction de la filière de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale mais aussi à une amélioration continue des reportings, méthodologies – comme l'analyse de transition d'entreprise –, et anticipation de l'implémentation des nouvelles réglementations en matière d'ESG telles que le fund naming. Nous avons par ailleurs continué à former nos collaborateurs sur le sujet (10 webinaires internes portés par des experts du groupe, 18 sessions de Fresque du climat ayant permis de former 300 collaborateurs, et l'obtention de certifications externes par près de 100 collaborateurs) facteur indispensable pour embarquer l'ensemble de l'entreprise au service de cette vision commune : être un investisseur actif et responsable.

Fidèles à notre engagement de faire de l'ESG une source d'intelligence, nous sommes déterminés dans cette voie, à innover – ce sera le cas dès 2025 avec notamment le lancement d'un fonds sur la biodiversité – et à nous engager dans un dialogue encore plus concret avec nos parties prenantes dans le droit fil des 125 actions d'engagement menées en 2024.

Ce rapport* est l'illustration de notre mobilisation collective, en faveur d'une stratégie ESG sincère au service de la performance. Il reflète les actions concrètes mises en œuvre au sein de nos diverses expertises, en parfaite adéquation avec l'ambition affichée de notre actionnaire le Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'être une partie prenante engagée de la révolution environnementale et sociétale.

Guillaume Cadiou,
Président du Directoire,
Groupe La Française

* Vous retrouverez dans ce document les éléments relatifs à Crédit Mutuel Asset Management dont Crédit Mutuel Gestion, La Française Real Estate Managers, et en annexe les rapports des sociétés NewAlpha Asset Management, Crédit Mutuel Impact et CIC Private Debt.

MOT D'INTRODUCTION

Tenir le cap

Alors que nous pensions que les questions environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG) s'étaient imposées à la plupart des acteurs publics et privés, et notamment à ceux du secteur financier, l'année 2024 a été marquée par de nets reculs à travers le monde.

Les Etats-Unis, au premier chef, sont sortis de l'Accord de Paris et certains des Etats qui les composent ont pris des positions anti-ESG avec à la clef diverses formes de menaces et procédures juridiques. Dans la foulée, plusieurs gestionnaires d'actifs, ont cédé aux menaces de boycott ou de poursuites judiciaires. Plus récemment, la directive Omnibus en Europe a décalé de deux ans l'entrée en vigueur du régime CSRD, tout en réduisant le périmètre des entreprises concernées. Si l'objectif de simplification réglementaire est louable, cette décision aura des conséquences dommageables pour les investisseurs comme pour les entreprises elles-mêmes, car la double matérialité visait à leur permettre de prendre la mesure de leur dépendance et de leur sensibilité économique aux impacts environnementaux et sociaux mouvants.

Pourtant l'urgence climatique et la crise de la biodiversité sont plus que jamais là, sous nos yeux. Le risque climatique physique est plus tangible que jamais avec son lot de catastrophes naturelles, de conséquences sur les flux migratoires et les inégalités, ce qui pose déjà de multiples enjeux sociaux et sociétaux.

Dans ce contexte, nous avons choisi de garder le cap. Nous continuons à intégrer dans nos analyses la dimension extra-financière afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients et de préserver la performance face à ces nouveaux risques. Nous investissons pour leur compte dans des entreprises, qui sont acteurs de la transition, qui réinventent leurs modes de production et leur chaîne de valeurs.

Dans le respect des valeurs du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La stratégie ESG de La Française est pensée comme une source d'intelligence au service de la gestion de nos fonds, sans aucun dogme, tout en respectant les valeurs de notre groupe, qui s'expriment au travers de sa raison d'être : ensemble, écouter et agir. Cette démarche permet d'apporter aux sources de performance un regard renouvelé, affiné, agile et plus complet, qui prend en compte les nouveaux risques de durabilité.

Elle est déclinée de manière intégrée sur toutes les classes d'actifs. Au sein de tous les processus de gestion, les travaux ESG vont de pair avec les analyses financières traditionnelles et s'appuient sur une méthode rigoureuse et systématique.

Notre rôle en matière d'actifs cotés est d'être un acteur engagé aux côtés des entreprises que nous finançons ou dans lesquelles nous investissons grâce à une approche d'actionnariat actif (le stewardship) intégrée au travers de nos votes et engagements, incitant les entreprises à mettre en place des stratégies de transition ambitieuses et crédibles. Cette approche constitue notre socle minimum d'engagement.

De façon similaire pour l'immobilier, la politique ESG intervient au moment de l'acquisition des biens mais aussi dans la durée, avec une gestion qui cherche à améliorer la performance environnementale des patrimoines et à accroître le confort et l'accessibilité des locataires. Cela passe par l'implication de l'ensemble des parties prenantes (locataires, property managers, prestataires) avec, par exemple, la signature de chartes propriétaires. Notre responsabilité est de faire fructifier l'épargne de nos investisseurs, mais aussi de créer les conditions du vivre ensemble dans les villes et les territoires, notamment au regard des transitions nécessaires du fait du changement climatique, de l'innovation technologique et des défis sociaux.

Pour une meilleure performance à long terme en anticipant les risques environnementaux et sociaux

Nous sommes convaincus qu'analyser les facteurs de durabilité qui peuvent affecter le profil financier d'un bâtiment ou d'une société, dans laquelle on investit ou que l'on finance sous l'angle de la durabilité en plus de l'angle financier, est source de performance à long terme en permettant de mieux anticiper les risques environnementaux et sociaux auxquels la société, le bâtiment devra faire face.

Cette approche est en parfaite adéquation avec notre gestion de conviction, et notre recherche de valeur ajoutée via la compréhension de l'écosystème et la chaîne de valeur de tout investissement. Elle se décline dans nos offres produits au sein de fonds généralistes, de fonds thématiques – dédiés par exemple au réchauffement climatique, à la santé, la biodiversité ou à la logistique – sans oublier la gamme impact et les fonds solidaires qui permettent d'investir dans les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Ce rapport Article 29 LEC répond aux exigences réglementaires de transparence en matière d'intégration des critères ESG au sein de nos stratégies d'investissement et de prise en compte de ces mêmes critères dans notre gestion des risques de durabilité. Il propose un tour d'horizon détaillé de nos actions concrètes mises en œuvre au cours de l'année 2024, une année charnière pour notre groupe, devenu la filière de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il démontre notre volonté de demeurer un acteur engagé et même pionnier des transitions indispensables à la construction de sociétés décarbonées, plus solidaires et plus responsables.

Les membres du Comex Groupe La Française

Guillaume Cadiou, Olivier Chaix de la Varenne,
Pascale Cheynet, Joffrey Czurda, Eliana De Abreu,
Philippe Depoux, Philippe Lecomte, François Petit,
Mélanie Renou, Antoine Rolland, Sabine Schimel
et Philippe Verdier

L'ensemble des rapports, codes de transparence, politique de vote et d'engagement, charte de l'investissement durable, rapports méthodologiques et indicateurs du groupe La Française sont publiés [ici](#).

GOUVERNANCE

01

Le groupe La Française (ou "le Groupe"), est la filière de gestion d'actifs financiers et immobiliers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, composé de plusieurs sociétés de gestion dont Crédit Mutuel Asset Management (asset manager Français valeurs mobilières qui a absorbé la société La Française Asset Management en mai 2024), La Française Real Estate Managers (La Française REM – asset manager Français immobilier), La Française Systematic Asset Management (La Française SAM – asset manager Allemand valeurs mobilières) et CM Gestion (asset manager Français valeurs mobilières). Le groupe La Française s'appuie par ailleurs sur La Française Finance Services, plateforme de distribution unique du groupe, ayant le statut d'entreprise d'investissement, pour la commercialisation des produits et services de la ligne métier actifs financiers.

La Française Finance Services (LFFS), en tant qu'entreprise d'investissement intègre dans ses processus les objectifs et/ou les préférences de ses clients et clients potentiels tels que collectés dans les profils investisseurs. Dès lors que les clients auront signifié leurs préférences en matière de durabilité, LFFS pourra évaluer l'adéquation entre celles-ci et les produits conseillés.

Groupe La Française (ou "le Groupe"), société de tête du groupe La Française, est filiale du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le groupe La Française établit le présent rapport pour le compte de ses sociétés de gestion.

Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe La Française mentionnées ci-avant, y compris les fonds gérés de droit étranger, les mandats de gestion gérés et les fonds et mandats dont la gestion est déléguée. Les fonds de plus de 500 millions d'euros font également l'objet d'un rapport spécifique.

A - Instances de pilotage et de surveillance

En termes de Gouvernance, le Groupe a renforcé son dispositif pour la ligne métier actifs financiers pour inclure le pilotage et la coordination de l'ensemble des enjeux de Durabilité au sein de la direction de la Stratégie du groupe.

Le pilotage des enjeux et opportunités liés à la stratégie d'investisseur durable du Groupe est par ailleurs totalement intégré aux instances de Direction. C'est ainsi que le suivi des objectifs ambitieux du Groupe en matière de développement de l'Investissement Durable est assuré mensuellement dans le cadre du COMEX Groupe La Française.

Un reporting formel sur les objectifs de développement est réalisé trimestriellement par le Directoire aux membres des Conseils de Surveillance de chaque entité du Groupe. L'Investissement Durable est en effet l'un des 5 axes majeurs de notre Plan à Moyen Terme (PMT), il se décline dans chacune des sociétés du Groupe et fait logiquement l'objet d'un suivi dans le cadre du Conseil de Surveillance de Groupe La Française à travers le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

En plaçant le pilotage des enjeux de durabilité au sein de la direction de la stratégie du Groupe, directement rattachée au Président, Groupe La Française atteste de son engagement et de

son ambition tels qu'affirmés dans son PMT. Par ailleurs, la direction de la stratégie est également membre du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Il organise au sein du Comité d'Audit et des Risques, une présentation annuelle de la stratégie et des risques RSE/ESG du Groupe, tant au niveau de l'entreprise que via son offre de produits et services ESG.

Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française est éclairé chaque trimestre par les conclusions des Comités d'Audit et des Risques sur les risques de durabilité, intégrés à la cartographie des risques majeurs du Groupe tout comme les risques financiers, opérationnels ou de conformité. Le suivi des risques au niveau Groupe s'opère au travers du cadre d'appétence aux risques tel que défini par le groupe La Française en concertation avec ses actionnaires. Il est réalisé au travers du suivi de tendance de risques majeurs et de plans d'actions dont l'évolution fait l'objet d'un reporting synthétique aux Conseils de Surveillance de chaque entité concernée.

En tant que filiale d'un groupe mutualiste, le Conseil de Surveillance est majoritairement composé de membres liés à la maison mère (2 membres du conseil indépendants sur 8). Les administrateurs non-indépendants sont des dirigeants exécutifs bancaires-assurances, ayant un parcours diversifié et intervenant sur des périmètres distincts permettant d'apporter des expériences et des compétences complémentaires notamment sur les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Un des administrateurs indépendants, JB de Franssu assure la présidence du conseil d'administration de l'Institut pour les œuvres de religion (la Banque du Vatican) depuis le 9 juillet 2014 et est depuis avril 2024 Président du conseil collégial du Collège des Bernardins. Deux membres du Conseil exercent leurs mandats depuis plus de 10 ans, trois depuis un an et trois nouveaux membres ont été nommés en 2024. Enfin l'assiduité moyenne a été de 91% et le taux de femmes au sein du Conseil de Surveillance est de 37% soit 3 femmes sur 8 membres. A fin 2024, 3 membres ont moins de 60 ans.

Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française ne s'est pas doté à ce stade de règlement interne.

B - Politique de Rémunération

Dans le cadre de la création du pôle de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la politique de rémunération a été revue en 2024 afin d'être pleinement alignée avec les pratiques du Groupe La Française en matière d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers.

Les pratiques de rémunération détaillées ci-dessous permettent de veiller à une intégration des risques en matière de durabilité au sein de la politique de rémunération du Groupe La Française.

INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU GROUPE LA FRANÇAISE

Le Comité des Rémunérations des Nominations valide chaque année les évolutions de la politique de rémunération des diverses entités du Groupe. Conformément au règlement SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité, le Groupe s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, en y incluant les risques de Durabilité.

Les rôles et responsabilités en matière de durabilité ont été définis pour différentes fonctions internes et des objectifs ont été fixés. Au cours de l'entretien annuel d'évaluation, les différents objectifs y compris en matière de durabilité sont évalués et déterminent la rémunération variable attribuée aux collaborateurs selon un processus discrétionnaire.

Les équipes qui font l'objet d'objectifs spécifiques en matière de durabilité sont les suivantes :

- **Les Gérants** intègrent les risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et respectent les orientations fixées pour tout portefeuille et contribuent à l'innovation produits durables.
- **Les Risk Managers** assurent le suivi du respect des engagements des Fonds en matière de Durabilité.
- **Les Contrôleurs Internes** supervisent les contraintes réglementaires en matière de Durabilité et intègrent des points dédiés à la finance durable dans les plans de contrôles.
- **Les Commerciaux** contribuent au développement des encours dans le respect des contraintes des clients en matière de rendement et de risque, y compris les risques de Durabilité.
- **Les responsables marketing** prennent en compte des caractéristiques de durabilité dans l'innovation produits.
- **Le responsable Investissement Durable** au niveau du Groupe, membre du Comité exécutif, assure la cohésion de la démarche entre la ligne définie par la Direction Générale et sa déclinaison au sein des Sociétés de Gestion.

• **Une équipe de recherche dédiée aux actifs cotés**

Notre équipe de recherche sur l'investissement durable des actifs cotés, intégrée au sein de Crédit Mutuel Asset Management, est au cœur de notre processus d'investissement. Nous avons établi une méthodologie propriétaire pour quantifier les évaluations ESG des entreprises et développé la capacité de mesurer les émissions de carbone et d'évaluer la trajectoire de la transition d'une entreprise vers une économie bas carbone.

• **Une équipe dédiée à l'immobilier**

Grâce au travail de collecte de données entrepris depuis plus de 10 ans, nous parvenons à avoir une vision holistique de nos actifs. Pour créer de la performance utile et durable, La Française s'est fixé une feuille de route qui place les moteurs sociaux et environnementaux au cœur de sa stratégie.

Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est soumise à un différé, un système de malus ou de restitution peut s'appliquer dès lors que ce collaborateur expose le Groupe ou l'une de ses sociétés à une prise de risque anormale ou excessive, ou dès lors qu'il soumet un ou plusieurs Fonds à un risque significatif non prévu par leur politique de suivi des risques, y compris les risques en matière de durabilité.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a conclu un nouvel accord d'intérressement applicable depuis le 1er janvier 2024 qui intègre une enveloppe ESG de 1% du résultat consolidé. Le calcul de cette enveloppe ESG est réparti en 3 critères :

- 40 % si le **critère 1** est atteint : taux de salariés ayant suivi la formation sur les risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier déployée en 2024
- 30 % pour le **critère 2** : réduction de l'empreinte carbone du bilan selon l'engagement « Net Zero Banking Alliance »
- 30 % pour le **critère 3** : taux de femmes cadres.

Si aucun des objectifs n'est atteint, aucune enveloppe ESG ne sera versée pour l'exercice concerné. Cet accord d'intéressement s'applique aux salariés du Groupe La Française.

STRATÉGIE

02

A - Stratégie ESG

1 - Stratégie Groupe

La Française est pleinement consciente de l'urgence du changement climatique et de la protection de la biodiversité, notamment des enjeux économiques à long terme qu'ils engendrent. Plus globalement, nous plaçons la durabilité au cœur de notre stratégie. En conséquence, le groupe intègre dans sa stratégie d'investissement, ainsi que dans ses modèles d'analyse et d'évaluation, l'ensemble des impacts réels et potentiels, qu'il s'agisse des risques physiques, des risques de transition ou encore des opportunités, susceptibles d'affecter aussi bien les actifs cotés que non cotés.

De la sélection des actifs, à l'évaluation des stratégies climat des émetteurs, en passant par la construction de portefeuille (en intégrant des politiques d'exclusion conformes aux objectifs de l'Accord de Paris et d'engagement) jusqu'au suivi des trajectoires et au reporting (cf. section indicateurs et objectifs), l'ensemble des classes d'actifs du groupe La Française intègre une approche prenant en compte les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité. Enfin, pour anticiper au mieux les risques et évaluer la résilience des portefeuilles, le groupe la Française mène des stress-tests climatiques sur certaines catégories d'actifs.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés et les actifs les plus aptes aux transitions et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

Avec près de 70% d'encours classés articles 8 et 9 à fin 2024, le groupe La Française développe des solutions d'investissement responsables (cf. infra Encours SFDR) alliant objectifs de performance et durabilité sur toutes les classes d'actifs conformément à sa raison d'être : « Notre énergie collective créée pour vous des solutions d'investissements performantes et durables, ancrées dans une démarche RSE sincère et singulière » et de manière alignée avec notre groupe d'appartenance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la priorité affichée est d'accroître sa performance pour mener la révolution environnementale et sociétale.

La démarche d'investisseur durable La Française s'inscrit pleinement dans le cadre de sa mission et de ses responsabilités, en cohérence avec sa politique RSE, fondée sur cinq principes essentiels, visant à prendre en compte les intérêts des parties prenantes internes et externes :

- Le capital humain
- Les clients,
- La société,
- L'environnement,
- La gouvernance.

La Française est convaincue que les comportements responsables sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de création de valeur.

Le présent rapport traite spécifiquement de la démarche d'investisseur durable notamment la stratégie ESG ainsi que des actions en matière de climat et de biodiversité décrites dans les sections dédiées ci-après.

« Ensemble, Ecouter et Agir », raison d'être de notre groupe d'appartenance

A travers sa raison d'être, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme son modèle mutualiste qui permet de s'inscrire dans la durée, et d'accompagner les transformations profondes de la so-

ciété. La stratégie durable du groupe La Française est bien sûr cohérente avec cette volonté de participer à la transformation vertueuse de l'économie vers des modèles de développement plus inclusifs et durables. A titre d'exemple, en 2024, dans un contexte de mutualisation d'expertises en matière de durabilité, nous avons élaboré et implanté un socle commun à la gestion d'actifs cotés. Ce socle traduit nos valeurs de manière alignée à la mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notre actionnaire : Ensemble, pour une société équitable ; Agir, pour l'environnement et la transition ; Ecouter, par le dialogue que nous entretenons avec les entreprises.

Preuve de la capacité du groupe à progresser dans son positionnement d'acteur responsable tant dans ses investissements que dans son identité, notre démarche a une nouvelle fois été saluée en 2024. Crédit Mutuel Asset Management notamment conserve son statut « d'avant-gardiste » parmi les 623 plus grands gérants mondiaux, soit 21% des sociétés de gestion évaluées par le Responsible Investment Brand Index (RIBI). En France, Crédit Mutuel Asset Management figure au 5e rang du TOP 10 des sociétés de gestion « avant-gardistes » et au 7e rang du TOP 10 Mid-Tier comptant les acteurs avec encours compris entre 20 Mds€ et 100 Mds € au 31/12/2023, représentant 30% du panel étudié et 9% du total des encours analysés.

L'INVESTISSEMENT DURABLE À LA FRANÇAISE

Actifs financiers

L'approche de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur trois étapes d'analyse afin de qualifier un émetteur comme Investissement Durable :

1 – Evaluer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable [ODD] de l'ONU.

L'analyse de la contribution aux ODD est réalisée grâce aux éléments fournis par : les émetteurs (rapports annuels, enquêtes), des prestataires tiers (par exemple ISS ESG) et la recherche propriétaire (base ESG propriétaire). Au-delà du calcul systématique, le pôle d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management peut être sollicité pour une évaluation complémentaire de la contribution aux ODD d'un émetteur. Des seuils de matérialité prédéfinis (10% du chiffre d'affaires ou des investissements pour les émetteurs des secteurs non-financiers et engagements de durabilité pour les financières) permettent de qualifier un émetteur.

2 – Vérifier que les principales incidences négatives associées à l'émetteur soient limitées.

Crédit Mutuel Asset Management a établi sa propre méthodologie de mesure des principales incidences négatives. Les émetteurs qui remplissent la totalité des critères dits « obligatoires » seront considérés comme éligibles. Il faut ensuite au minimum 4 critères parmi les 9 additionnels pour qu'un émetteur soit retenu comme un Investissement Durable.

3 – S'assurer d'une gouvernance satisfaisante.

Le pôle de recherche extra financière évalue les pratiques de gouvernance des émetteurs, notamment à partir des critères suivants : structure de gestion saine, relation avec les employés, rémunération du personnel, respect des obligations fiscales.

L'approche pour les émetteurs publics présente des similitudes avec le modèle retenu pour les entreprises tout en adaptant les étapes d'analyse en incluant également le respect des accords internationaux.



Plus d'information sur la déclinaison sur les actifs financiers disponible [ici](#).

Actifs Immobiliers

La Française REM fixe, lorsque c'est pertinent, des objectifs d'investissement durable long terme à ses fonds.

Un investissement durable est un investissement qui contribue significativement à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, tout en prenant en compte les principales incidences négatives relatives à l'exploitation d'actifs immobiliers, et pour lesquels la société de gestion s'est assurée que les Property Manager et/ou exploitants, qui gèrent les actifs immobiliers ou fonciers au quotidien, respectent des pratiques de bonne gouvernance.

Les fonds de La Française REM contribuent significativement aux ODD suivantes :

 13 CLIMATE ACTION	Réduire les émissions de CO2 des actifs immobiliers pour les aligner avec une trajectoire de décarbonation 1,5°	17 fonds
 15 LIFE ON LAND	Préserver la biodiversité en répondant aux exigences de la certification Haute Valeur Environnementale ou équivalent sur nos actifs viticoles	1 fonds
 3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING	Sélectionner des praticiens mettant en place des solutions de prévention et de coordination visant la réduction des facteurs de risque pour la santé	1 fonds
 4 QUALITY EDUCATION	Sélectionner des exploitants reconnus par l'Etat	1 fonds
 10 REDUCED INEQUALITIES	Cible « autonomisation et intégration » Augmenter le pouvoir d'achat des seniors tout en les maintenant à domicile	2 fonds
 11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES	Développer une offre immobilière adaptée aux catégories de populations fragilisées par le mal-logement	3 fonds
 12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION	Participer au développement durable des territoires, en soutenant l'économie locale et en mettant en valeur la culture des produits locaux	1 fonds

ENCOURS SFDR

Chacun des pôles du Groupe, actifs financiers (cotés) ou immobiliers (non cotés), classe près de 85% de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, c'est à dire dans des fonds qui respectent des critères de durabilité ou qui se donnent des objectifs de performance environnementaux ou sociaux.

Le groupe La Française affiche quant à lui 65% de ses encours activement gérés classés en article 8 ou 9 au 31 décembre 2024.

Plus détails sur nos fonds article 8 ou 9 SFDR sur la page Nos Publications du site internet [ici](#).

ENCOURS DES FONDS CLASSÉS ARTICLE 8 OU 9 SFDR, GÉRÉS ET COMMERCIALISÉS ACTIVEMENT PAR LES ENTITÉS DE GESTION DU GROUPE LA FRANÇAISE

Tableau 1: synthèse des encours de fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolues et relatives, **par pôle d'actifs** et au total dans le groupe La Française.

Pôle d'actifs chiffres au 31/12/23	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR en M€	Poids dans le total pôle d'actifs en %	Poids dans le total groupe La Française en %
Actifs financiers	89 038	86	56
Actifs immobiliers	13 502	66	8,6
TOTAL ACTIFS DURABLES GROUPE	102 540	N/A	65

Tableau 2: synthèse des encours de fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolues et relatives, **par catégorie d'actifs cotés** et au total dans le groupe La Française.

Catégories chiffres au 31/12/23	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR en M€	Poids dans le total pôle actifs cotés durables en %	Poids dans le total groupe La Française en %
Actions	17 346	19,48	11
Obligations	9 843	11,06	6
Trésorerie	51 617	57,97	32
Diversifiés	10 232	11,49	6,5
TOTAL ACTIFS COTÉS DURABLES	89 038	100	56

Tableau 3: synthèse des encours des fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolue et relative, **par catégorie d'actifs non-cotés** et au total dans le groupe La Française.

Catégories chiffres au 31/12/23	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR en M€	Poids dans le total pôles actifs non-cotés durables en %	Poids dans le total groupe La Française en %
Tertiaire	11 635	86,17	7,4
Résidentiel	256	1,89	0
Vignoble	0	0,00	0
Mixte	1 611	11,93	0
TOTAL ACTIFS NON- COTÉS DURABLES	13 502	100	8,6

2 – Stratégie Actifs Financiers

La stratégie ESG qui s'applique aux actifs financiers s'articule autour de trois axes :

- 1 – Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients – Dispositif 360°**
- 2 – Développer la transversalité interne-externe**
- 3 – Favoriser l'innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable**

Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients – Dispositif 360°

2024 a été marquée par le rapprochement de Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management, et plus particulièrement par la création d'une équipe de recherche unifiée. Un enjeu fort de l'année 2024 a été de mutualiser nos expertises en matière de durabilité. Nous avons œuvré à modeler notre socle commun, reflétant nos approches, méthodes, organisations. Ce socle commun traduit nos valeurs au travers desquelles s'exerce la mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notre actionnaire : Ensemble, pour une société équitable ; Agir, pour l'environnement et la transition ; Ecouter, par le dialogue que nous entretenons avec les entreprises.

En tant que gérant de conviction nous proposons des stratégies actives, fondées sur une analyse holistique de l'entreprise avec une compréhension fine et exhaustive de son écosystème. C'est ainsi que l'ensemble de notre dispositif d'analyse à 360° de l'entreprise (analyse financière, analyse ESG et Stewardship – engagement et votes-) a été repensé pour maximiser la réactivité et le niveau d'information et d'éclairage fourni aux gérants.

L'ESG n'est pas juste un attribut : des facteurs liés à la société ou à l'environnement, par exemple, peuvent être plus ou moins matériels et influer sur la valorisation à court terme. La notion de transition énergétique fait bien partie intégrante de l'écosystème d'investissement d'une entreprise. Quoi qu'il arrive, les gérants qui analysent une entreprise vont prendre en compte ces facteurs dans leur décision d'investissement.

Nous avons donc organisé notre recherche pour optimiser toutes nos ressources – équipes, outils, méthodes – au service de ce dispositif 360° pour que nos fonds en bénéficient et ainsi arriver à notre proposition de valeur : offrir à nos clients des stratégies sélectionnant des sociétés qui seront les mieux gérées, donc générer plus de valeur financière mais aussi plus de valeur sociale et environnementale.

La bonne compréhension des facteurs exogènes extras financiers qui peuvent affecter la performance financière d'une entreprise passe aussi par son niveau d'intégration dans le flux d'informations qu'un gérant doit intégrer et analyser au quotidien. Ainsi, nous intégrons les outils dans notre dispositif d'analyse 360° afin que la recherche et la donnée extra financière propriétaire soit modulable et intégrée dans l'environnement de surveillance des marchés et de gestion de portefeuilles.

Développer la transversalité

L'organisation de l'équipe de recherche est clé dans le dispositif 360° et s'inspire d'une organisation transversale sur l'analyse financière, l'analyse ESG et le Stewardship (engagement et vote). Chaque analyste de l'équipe couvre des entreprises de ses secteurs d'expertises, sous les trois angles. Ceci permet de développer la finesse d'analyse des modèles d'affaires, questionnant la pertinence ou représentativité de la donnée externe et de favoriser l'émergence de recommandations fortes pour les gérants.

La transversalité dépasse le modèle d'organisation de l'équipe de recherche en étant centrale à la gestion des sujets de durabilité qui touchent toutes les classes d'actifs et tous les process opérationnels. C'est pourquoi des cellules transverses sont déjà en place depuis le début de l'exercice de fusion, entre la gestion, la recherche, la donnée, les risques, le juridique et la conformité, pour fluidifier les évolutions réglementaires ainsi que les développements méthodologiques.

Les positions que nous prenons doivent ensuite être expliquées et diffusées afin que chacun s'en empare et que notre organisation ne fasse qu'un bloc face à ces choix. C'est pourquoi

nous mettons également l'accent sur le partage de la connaissance avec les autres collaborateurs, en amont ou aval de la recherche, via des formations intra Groupe La Francaise. Nous proposons également de nouvelles formes de partage de contenu ESG autour d'une entreprise pour Crédit Mutuel Gestion et son réseau de gérants privés.

La transversalité s'exprime également via la collaboration avec d'autres investisseurs dans des initiatives d'engagements avec les entreprises. Notre politique d'engagement a été renforcée pour mieux intégrer les valeurs qui guident par ailleurs nos développements produits, nos actions et nos votes.

Le temps alloué aux initiatives de place comme l'AFG permet également de faire du partage de connaissances et de pousser d'une voix la position de l'industrie de gestion d'actifs française sur les sujets de durabilité. Ceci prend d'autant plus de sens en ce début 2025 dans le contexte de la Directive Omnibus¹ et des remises en cause des directives CSRD et CSDDD en Europe ou des questionnements sur l'ESG outre-Atlantique.

Favoriser l'innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable

L'innovation est primordiale dans un environnement où les thématiques durables transverses aux différents secteurs économiques sont très nombreuses et où l'industrie de la finance cherche encore comment les traiter au mieux dans le cadre de l'investissement pour compte de tiers.

L'équipe de recherche est organisée par secteur et par expertise thématique : changement climatique, capital naturel, capital humain, gouvernance. Cette répartition des responsabilités permet de cultiver l'intelligence du pôle au plus proche de la recherche produite par les scientifiques et les institutions de référence, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁽¹⁾, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)⁽²⁾, ou encore La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁽³⁾ et de la décliner à notre industrie.

Afin de favoriser l'innovation et conscients des biais méthodologiques inhérents aux défis de manque de données et de normalisation de certaines thématiques durables, nous participons activement à des instances de place de partage de connaissance. Ceci prend la forme de participation active à des associations professionnelles, à de l'engagement avec les régulateurs et les fournisseurs de données. Enfin l'équipe de recherche s'appuie sur une équipe de spécialistes de la donnée ESG dédiée qui optimise et industrialise l'usage de la donnée que nous utilisons dans nos modèles. A titre d'illustration, nous avons fait évoluer notre méthodologie d'investissement pour le Capital Naturel au travers d'engagement avec le régulateur français et en soumettant notre méthodologie à des experts externes à la filière de gestion appartenant à l' Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérales ou à des institutions de place telles que Finance for Biodiversity, TNFD.

Au final, notre expertise transverse est mise au service de l'innovation dans les méthodes d'investissement existantes ou en développement coconstruits avec la gestion de portefeuille.

3 – Stratégie Actifs Immobiliers

LA FORCE DU COLLECTIF POUR UN IMMOBILIER DURABLE ET PERFORMANT

La société de gestion est un acteur clé de la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur son portefeuille immobilier : elle collecte les informations essentielles pour mieux comprendre, elle fiabilise les données pour bâtir des feuilles de route solides, elle mobilise

(1) [Français – IPCC](#)

(2) [IEA – International Energy Agency](#)

(3) [IPBES Home page | IPBES secretariat](#)

l'ensemble des parties prenantes, elle diffuse les meilleures pratiques, elle évalue et gère les risques extra-financiers. Elle apporte ainsi une réponse aux besoins et attentes de ses deux clients : les locataires et les investisseurs.

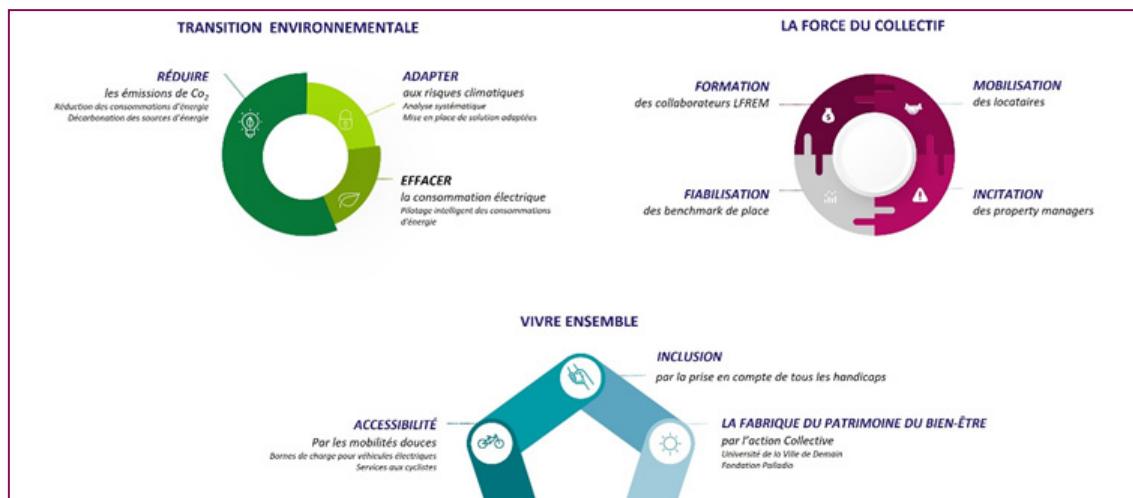
La stratégie de La Française REM consiste à associer l'ESG à toutes les étapes de son action. Elle intègre les critères ESG dans l'ensemble de ses processus métiers de manière aussi systématique et rigoureuse que les données financières.

L'intégration des critères ESG se décline selon les trois piliers traditionnels :

Environnemental : il correspond à notre engagement pour réduire les externalités négatives de nos actifs immobiliers. Une attention particulière est portée à l'efficience énergétique et à la réduction des émissions de CO₂ de nos actifs afin de lutter contre le réchauffement climatique ;

Social : il correspond à notre engagement pour maximiser l'utilité de nos actifs pour le plus grand nombre, en s'assurant qu'ils répondent aux nouveaux usages ;

Gouvernance : il correspond à notre politique d'engagement qui vise à assurer la durabilité de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement en fédérant l'ensemble des parties prenantes intervenant sur l'actif, au premier rang desquels les utilisateurs, les « property managers » et les collaborateurs de La Française REM qui assurent la gestion quotidienne de nos actifs.



L'intégration des critères ESG en phase d'**acquisition** se matérialise par une évaluation des caractéristiques durables de l'opportunité d'investissement confiée à un bureau d'étude environnemental externe pour les actifs livrés, ou via une analyse de conformité à la charte de construction durable de La Française REM pour les projets de construction ou les opérations de restructuration. Cette charte définit des standards minimums environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de nous assurer que les actifs que nous achetons présentent des caractéristiques techniques, environnementales et d'usage compatibles avec les exigences réglementaires actuelles, mais aussi avec celles à venir. Elle vise ainsi à anticiper les évolutions du cadre réglementaire, à limiter les risques de dévalorisation future et à favoriser une gestion durable sur le long terme.

Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources
- Confort et bien-être des utilisateurs
- Intégration territoriale

La réalisation d'audits ESG avant la signature de la promesse d'achat est essentielle. Il est ainsi possible d'inclure le coût des éventuels investissements nécessaires à la progression des

caractéristiques durables des actifs dans les Business Plans et ainsi de refléter dans les prix proposés un « green premium » ou un « brown discount ».

La Française peut ponctuellement, et pour certains fonds, investir dans des typologies d'actifs spécifiques et poursuivre des objectifs sociétaux tel que le développement du territoire ou le développement d'infrastructures médico-sociales.

En phase de gestion (mettre en gras gestion), La Française REM mobilise l'ensemble des parties prenantes intervenant sur les actifs immobiliers pour maximiser l'impact des actions de chacun.

4 – Informer

Le groupe La Française en tant qu'acteur engagé présente sur son site internet ses ambitions en matière de RSE et d'Investissement Durable à travers des pages dédiées et met à disposition un ensemble de documents à consulter et télécharger.

Cette présentation est complétée par le code de conduite « [Ethique & Transparence](#) ». Ce dernier vise à présenter les priorités, les valeurs éthiques appliquées et nos engagements pour la protection de nos clients et collaborateurs.

Le Groupe communique sur sa gestion durable et/ou ses fonds à l'aide des supports suivants :

- Le site internet www.la-francaise.com sur lequel sont publiés différents types de contenus en lien avec la gestion durable et les fonds dont nous assurons la gestion ;
- Une section de ce site internet nommée « L'Investissement Durable » qui détaille nos fondamentaux, les publications ainsi que les pôles actifs immobiliers et mobiliers ;
- Une section en ligne [actualités](#) qui reprend des articles et de la recherche publiés par nos analystes ;
- Les documents juridiques (prospectus, DICL, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Les Actu ESG du pôle actifs côtés ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport Article 29 de la LEC (Loi Energie Climat) ;
- Le rapport annuel aux PRI ;
- La politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management ; et le rapport -annuel- sur l'exercice des droits de vote ainsi que le détail en ligne des votes effectués en assemblées générales sur les 3 dernières années ;
- Les politiques sectorielles des actifs côtés et des actifs immobiliers ;
- La politique d'engagement et le rapport -annuel- sur la mise en œuvre de la politique d'engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable à La Française.
- Des rapports annuels ESG pour les fonds immobiliers :
 - Conformes au référentiel du label ISR pour les 3 fonds ayant obtenu le label ISR. S'y ajoute, dans les bulletins trimestriels, une évaluation ESG des actifs livrés acquis au cours du trimestre.
 - Conformes aux modèles fournis par la réglementation pour le fonds classé en art 8 et les 15 fonds classés 9 au sens de SFDR
 - Conformes aux attendus de l'article 29 de la loi Energie Climat pour les 14 fonds de plus de 500 millions d'euros entrant dans le périmètre de la LEC.

Et pour les fonds labellisés ISR valeurs mobilières :

- Les codes de transparence (annuel) ;
- L'inventaire des fonds (biannuel).

5 – S'engager

Dès octobre 2010, pour renforcer son engagement, le groupe La Française a signé les « Principles for Responsible Investment » (PRI) ainsi que de nombreuses initiatives, chartes ou engagements listées ci-dessous. Par ailleurs, en lien avec son engagement en faveur du climat, le Groupe soutient l'Accord de Paris pour le climat signé lors de la COP21. En 2024, signataire et membre de nombreux groupes de travail et initiatives, le Groupe s'est attaché à consolider et renforcer son rôle dans les différentes instances.

Entité	Instances	Participation / Signataire / Membre / Autre	Date
CMAM	FIR – Forum pour l'Investissement Responsable	Signataire	2004
GLF	PRI – Principles for Responsible	Signataire	2010
LF REM	OID – Observatoire de l'immobilier Durable	Membre fondateur, Administrateur	2012
CMAM	CDP – Carbon Disclosure Project	Signataire	2013
CMAM	Green Bond Principles	Signataire	2015
CMAM	Forum per la Finanza Sostenibile (FFS) : forum pour l'investissement responsable – Italie	Signataire	2017
CMAM	WDI – Workforce Disclosure Initiative (PRI – Share action)	Signataire	2017
CMAM	Climate action 100+	Signataire	2017
CMAM	Access to Medecine Foundation	Signataire	2017
CMAM	AFG – Membre de la commission Investissement Responsable – Participations aux différents groupes de travail (ex : CSRD, Corp Governance WG, etc)	Signataire	2017
CMAM	IIGCC – Institutional Investor Group on Climate Change	Membre	2018
CMAM	Global Investor Statement to Governments on Climate Change (via IIGCC)	Signataire	2018
LF REM CMAM	IDF – Institut de la Finance Durable	Membre	2019
LF REM	Commission du label ISR (GT immo)	Participation	2019
CMAM	30% Investor Club France	Signataire	2020

Entité	Instances	Participation / Signataire / Membre / Autre	Date
CMAM	UKSIF	Membre	2020
CMAM	Finance for Biodiversity Pledge and Foundation	Signataire	2021
CMAM	Business for Nature's Call to action "Nature is everyone's business"	Signataire	2021
LF REM	ESREI – European Sustainable Real Estate Initiative	Participation	2021
GLF	NZAMI – Net Zero Asset Manager Initiative	Signataire	2021
CMAM	ShareAction LIPH – Long-Term Investors in People's Health	Signataire	2023
CMAM	TNFD Forum for France	Signataire	2023
CMAM	NA100 – Nature Action 100	Participation	2023
CMAM	Labor Rights Investor Network	Membre	2023
CMAM	FAIRR Initiative	Membre	2024
LF REM	ASPIM	Membre	2010

Le Groupe La Française offre via ses sociétés de gestion l'accès à des fonds labellisés. Ces labels permettent de faire certifier une démarche par un tiers externe indépendant et offrent une transparence accrue.

Ainsi Crédit Mutuel Asset Management offre :

- 42 fonds labellisés ISR
- 3 fonds labellisés Greenfin
- 2 fonds labellisés FNG
- 1 gamme d'épargne salariale labellisée CIES

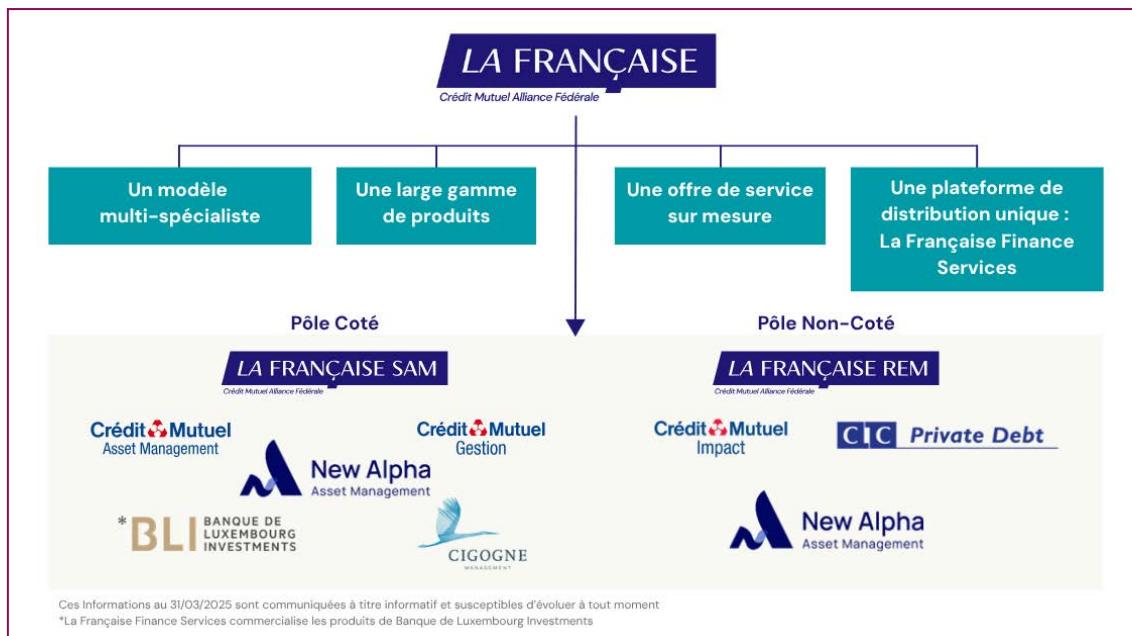
De son côté La Française Real Estate Managers offre :

- 3 fonds labellisés ISR

6 – Moyens internes déployés

6-1 ORGANISATION DU GROUPE LA FRANÇAISE

A l'occasion de la création du nouveau Groupe La Française en 2024, l'organisation et la gouvernance ESG/RSE ont été repensées pour une mise en application début 2025. Ainsi en tant que holding regroupant différentes sociétés de gestion aux classes d'actifs comme aux styles de gestion différents, le rôle de GLF est d'impulser une stratégie, de faire partager un socle commun de valeurs et d'approches par exemple sur le climat ou sur la mise en place de politiques sectorielles alignées avec son actionnaire tout en respectant les spécificités du métier de gestion d'actifs.



L'objectif de GLF est que les expertises ESG soient intégrées dans les métiers et dans chacune des sociétés de gestion et ne soient pas le fait de quelques personnes à qui seraient sous traités ces enjeux, de manière à ce que les enjeux ESG soient compris et intégrés par le plus grand nombre au même titre que les aspects financiers, au quotidien, dans chacun des métiers. Cette vision se traduit par une organisation agile et allégée au niveau de GLF et des relais dans les diverses sociétés de gestion, organisation qui se donne pour mission de :

- **Décliner la stratégie ESG / RSE** au sein de la filière asset Management en lien avec celle de l'actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale
- Porter les sujets ESG/RSE dans les **instances de gouvernance** Groupe
- Favoriser la **circulation de l'information**
- S'assurer de la **cohérence/application des décisions actées**
- Veiller à la visibilité du Groupe dans les instances de place et auprès de l'ensemble des parties prenantes
- **Assurer la coordination** des points d'échanges avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité⁽⁴⁾
- **Définir la feuille de route ESG-RSE du Groupe**

Cette vision implique également qu'au sein de la holding le sujet soit porté et représenté au plus haut niveau en lien avec les ambitions du Groupe. Ainsi l'ESG intègre désormais les instances stratégiques du Groupe en étant représenté par la Head of Strategy and Sustainability au sein :

- Du Conseil de Surveillance de GLF
- Et du CAR, Comité d'Audit et des Risques
- Du Codir du Groupe
- Et de son Comex

En outre, afin d'assurer la mise en place d'une stratégie partagée, de piloter les différentes initiatives et la mise en œuvre de la stratégie et de coordonner les actions, diverses structures ou projets ont été reconduits ou mis en place qui ont pour vocation d'informer/former/échanger ou de prendre des décisions ou enfin d'assurer une visibilité et des liens avec nos parties prenantes.

(4) Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité a pour mission de réduire de 20 % l'empreinte carbone du bilan du groupe et d'accompagner tous les métiers dans la transformation écologique et sociétale

Informer / Former / Echanger

- **Club Experts** : instance de réflexion transverse impliquant les experts techniques ESG de la filière asset management : ce club trimestriel permet d'échanger et de co-construire des positions
- **Corner ESG** : une instance élargie de partage et de remontée d'information trimestrielle intégrant notamment la vision commerciale
- **Comité de Pilotage Finance Durable** : ce comité mensuel réunit des experts au niveau du Groupe et est dédié au déploiement de la finance durable dans les process et les produits, en particulier au regard du travail de fusion et d'intégration dans la nouvelle structure GLF
- **Formations « Parlons Durable »** : le programme « Ca Va Durer » lancé en 2021 continue sous la forme d'un 'Parlons Durable' intégrant toutes les sociétés de gestion de GLF ; il reste sous un format mensuel en versions française et anglaise, à destination de l'ensemble des collaborateurs abordant de manière simple et illustrée la manière dont l'ESG est intégrée dans nos divers métiers, produits, fonctions, etc.

Comités Décisionnels

- **Les Comités ESG** : ces comités ESG se déclinent de manière différente (fréquence, agenda etc.) dans les diverses sociétés de gestion du Groupe et visent à valider et/ ou arbitrer les choix stratégiques en matière ESG
- **Le Stewardship Committee** : intégrant pour les différentes sociétés de gestion du pôle actifs financiers les gérants, la recherche, le contrôle interne et la conformité, il se tient trimestriellement à minima et passe en revue les exclusions et les controverses et leur analyse.
- **Le Comité RSE** : il se réunit trimestriellement pour définir et valider les évolutions et décisions (mécénat, CSRD, etc.) en termes de RSE et les plans d'actions associés

Parties prenantes

- Les référents ESG en lien avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité : au sein du Groupe et de chacune des sociétés de gestion, un référent ESG- RSE est en lien avec l'Institut pour échanger sur les spécificités de nos métiers de gérants d'actifs et bénéficier de la recherche effectuée par l'Institut comme des données collectées ou acquises par celui-ci
- La participation active aux instances de place et organisations professionnelles : comités divers et groupes de travail au sein de l'AFG, du FIR, de l'ASPI, de l'OID, de France Invest ou autre instances (voir partie 'S'engager' en page 21)

6-2 LOCALISATION DES EXPERTS DANS LES PÔLES

Pôle financier

Gouvernance interne Crédit Mutuel Asset Management ESG

La recherche financière et extra-financière est représentée au niveau du comité exécutif de Crédit Mutuel Asset Management qui rassemble l'équipe dirigeante de la société. Ceci permet d'intégrer la durabilité au pilotage stratégique et à toute la chaîne de valeur opérationnelle.

La directrice de la recherche fait également partie du Club d'experts ESG mobilisés par l'instance de réflexion transverse à GLF.

Crédit Mutuel Asset Management met ses ressources liées à la recherche et à la données ESG au service de la tenue et de l'organisation du Comité Stewardship dont le périmètre dépasse la société de gestion, en intégrant toutes les activités d'investissement en actifs cotés, au sein du Groupe La Française.

Ce comité se réunit tous les trimestres pour mettre à jour les listes d'exclusions sectorielles et controverses. Son processus et parties prenantes (transverses au pôle actifs financiers GLF) est décrit au sein du [document des politiques sectorielles](#) sur le site internet.

Recherche

Le pôle de recherche de Crédit Mutuel Asset Management est constitué de 14 experts qui contribuent à l'analyse crédit, l'analyse ESG et le stewardship (dialogue et le vote) des sociétés qu'ils suivent. Chacun est responsable d'un ou plusieurs secteurs et de thématiques liées aux secteurs couverts pour créer des synergies et un maillage avec les couvertures des gérants.

Cette organisation est au service d'un dispositif d'analyse à 360° de l'entreprise qui vise à maximiser la réactivité, le niveau d'information et d'éclairage fournit au gérant par le pôle de recherche. Ce dispositif est au cœur de notre proposition de valeur : offrir à nos clients des stratégies sélectionnant des sociétés qui vont être les mieux gérées, donc générer plus de valeur financière mais aussi plus de valeur sociale et environnementale.

En plus des équipes de gestion, l'équipe de recherche travaille étroitement avec les équipes qui gèrent les données ESG, des risques ESG et de la conformité ESG. Elle est en outre un des points de contacts avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Data Management

Le pôle Data est en charge des relations avec les fournisseurs de données, de la modélisation des KPI au niveau des émetteurs et des portefeuilles, de l'élaboration des listes d'exclusion, et du développement des outils de simulations et de suivi pour les métiers tels que la gestion, le risque, le reporting et le marketing.

Le pôle travaille en étroite collaboration avec les équipes de recherche sur l'évolution et l'implémentation des modèles ou la définition de nouveaux indicateurs.

Risque

Le pôle Risque Management, Conformité et Contrôle Interne est responsable de l'identification des risques extra financiers auxquels la société de gestion est exposée et de la mise en œuvre de mesures de la gestion de ces risques. Il établit une cartographie des risques de durabilité et met en œuvre des contrôles pré-trade & post trade pour assurer la couverture de ces risques. Ces contrôles portent sur la donnée ESG, les modèles utilisés, l'intégration des exclusions sectorielles et controverses, l'application des contraintes réglementaires ou de labels et les analyses qualitatives menées sur les modifications de caractéristiques ESG.

Pôle immobilier

Gouvernance interne LFREM ESG

Le département ISR définit la stratégie ESG de la société de gestion et des fonds en prenant en compte les spécificités des actifs qui composent leur portefeuille. Il est responsable de l'intégration rigoureuse des critères ESG à tous les niveaux de la société de gestion et de ses activités. La Française REM intègre notamment les critères extra-financiers dans les processus d'investissement en réalisant un audit ESG de manière systématique avant toute acquisition. En immobilier, la société de gestion gère physiquement les actifs sous-jacents. Elle met en œuvre des actions qui peuvent avoir des effets directs sur la performance ESG. Le département ISR veille au suivi régulier des indicateurs ESG et des exigences réglementaires en produisant un reporting clair aux investisseurs.

La directrice du département ISR reporte directement au président de la société de gestion et

est membre de son comité exécutif. Elle fait également partie du Club d'experts ESG mobilisés par l'instance de réflexion transverse à GLF.

Un comité ISR, composé des directeurs des départements opérationnels ainsi que de la direction générale, se réunit chaque trimestre pour valider la stratégie ESG définie par le département ISR. Par ailleurs, il approuve la participation de la société de gestion à des initiatives nationales et internationales et assure la cohérence de celles-ci avec les politiques en place et la stratégie durable du Groupe La Française et de son actionnaire Crédit Mutuel Alliance fédérale.

La spécificité des actifs immobiliers tient au contrôle des actifs sous gestion et ainsi à la possibilité qu'a la société de gestion de produire et fiabiliser ses propres données.

Risque

Le pôle Risque Management, Conformité et Contrôle Interne du Pôle immobilier est responsable de l'identification des risques extra financiers auxquels la société de gestion est exposée et de la mise en œuvre de mesures de la gestion de ces risques. Il établit une cartographie des risques de durabilité et met en œuvre des contrôles post trade pour assurer la couverture de ces risques. Ces contrôles portent sur la donnée ESG (couverture, source, fiabilité), le respect des politiques sectorielles, les modèles utilisés, le déploiement de critères ESG lors des due diligences pre acquisitions des immeubles, l'application des contraintes réglementaire/statutaires ou de labels ESG et la cohérence des données communiquées dans les rapports périodiques ESG.

6-3 RESSOURCES

Ressources humaines

Le Groupe dispose de 142 ETP⁽⁵⁾ dédiés à l'investissement responsable dans les diverses fonctions de support. La communication, les risques, le reporting, le contrôle interne, le marketing ont tous des référents ESG qui dédient tout ou partie de leur temps à l'investissement durable.

Crédit Mutuel Asset Management mobilise une équipe de recherche ESG et crédit de 14 personnes, dirigée par Marie Lassegnore, membre du Comité Exécutif de Crédit Mutuel Asset Management et rattachée à la CEO de la société de gestion, Eliana De Abreu. Au sein des équipes de gestion de Crédit Mutuel Asset Management, 61 gérants sont impliqués dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR. Les gérants travaillent au quotidien avec les analystes ESG, qui leur fournissent de la recherche, des analyses et des outils dédiés à l'investissement responsable (e.g. scores ESG, mesures carbone, mesures de température de portefeuille, etc.).

Le département ISR immobilier est actuellement composé de 6 personnes.

Ressources techniques

Pour les actifs financiers, les équipes bénéficient d'un budget donné de l'ordre d'un million d'euros.

En immobilier, au stade des acquisition d'actifs, l'intégration des critères ESG en phase de « due-diligence » se matérialise via un audit ESG confié à des bureaux d'étude environnementaux externes. La collecte et la fiabilisation des données sont les éléments essentiels à toute politique ISR, qui suppose un suivi d'indicateurs mesurables. Ces données sont ensuite remontées au sein de notre base de données interne accessible à tous les collaborateurs.

(5) Pour le calcul des ETP des gérants, nous appliquons au nombre total de gérants le pourcentage de fonds gérés en article 8 et 9 SFDR soit 72 gérants et 85% de fonds article 8 et 9.

7 – Développements 2024

IMMOBILIER

En 2024, le département ISR a amélioré l'outil informatique dédié au reporting en restructurant nos bases de données afin de les rendre plus claires, cohérentes et adaptées aux besoins d'analyse. Cette refonte s'accompagne de l'automatisation des processus de fiabilisation et de remontée des données ESG, ce qui permet de gagner en efficacité, en réactivité et en fiabilité dans la production de nos rapports. Ces évolutions renforcent la qualité de notre suivi et facilitent la prise de décision sur les enjeux extra-financiers.

Nous avons également renforcé l'intégration de nos actifs à l'international en tenant compte de leurs spécificités locales, tant réglementaires qu'opérationnelles. Un travail particulier a été mené sur le partage de données, qui, dans certains pays, ne constitue pas une pratique courante du marché. Cela nous a conduits à adapter nos méthodes de collecte et de traitement de l'information, afin d'assurer une remontée homogène et fiable des données, tout en respectant les pratiques de marché propres à chaque pays.

Dans une logique de montée en compétence et d'ancrage opérationnel, l'équipe s'est enrichie d'un ETP dédié aux problématiques d'usage, en particulier les relations avec les locataires et les Property Managers. Cette nouvelle ressource permet d'assurer un suivi plus fin de nos actifs, de fluidifier les échanges avec les parties prenantes clés et de mieux intégrer les réalités d'usage dans notre démarche ESG. L'accès à des données réelles est en effet essentiel pour mesurer concrètement l'impact de nos actions et ainsi ajuster nos feuilles de route en fonction des résultats observés.

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

2024 a été une année riche puisqu'elle a été marquée par la fusion des équipes des deux entités historiques du groupe sur les actifs cotés. Ceci a permis d'optimiser notre organisation pour mettre au point une plateforme plus efficiente autour de la durabilité : le dispositif d'analyse 360° d'un émetteur. La réorganisation a mis l'accent sur la transversalité au sein de l'équipe de recherche en investissement durable mais également entre tous les services qui se coordonnent autour de ces sujets : gestion, données, risques, conformité, juridique, marketing.

La fusion a également permis d'optimiser et mettre à jour nos méthodologies liées à l'investissement responsable et d'en développer de nouvelles, plus adaptées à notre nouvelle gamme, résultante des expertises complémentaires existantes de Crédit Mutuel Asset Management et La Francaise Asset Management. Nous avons ainsi pu anticiper l'implémentation des 'Fund Naming guidelines' de l'ESMA tout comme la nouvelle version du référentiel du Label ISR en affinant nos méthodes d'analyse des émetteurs, de leur place dans la chaîne de valeur et de la crédibilité du plan de transition de leur modèle d'affaires vers une économie décarbonée.

2024 a aussi vu le développement de nos nouvelles politiques d'engagement et de vote, l'ajout de nouvelles politiques sectorielles et un renforcement du suivi des controverses.

FORMATION

Lancé en 2021, et porté par le Responsable de L'investissement Durable avec le concours de toutes les équipes expertes de la filière Gestion d'Actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et la participation d'intervenants extérieurs, les collaborateurs du groupe (en France et à l'International) sont invités à participer à un programme de formations internes sur l'investissement et l'immobilier durables. Ce dispositif sous format webinaire, comprend une dizaine de

nouveaux modules définis chaque année. Il est reconduit en 2025. Ce programme a vocation d'embarquer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise dans la dynamique de l'investissement durable : présentation des fonds de nos différentes expertises et politique d'investissement, réglementation, gouvernance, actualités de nos équipes recherche...

Nous avons également organisé une première présentation sur la Finance Solidaire par le Responsable de l'activité Finance solidaire CM-AM. Ce thème sera désormais développé à travers des interventions ponctuelles d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, les collaborateurs ont la possibilité de passer la Certification Finance Durable de l'AMF (93 collaborateurs certifiés), le CESGA (Certified ESG Analyst) et le CFA ESG. Nous donnons la possibilité aux étudiants en alternance ou en stage de préparer et passer la Certification Finance Durable de l'AMF.

Une première Fresque du Climat a été organisée fin 2022, avec pour objectif de mobiliser d'ici 2025 l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques en organisant l'atelier Fresque du Climat animé par des collaborateurs formés.

En 2024, 18 ateliers ont été organisés. A ce jour plus de 300 collaborateurs ont été formés. Le groupe dispose d'un vivier de 7 collaborateurs-fresqueurs qui animent en binôme et à tour de rôle ces ateliers. Les participants sont également invités à identifier des actions concrètes à l'échelle individuelle et de l'entreprise. Ces dernières viendront nourrir la politique RSE du Groupe La Française. En 2025, le rythme va s'accélérer avec une campagne de participation obligatoire visant l'ensemble des collaborateurs de la filière en France et à l'international, et l'appel à candidature de nouveaux collaborateurs-fresqueurs.

DONNÉES

Au cours de l'année 2024, les équipes Data Management & Modélisation se sont concentrées sur la convergence méthodologiques avec la revue des modèles ESG, carbone, la définition de l'Investissement Durable et les méthodes d'agrégation des KPI. La modélisation a également travaillé sur la nouvelle version du label ISR. De nouveaux outils de monitoring et de reporting ont été développés et mis à disposition des utilisateurs.

B - Engagement

1 – Etre un investisseur actif et responsable

Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements ou à la mise en place d'une politique d'exclusion c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de nous un investisseur actif. Notre Groupe exerce cette responsabilité, lors de la détention de ses investissements, de plusieurs manières :

- Par le vote lorsque l'investissement est effectué en actions
- Par l'engagement quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels (immobilier)

Pour ses investissements en actions, le Groupe met à jour chaque année la politique de vote s'appliquant à l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille, en Europe ou sur les autres continents, avec un objectif de vote aussi proche que possible de 100% des titres détenus.

Pour la partie Actifs Financiers, le Groupe a continué de renforcer sa stratégie d'engagement au cours de l'année 2024 rejoignant des initiatives au sein desquelles il est actif dans des groupes de travail ou en tant qu'investisseur leader d'un engagement et continuant le travail commencé dans d'autres initiatives et groupes de travail en se plaçant ainsi dans le temps long. Le Groupe La Française intervient autour de quatre thèmes identifiés comme prioritaires : le changement climatique, le capital naturel, le capital social et la gouvernance & indicateurs et déclinés via les divers outils disponibles (vote, engagement, exclusions).

Au cours de l'année 2024, le groupe La Française a mené **125 actions d'engagement, dont 34 dialogues, 26 engagements directs et 65 engagement collaboratifs relatifs à 104 entreprises différentes**, réparties dans toutes les zones géographiques, tous les secteurs et tous les thèmes. Nous avons également soutenu, co-signé et participé à des engagements en matière de politiques publiques sur le plastique, l'eau, le droit du travail, l'indépendance des conseils d'administration et un ensemble d'autres sujets. Les résultats sont présentés dans le [rapport d'engagement 2024](#).

Pour la partie Actifs Immobiliers, La Française REM veille à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs qu'elle s'est fixés en instaurant un dialogue régulier. Elle a par ailleurs publié plusieurs Chartes afin d'encadrer les pratiques des parties prenantes en encourageant l'adoption de pratiques vertueuses. En 2021, La Française REM a publié une charte de Construction Durable à destination des promoteurs, en 2023 elle a rédigé une Charte d'Achat Responsables à destination de ses prestataires clés et en 2025, elle vise à rédiger une Charte d'Exploitation Durable à destination des mainteneurs.

ACTIFS FINANCIERS

Le 'Stewardship' (ou actionnariat actif) est l'un des principaux piliers de la philosophie d'investissement durable du Groupe La Française. En tant qu'investisseurs actifs, il est de notre responsabilité d'agir comme partenaires des entreprises dans lesquelles nous investissons afin d'induire des changements et d'avoir un impact positif sur la société et sur nos portefeuilles, tant sur le plan financier que sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Notre équipe de recherche et d'analyse financière et ESG est au cœur de cette approche. Elle est chargée de mettre en œuvre nos principes d'actionnariat actif en ayant recours au vote, à l'engagement et aux exclusions. Elle se repose sur les données fournies par les prestataires sélectionnés tout en appliquant un principe de précaution sur les données utilisées (secteur d'activité principal, remontée partielle ou actualisation de la donnée) impliquant une revue qualitative soumis au vote du comité Stewardship.

2 – Politique de vote actifs financiers

La politique de vote et l'exercice des droits de vote concernent l'ensemble des fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciels et les fonds structurés, les FCPE dont le Conseil de Surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote ainsi que les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire. S'y rattachent également les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à des structures du groupe Crédit Mutuel. Elle concerne également l'ensemble des fonds dont La Française Systematic Asset Management assure la gestion financière.

Le Groupe a formalisé une [politique de vote](#) aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique "Proxy Voting" d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Chaque année, le Groupe s'appuie sur une politique de vote spécifique dite 'Custom Policy'. En 2025, les 4 thématiques retenues comme prioritaires pour nos actions de d'engagement viennent particulièrement infuser cette politique Custom :

- Changement climatique
- Capital naturel
- Capital social
- Gouvernance

Par ailleurs, pour compléter cette politique Custom, le Groupe a retenu la "Sustainability Policy" d'ISS qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Enfin, il est apparu essentiel de pouvoir s'exprimer sur certains sujets sensibles et potentiellement contentieux pour lesquels le Groupe a mis en place des alertes portant sur des types de résolutions prédéfinis.

Plus spécifiquement, nous renforçons nos exigences sur chacun de ces thèmes de la manière suivante :

- 1 -** En matière de changement climatique en 2025, notre politique de vote est particulièrement exigeante pour les secteurs les plus carbo-intensifs et s'adapte tout en restant stricte pour les sociétés plus petites et les secteurs moins émetteurs de CO2.
- 2 -** En matière de capital naturel pour la 1^{ère} fois cette année nous déclinons dans notre politique de vote un élément clé de la biodiversité : la lutte contre la déforestation
- 3 -** En matière de capital social, nous creusons le sillon de la diversité en étendant nos exigences aux Comités Exécutifs des entreprises du SBF 120 ; nous sanctionnons également les entreprises faisant face à des controverses relatives aux droits humains et qui ne s'engageraient pas à y remédier sérieusement
- 4 -** Enfin, en matière de gouvernance, nous maintenons l'exigence d'une politique de rémunération intégrant des critères en lien avec les enjeux environnementaux et sociaux et nous renforçons nos exigences en matière de rémunération du CEO en exigeant un minimum de détention d'actions par celui-ci.

Au regard de la saison 2024, nous renforçons donc nos exigences. Par ailleurs Crédit Mutuel Asset Management s'engage à :

- Analyser précisément l'ensemble des résolutions de vote proposées à l'Assemblée Générale pour au moins 25 sociétés parmi ses principales positions (actions ou crédit) et/ou avec lesquelles le Groupe mène une action d'engagement spécifique.
- Mener une campagne au début de 2025 de pré-déclaration de ses intentions de vote auprès de ses principales positions actions comme crédit corporate.
- Analyser pour les entreprises en portefeuilles, les résolutions clés à caractère environnemental ou social déposées par les actionnaires.

3 - Politique d'engagement actifs financiers

Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements, c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de nous un investisseur actif.

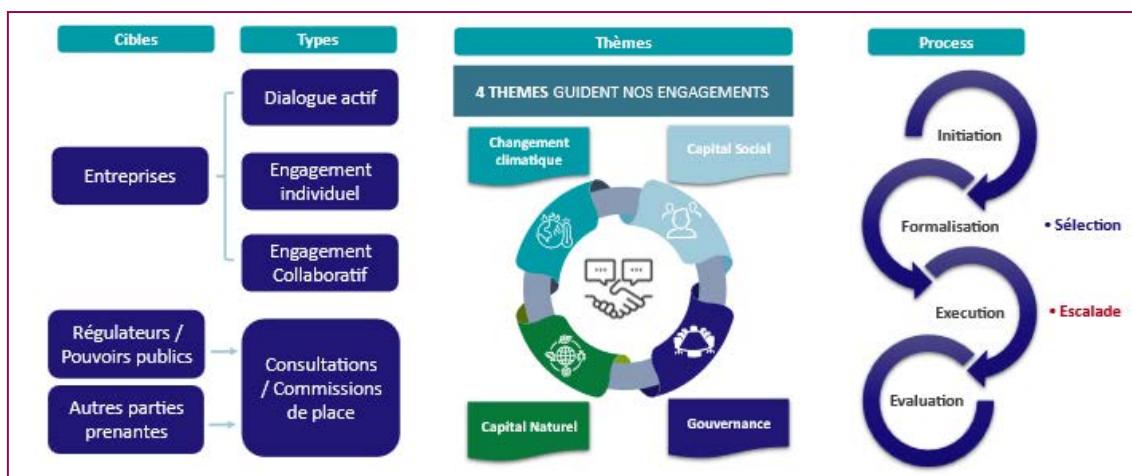
L'engagement ESG est un outil essentiel de l'actionnariat actif et fait l'objet d'une politique revue annuellement depuis 2019. Le Groupe publie également un rapport annuel 'Stewardship Report' portant sur les actions d'engagements menées par Crédit Mutuel Asset Management.

L'engagement peut être mené dans différents cadres et contextes. Il repose sur un dialogue sur les thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance avec les entreprises dans les-quelles nous investissons ou pourrions envisager d'investir, ou avec leurs parties prenantes. Il peut se pratiquer individuellement ou de manière collaborative – plusieurs investisseurs unis-stant leurs forces pour transmettre leurs messages et questions à une entreprise ou des en-treprises ou à des décideurs politiques, des gouvernements, des autorités de régulation, etc.

Crédit Mutuel Asset Management décline sa stratégie d'engagement ESG autour de quatre types d'engagements :

- Le dialogue actif qui comprend les interactions régulières entre les gérants, analystes et re-présentants des sociétés
- L'engagement individuel avec la direction de l'entreprise ou ses représentants pour susciter des changements positifs dans les sociétés de notre portefeuille
- L'engagement collaboratif avec les entreprises et les autres investisseurs pour unir les forces, partager les connaissances et développer les meilleures pratiques sur le marché
- Le partage de connaissances au travers de consultations et commissions de place

Ces actions peuvent être directement liées à l'exercice de nos droits de vote ou advenir dans un cadre spécifique, de manière ponctuelle ou récurrente.



En 2024, nous avons poursuivi l'intégration de l'engagement dans tous les aspects de notre approche de l'investissement durable. Guidés par les principes des PRI, nous nous sommes concentrés sur la l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous avions des positions actions ou obligataires, le lien entre l'exercice du droit de vote et l'engagement et la collabora-tion avec les parties prenantes pour promouvoir des résultats durables. Notre stratégie s'est organisée autour de quatre thématiques clés : le changement climatique le capital naturel, le capital social et la gouvernance. Les actions que nous menons, guidées par ces thèmes visent ainsi à atténuer les impacts environnementaux, favoriser des opportunités équitables et favo-riser la transparence et la responsabilité dans les pratiques d'entreprise.

GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE

Le processus et la gouvernance du Stewardship sont conçus pour assurer une supervision et une mise en œuvre efficaces des pratiques d'investissement durable. Le Comité Stewardship joue un rôle central puisqu'il est un organisme décisionnel rassemblant divers pôles et fonc-tions de la Société de Gestion qui s'occupe des politiques, choix méthodologiques et initia-tives stratégiques à mettre en œuvre. Il s'assure que les politiques de vote, d'engagement et

d'exclusion sont alignées avec la philosophie et l'approche d'investissement durable de notre Société de Gestion.

Ce comité comprend des représentants de divers départements, notamment des analystes ESG, des gestionnaires de portefeuille, des directeurs des investissements, des équipes de contrôle interne, des équipes de données et des spécialistes des investissements durables. Cette composition diversifiée assure une approche globale du Stewardship qui intègre de multiples perspectives et domaines d'expertise. Les réunions du comité Stewardship ont lieu au moins une fois par trimestre et sont présidées par le 'Head of Stewardship' de Crédit Mutuel Asset Management. Les activités du comité sont supervisées par la direction générale du Groupe et des diverses sociétés de gestion du Groupe (Crédit Mutuel Asset Management, La Francaise Systematic Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, New Alpha Asset Management, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Impact, Cigogne et également Dubly Transatlantique Gestion) 'Head of Strategy and Sustainability' Groupe, le Directeur des Risques et de la Conformité, le CIO et/ou le CEO des Sociétés de Gestion, ce qui permet notamment une cohérence avec les autres objectifs stratégiques des Sociétés de Gestion. Le droit de vote sur les décisions clés, comme la validation des controverses, l'élaboration de politiques/processus clés ou la résolution des divergences dans les recommandations liées à la mise en œuvre de ces politiques, est attribué aux CEO, CIO, Directeur des Risques et de la Conformité et le Head of Strategy and Sustainability. Plus de détail sont disponibles [ici](#).

Dans l'ensemble, les sujets environnementaux, y compris le changement climatique et les thèmes du capital naturel, ont dominé nos conversations, tandis que le thème du capital social a dirigé les efforts de mobilisation de l'année, sous l'impulsion d'actions de collaboration et de lettres individuelles envoyées. Régionalement, la France et l'Europe sont restées notre priorité évidente, tandis qu'en termes de secteurs, nous avons eu des engagements significatifs avec des entreprises dans les secteurs financiers, des matériaux et de la consommation.

Les banques ont été l'un des secteurs d'engagement tant collaboratif qu'individuel les plus courants notamment sur leur stratégie en matière de financement des énergies fossiles. Nous avons à ce titre entamé en 2023 un dialogue avec certaines banques canadiennes.

Etude de cas : le 30% Investor Club – Valeo et Forvia

Nous sommes membre du 30% Investor Club France depuis 2021, afin de renforcer notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion des genres. Le club vise à promouvoir une meilleure diversité des genres au sein des équipes de direction du SBF 120. Tout au long de l'année, au travers du 30% Investor Club nous nous sommes engagé activement avec 19 entreprises, soutenant d'autres investisseurs sur 4 et dirigeant l'engagements sur 2 entreprises, Valeo et Forvia. Les résultats à l'issue de cette quatrième année d'engagement du club révèlent que les Comex des sociétés du SBF120 comprennent en moyenne 30 % de femmes, une légère amélioration par rapport à l'an passé. Si le progrès ne peut être que graduel, il est essentiel de rester vigilant quant à l'efficacité des stratégies en matière de diversité et d'équité entre les genres. Lors de nos appels, les entreprises ont montré leur volonté de lutter contre l'écart salarial entre les genres et à proposer des initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Nous avons choisi de rencontrer deux entreprises évoluant dans un contexte économique difficile et dans un secteur traditionnellement plus attrayant pour les hommes :

les équipementiers automobiles. Concernant l'écart de rémunération entre les genres, Valeo a décidé d'étendre le « Gender Equity Index » français à toutes ses entités mondiales, et cherche à développer une stratégie complète d'égalité des chances entre les hommes et les femmes : équité salariale, promotion, nombre d'employés qui ont reçu une augmentation de salaire à la suite d'un congé de maternité, nombre de femmes parmi les 10 rémunérations les plus élevées de l'entité (ce dernier indicateur faisant partie des critères de rémunération variable des 1700 top managers de l'entreprise).

La stratégie d'égalité entre femmes- hommes de Forvia s'étale sur 5 ans, l'objectif est de former des équipes capables de travailler efficacement ensemble. Cela se fait en objectivant les actions sans jamais mettre les hommes et les femmes en compétition. Pour propager cette culture d'entreprise, le groupe compte sur 40 ambassadeurs.

Dans l'ensemble ces deux entreprises sont très engagées pour promouvoir l'inclusion et l'égalité des sexes la diversité et l'égalité au travail et leurs efforts sont reconnus dans le [rapport annuel du 30% Investor Club](#).

Toutes les recherches ont montré que les entreprises dotées d'équipes de direction diversifiées ont tendance à être plus innovatrices, à prendre de meilleures décisions et à obtenir de meilleurs résultats financiers. C'est pourquoi nous voyons notre soutien à des initiatives comme le 30% Investor Club comme un investissement stratégique dans la réussite à long terme et la pérennité des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Plus de détails sont disponibles dans la politique d'engagement et le rapport Stewardship du Groupe sur notre site internet.

ACTIFS IMMOBILIERS

4 – Politique d'engagement actifs immobiliers

En tant que gérant d'épargne sur le long terme pour le compte de ses investisseurs, La Française REM porte une attention particulière aux conséquences que ses investissements auront sur la société et ainsi sur les conditions dans lesquelles cette épargne pourra être utilisée. Sa responsabilité est non seulement de la faire fructifier, mais également de créer les conditions du vivre ensemble notamment au regard des transitions nécessaires du fait du changement climatique, de l'innovation technologique et des défis sociaux.

La société de gestion a la conviction profonde que l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques qu'elle s'est fixée naît d'une meilleure connaissance et d'une écoute plus attentive de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les actifs immobiliers. Dans cette optique, elle développe une infrastructure de données ESG, permettant d'assurer leur collecte, leur fiabilisation et leur exploitation. Elle a notamment adapté ses outils et ses bases documentaires afin de développer des modules ESG accessibles à tous au sein de ses outils informatiques.

Elle entend accompagner l'ensemble des parties prenantes dans leur transformation en levant les freins à l'action grâce à des feuilles de route ciblée et adaptée à chaque public, ainsi qu'en flétrissant l'action de tous vers les leviers qui ont les effets les plus importants. Pour ce faire, elle s'est dotée de plusieurs chartes venant fixer des standards minimums pour ses parties prenantes.

Le niveau d'engagement approprié est défini en fonction des objectifs des fonds et les mesures mises en place diffèrent en fonction des parties prenantes :

INFORMER	
Bulletin trimestriel	Associés/investisseurs
Rapport annuel	
Plateforme d'échanges sur la vie des clients/associés	
Audit ESG	Locataires Property Managers
Collecte de données réelles	Property Managers
CONTRIBUER	
Comité vert	Locataires
Guide des bonnes pratiques	Property Managers
Atelier pédagogique	
Plan de formation investissement durable	Collaborateurs de La Française
Outil informatique accessible à tous	
Dialogues actifs	Sociétés de gestion externe
Initiatives de place	Associations sectorielles
AGIR	
Feuille de route	Locataires Property Managers
Annexe environnementale	Locataires
Annexe de développement durable	Property Managers
Charte de construction durable	Promoteurs
Charte de gestion durable des espaces verts	Property Managers
Charte de sélection des fournisseurs	Property Managers

C - Climat

1 - Groupe

Le Groupe a bénéficié en 2025 sur l'année 2024 du calcul effectué au sein de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité du bilan carbone interne (soit celui qui mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à notre propre fonctionnement) des toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le bilan carbone du Groupe La Française ressort à 7 896 tCO2éq. soit environ 7,74 tCO2 par ETP. C'est la 1ère fois que cet exercice est réalisé sur le nouveau périmètre du Groupe La Française, il n'est donc pas comparable en tant que tel aux bilans des années précédentes. Cependant les données par ETP sont du même ordre de grandeur que les années passées et comparables au chiffre par ETP de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ressort à 7,14 tCO2/ETP.

L'action de notre Groupe en matière d'empreinte carbone interne s'inscrit totalement dans celle de son actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui vise à réduire celle-ci de 20% à 2027⁽⁶⁾.

(6) sur une base 2023

2 – Actifs financiers

Nos principes généraux pour gérer les risques de transition et d'adaptation au changement climatique.

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au changement climatique dans ses décisions d'investissement, ses actions d'engagement et ses processus de gestion des risques. Cet engagement s'articule autour des principes suivants :

- **Exclusion des activités nuisibles**
- **Intégration dans notre analyse ESG systématique des éléments liés au changement climatique et développement d'une méthodologie dédiée à l'analyse des trajectoires de transition énergétique** : nous avons développé une méthodologie qui identifie les degrés d'alignement des sociétés avec les scénarios centraux de transition.
- **Stewardship** : nous utilisons les outils du Stewardship (engagement, votes) pour promouvoir la lutte contre le dérèglement climatique dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et encourager les meilleures pratiques en matière de transition et de décarbonation.
- **Réduction des émissions financées** par nos investissements

EXCLUSIONS

En lien avec notre stratégie climat, la politique d'exclusion du Groupe La Française, révisée en 2024 dans le cadre du rapprochement de La Française Asset Management et Crédit Mutuel Asset Management, impose des seuils stricts quant à la production annuelle de charbon des sociétés dans lesquelles nous pouvons investir, ainsi qu'aux capacités de production d'électricité basées sur le charbon, la part du charbon dans le CA et le mix de production. Enfin, nous n'investissons dans aucune société qui développe de nouvelles capacités.

Notre nouvelle politique sectorielle liée aux hydrocarbures se caractérise par l'existence de deux approches : une approche « stricte » et une approche « exigeante ». Les critères et seuils diffèrent en fonction de l'approche que suivent les fonds respectivement.

L'approche stricte consiste à exclure les émetteurs affichant les caractéristiques suivantes :

- Le développement de nouveaux projets d'exploration et d'extraction d'hydrocarbures conventionnels ou non conventionnels
- Et ceux dont plus de 20% de la production totale d'hydrocarbures provient de l'exploitation non-conventionnelle.

L'approche exigeante consiste sur certains OPC et mandats à pouvoir porter le seuil autorisé à 30% sur la production totale d'hydrocarbures non-conventionnels (contre 20% précédemment) si les émetteurs présentent un plan de transition crédible défini par les critères suivants :

- 1 - Avoir un seuil minimum de 20% des investissements totaux publiés consacrés aux énergies bas carbone3. Un suivi annuel est assuré par le comité Stewardship. Ce seuil sera progressivement relevé avec l'objectif d'atteindre 50% en 2030, compatible avec l'objectif Net Zéro 2050 de l'AIE.
- 2 - A ce seuil s'ajoute une analyse de la dynamique de tous les nouveaux projets hydrocarbures conventionnels et non conventionnels :
 - Analyse statique (dernières données disponibles) : au sein des investissements d'expansion de l'émetteur (à l'exclusion des investissements de maintenance), la part des énergies bas carbone doit être au moins égale à la part des nouveaux projets hydrocarbures amonts (conventionnels et non conventionnels)

- Si ce dernier critère n'est pas respecté, alors l'émetteur pourra être autorisé s'il s'engage à investir au moins autant dans les énergies bas carbone que dans les nouveaux projets hydrocarbures à horizon 2030 (Source Rapport annuel et publications issues de l'émetteur), avec l'objectif d'atteindre 50% en 2030

L'ensemble des politiques sectorielles mises en place par le Groupe et relatives aux hydrocarbures a résulté dans une exposition nulle aux entreprises actives dans le secteur du charbon et une exposition de 4,83% aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. Plus spécifiquement, la part des encours exposés aux énergies fossiles non conventionnelles a largement diminuée en 2024. Ces chiffres sont en ligne avec la sortie progressive du charbon annoncée par le Groupe pour 2030 et une diminution de l'exposition aux hydrocarbures non-conventionnels engagée avec la publication de notre politique sectorielle hydrocarbures en 2024.

Le détail de toutes nos politiques sectorielles est disponible [ici](#).

MÉTHODE D'ANALYSE DES SCÉNARIOS DE TRANSITION CLIMATIQUE

Notre proposition de valeur est d'offrir à nos clients des stratégies qui sélectionnent des entreprises qui surpasseront le marché, seront mieux gérées et généreront ainsi plus de valeur financière ainsi qu'une plus grande valeur sociale et environnementale. Pour ce faire, nous avons adopté une approche holistique dans notre analyse des entreprises, avec une compréhension profonde et complète de leur écosystème financier et extra-financier, fournissant les meilleures informations possibles aux gérants de portefeuille. L'ESG n'est pas seulement un attribut, mais une composante essentielle de cette approche à 360°, car les facteurs liés à la société ou à l'environnement influenceront les évaluations à plus ou moins long terme.

Nous intégrons l'environnement de manière générale et plus spécifiquement le changement climatique dans notre méthodologie de notation ESG et vérifions systématiquement le principe DNSH⁽⁷⁾ sur chaque PAI⁽⁸⁾, notamment ceux liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'énergie comme les PAI # 1 à 6 ainsi que plusieurs autres optionnels.

Depuis 2019 et le lancement de fonds Carbon Impact obligataires, nous utilisons la méthode LCT – Low Carbon Trajectory pour évaluer l'alignement de la trajectoire de décarbonation d'un émetteur d'un secteur carbo intensif, versus les scénarios sectoriels de l'AIE⁽⁹⁾. Plus d'informations sont disponibles dans le document [suivant](#).

L'introduction du nouveau référentiel du Label ISR, effectif au 1^{er} janvier 2025, a motivé une évolution méthodologique de cette LCT en 2024. L'objectif est d'avoir un champ de couverture plus large, sur l'analyse des trajectoires de transition des entreprises, au sein de tous les secteurs à vigilance renforcée comme l'agriculture, les industries d'assainissement ou la gestion des déchets etc.

Afin de qualifier les trajectoires de transition des émetteurs concernés dans les portefeuilles labelisés ISR, le nouveau modèle s'appuie sur :

- 1 – Une trajectoire de température sous 2°C obtenue via notre modèle LCT interne ou via un fournisseur externe
- 2 – La crédibilité des moyens mis en œuvre
- 3 – Une bonne gouvernance des risques climatiques et environnementaux

STEWARDSHIP : ENGAGEMENT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un des quatre piliers directeurs de notre démarche de Steward-

(7) DNSH : Do No Significant Harm

(8) PAI : Principle Adverse Impact

(9) IEA – International Energy Agency

dship intégré, qui se matérialise au sein de nos politiques de vote et d'engagement. Ces politiques ont été mises à jour pour 2025 et peuvent être retrouvées [ici](#).

Dans les moyens d'engagement à notre disposition, les engagements collaboratifs peuvent exploiter la puissance de coalitions de gestionnaires d'actifs, en mutualisant les actifs sous gestion mobilisés derrière les thèmes choisis. Dans ce cadre, nous participons activement à plusieurs initiatives de places décrites au sein de notre rapport d'activité Stewardship (engagement et vote) disponible [ici](#).

Voici quelques illustrations au titre de l'activité de l'année 2024 :

IIGCC

Nous sommes membres actifs de l'IIGCC⁽¹⁰⁾, l'une des organisations clés rassemblant l'ensemble de la communauté financière dans la lutte contre le changement climatique depuis 2018. Plus spécifiquement, nous faisons actuellement partie de groupes de travail de l'IIGCC : le 'Bond-holder Stewardship Working Group', le 'Proxy Voting Advisory Group', le « Climate Adaptation & Resilience Working Group » ainsi que depuis 2024 le « Climate Lobbying Working Group ».

En 2024, nous avons également rejoint la Net Zero Engagement Initiative (NZEI), lancée en 2023 par l'IIGCC. Cela nous a permis de renforcer et d'étendre la portée de notre engagement : en effet, la NZEI nous offre une plateforme pour mieux comprendre l'alignement des plans stratégiques sur l'Accord de Paris et pratiquer l'engagement de manière plus pertinente avec une liste plus large d'entreprises fortement utilisatrices d'énergies fossiles. Celle-ci peut s'allonger à mesure que la liste des entreprises cibles augmente.

Dans ce cadre, nous avons développé un engagement avec TUI AG : nous avons eu plusieurs appels avec l'entreprise au cours de l'année 2024, cherchant à évaluer où en est l'entreprise dans son parcours de décarbonation, quels défis restent à relever et comment nous pouvons le mieux accompagner TUI dans ses efforts. Nous avons abordé les sujets suivants :

- Rémunération liée aux critères ESG (y compris l'intégration de la décarbonation dans la STI)
- Traînées de condensation et émissions autres que de CO2
- Considérations sur les risques physiques
- Nous avons également lancé une discussion sur le lobbying climatique, pour laquelle nous avons, avec le Groupe Phoenix, mis en place un appel entre TUI et InfluenceMap.

Suite à ces échanges, nous avons décidé d'un commun accord avec TUI de mettre en place des discussions régulières sur la rémunération et les contrats. En 2025, nous chercherons également à approfondir notre dialogue sur la façon dont l'entreprise vise à intégrer les carburants d'aviation durables (sustainable aviation fuels – SAFs) dans ses opérations.

CDP

Nous avons soutenu la CDP Non-Disclosure Campaign⁽¹¹⁾ pour la cinquième année consécutive et la CDP Science Based Target Campaign pour la quatrième fois. Nous avons co-signé l'ensemble des plus de 1600 lettres envoyées par le CDP aux entreprises dont l'impact de son activité sur climat, l'eau et/ou les forêts est critique, en leur demandant de répondre au questionnaire de CDP. Nous avons plus spécifiquement mené l'engagement avec six entreprises – BYD, Ekinops, Fleury Michon, Graines Voltz, Groupe Seb, and Reno de Medici. À la suite de notre engagement, Ekinops a répondu pour la première fois au questionnaire du CDP sur le changement climatique.

(10) IIGCC – The Institutional Investors Group on Climate Change

(11) Non-Disclosure Campaign – CDP

Secteur Bancaire

En 2023, notre analyse des cinq plus grandes banques canadiennes a conclu qu'elles étaient très exposées à l'industrie des combustibles fossiles, particulièrement pour le pétrole issu des sables bitumineux. Par conséquent, nous avons décidé d'entamer un dialogue avec ces banques en leur envoyant des lettres leur demandant explicitement de renforcer leurs politiques d'exclusion pour mettre fin au financement des projets et des entreprises actives dans l'expansion des combustibles fossiles et l'exploitation des sables bitumineux.

En mai 2024, des recherches externes⁽¹²⁾ ont mis en évidence que bien que le financement des entreprises du secteur des sables bitumineux ait diminué en 2023, les banques canadiennes restaient encore les premières banques finançant cette activité. Sur la même période, leur financement de l'expansion de l'industrie fossile est resté stable. Nous avons également constaté que les 5 banques canadiennes ont décidé de se retirer de la NZBA⁽¹³⁾ (Net Zero Banking Alliance), signe d'un désengagement préoccupant sur les questions liées au climat.

Par conséquent, nous continuons de collaborer avec ces banques et d'assurer un suivi via des courriels et des appels pour réitérer nos demandes. Au cas où cela serait nécessaire, nous pourrions entamer un processus d'escalade en utilisant des outils pertinents.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS FINANCIÉES PAR NOS INVESTISSEMENTS

En cours d'année 2024, La Française Asset Management s'est rapproché de Crédit Mutuel Asset Management. **La Française Asset Management (LFAM) est historiquement signataire de l'Initiative Net Zero Asset Management (NZAMi)⁽¹⁴⁾ depuis juillet 2021. La NZAMi a quant à elle été mise en pause en janvier 2025 et doit publier une nouvelle version des engagements auxquels se soumettront les entreprises signataires au 3^{ème} trimestre 2025.** Nous étudierons alors la possibilité du réengagement de la nouvelle entité fusionnée Crédit Mutuel Asset Management. Cependant, les engagements et objectifs traduits ici relèvent de l'ancien périmètre LFAM.

Le premier objectif de réduction des émissions financées par les valeurs mobilières couvrait 6,8 milliards d'euros soit 81% des actifs de LFAM en fonds ouverts ou 52% des actifs de fonds ouverts et dédiés gérés activement par LFAM.

Conformément à la méthodologie 'SBTI – Financial Institutions', cet engagement s'appliquait à tous les fonds investis en actions ou obligations d'entreprises, à l'exclusion des fonds de fonds ou des fonds dont l'approche d'investissement principale est axée sur l'usage des obligations souveraines ou des dérivés.

Notre objectif était d'atteindre une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (Well-Below 2C) d'ici 2040 pour les scopes 1, 2 & 3. Nos « temperature ratings » sont fournis par CDP et WWF, et par notre analyse propriétaire Low Carbon Trajectory (LCT).

A cet effet, LFAM avait décliné deux objectifs : le premier incluant uniquement les scopes 1 & 2 des entreprises dans lesquelles nous investissons, le second –plus exigeant– incluant également le scope 3. Nous nous étions alors fixé deux horizons intermédiaires: 2025 et 2030 et nous analysons les progrès annuellement.

(12) *Banking On Climate Chaos, 2024, Banking on Climate Chaos 2024 – Banking on Climate Chaos – (13) Net-Zero Banking Alliance – United Nations Environment – Finance Initiative – (14) The Net Zero Asset Managers initiative – An international group of asset managers committed to supporting the goal of net zero greenhouse gas emissions*

Année	Rating température
2021 – année de départ – scope de fonds 2022	Scope 1&2 : 2,11°C Scope 1&2&3 : 2,56°C
2025	Scope 1&2 : 1.8°C Scope 1&2&3 : 2.08°C
2030	Scope 1&2 : 1.70°C Scope 1&2&3 : 1.97°C

Cet objectif va être revu en 2025 à périmètre constant après la fusion des entités dans Crédit Mutuel Asset Management.

3 – Actifs immobiliers

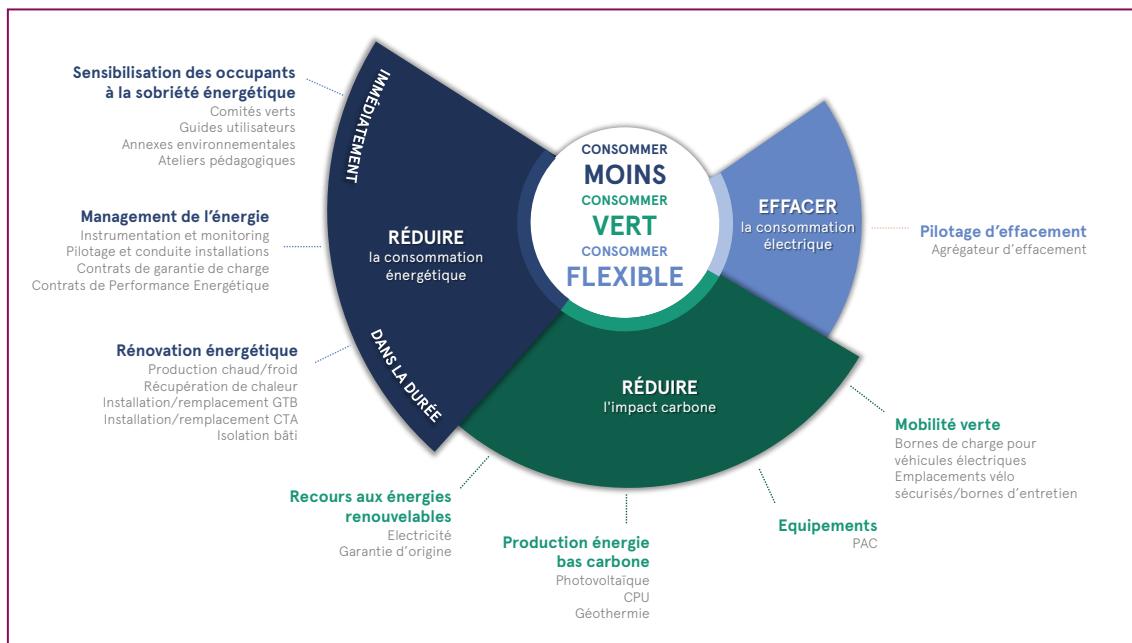
La stratégie climat de La Française REM repose sur une approche globale articulée autour de deux volets complémentaires : l'atténuation et l'adaptation, le premier, l'atténuation vise à réduire l'empreinte environnementale du parc immobilier, en limitant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Le second, l'adaptation, reconnaît que certains effets du changement climatique sont désormais inévitables et cherche à préparer les actifs à ces nouvelles conditions. Ensemble, ces deux dimensions permettent de concilier performance environnementale, préservation de la valeur patrimoniale et protection durable des occupants.

STRATÉGIE D'ATTÉNUATION

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en France à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment, responsable de plus de 40% des consommations d'énergie et de 25% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est un levier essentiel dans l'atteinte de cet objectif.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'investissement immobilier en France, La Française REM entend prendre des engagements forts afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°.

Transition environnementale



La politique de transition environnementale de nos actifs repose sur trois piliers :

- Réduire les consommations d'énergie
- Décarboner les sources d'énergie
- Effacer les consommations d'énergie

Réduire les consommations d'énergie

Le premier pilier de la stratégie d'atténuation consiste à réduire de manière significative les consommations d'énergie sur l'ensemble du parc immobilier, pour répondre à la réglementation en vigueur et notamment au Dispositif éco-énergie tertiaire.

Pour cela, un audit énergétique est réalisé avant toute acquisition afin de disposer d'une vision précise des niveaux de performance des bâtiments, des principaux postes de consommation, et des gisements d'économie d'énergie. Cet audit permet d'identifier les actifs les plus énergivores et de prioriser les interventions les plus urgentes et rentables.

En phase d'investissement La Française REM adopte une approche best-in-progress, qui permet d'investir dans des actifs en transition afin de faire progresser le parc existant vers un immobilier durable. La société de gestion s'engage à gérer activement ses actifs afin d'aligner les caractéristiques durables des actifs aux standards qu'elle s'est fixée.

Analyse d'un investissement réalisé par Antoine Vincke, Directeur ISR immobilier



Le fonds LF Avenir Santé a acquis en septembre 2024 une clinique rénovée en 2019, située au sein du pôle de santé à proximité du CHU de Saint Etienne. Cet actif s'inscrit pleinement dans l'objectif du fonds de développer l'offre médicale en zone sous-dense en médecins. L'actif est loué au groupe Elsan en vertu d'un bail de 12 ans ferme signé en février 2024.

Cet établissement de 11 000m², pluridisciplinaire, est un établissement chirurgical certifié, orienté ambulatoire disposant d'un important service d'urgences ouvert 24h/24 7j/7 et d'un plateau d'imagerie attractif. Implantée sur une parcelle boisée de plus de 2 hectares, cet actif est couvert de toitures végétalisées, permettant de lutter efficacement contre les risques climatiques d'inondation (fortes précipitations) et de chaleur auxquels il est exposé.

Cependant, l'audit ESG en phase de Due Diligence a fait ressortir un chauffage au gaz et une performance énergétique et environnementale médiocre, se traduisant par de fortes émissions de CO₂ en phase d'exploitation.

Conformément à notre approche d'amélioration continue de notre portefeuille, nous avons défini, conjointement avec l'exploitant qui partage notre vision, un protocole pré-

voyant la mise en œuvre des lourds travaux nécessaires à la rénovation des équipements de production de froid et de chaud, et à la mise en conformité réglementaire (Décret Tertiaire et décret BACS). Pour financer ces travaux, un loyer complémentaire, qui devrait être compensé en partie par les économies d'énergie, a été convenu en supplément du financement des travaux par le bailleur.

Dans le cadre de ce protocole, La Française REM étudie les solutions bas carbone pour remplacer ces équipements de production. Une étude est en cours afin de déterminer le potentiel et la faisabilité d'une solution innovante de géothermie, combinant stockage intersaisonnier des calories ou frigories (utilisation du sous-sol comme batterie) et IA pour optimiser son fonctionnement.

Si les conclusions sont favorables, et en accord avec l'exploitant, l'installation de ce nouvel équipement pourrait rendre cet actif parmi les plus performants de sa catégorie après travaux.

La réduction des consommations d'énergie repose sur une approche intégrée pour une gestion rigoureuse et continue du parc immobilier. Pour optimiser l'exploitation de ces bâtiments, la société de gestion déploie une maintenance régulière et préventive des équipements techniques, un réglage fin des installations de chauffage, de ventilation et d'éclairage, ainsi que le déploiement de solutions de pilotage intelligent des consommations. Cette approche est permise par la collecte de données de consommations réelles.

Outre les consommations d'énergie, un indice de fiabilité, présenté dans la partie Indicateurs, sera précisé pour chaque actif selon le degré d'incertitude liée au mode de collecte des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude
Mesure directe (facture/compteur)	100 % des parties communes 100% des parties privatives	0 %
Donnée recalculée (extrapolation)	100 % des parties communes Minimum de 33 % des parties privatives	30 %
Donnée approximative (DPE en cours de validité ou données fiabilisées de l'année N-1)	N.A.	50 %
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80 %

Des travaux de rénovation énergétique sont réalisés de manière ciblée, lorsque les diagnostics mettent en évidence des gains énergétiques significatifs ou des besoins réels liés à l'usage ou à l'état du bâtiment. Cette approche pragmatique permet de concentrer les investissements sur les actifs les plus énergivores et d'éviter des rénovations lourdes peu rentables ou préma-turées.

La sensibilisation des locataires joue un rôle clé dans la stratégie de sobriété énergétique. La Française REM met en place des campagnes d'information, des outils pédagogiques et des échanges réguliers pour encourager les comportements économies : bonne utilisation du chauffage, extinction des lumières, réduction des consommations d'eau chaude, etc. Lorsque cela est possible, des dispositifs de partage d'économie d'énergie sont expérimentés afin de maintenir l'engagement des occupants dans la durée.

Focus sur le plan d'actions de Carré Daumesnil
par Eleonore Cayzac, senior Asset Manager



Carré Daumesnil est un immeuble multi-occupant de 20 000 m² situé dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Il offre des espaces flexibles ainsi que de nombreux espaces serviciels et de bien-être : RIE⁽¹⁵⁾, auditorium, salle de sport, terrasse accessible et patio végétalisé aménagé pour permettre aux utilisateurs de se retrouver dans un espace convivial.

Pour accélérer la transition environnementale de ce bâtiment La Française REM a défini un plan d'actions mixant remplacements d'équipements, maintenance fine du bâtiment et dialogues avec les locataires. Sur les 5 dernières années, l'installation d'une GTB⁽¹⁶⁾ moderne a été accompagnée du remplacement des régulateurs terminaux, ce qui permet d'adapter la production centrale aux besoins réels (chauffage, climatisation, ventilation), évitant ainsi la surconsommation. L'immeuble est alimenté en électricité issue d'énergie renouvelable et raccordé au réseau de chaleur.

Le passage de l'éclairage en LED a été réalisé sur toutes les parties communes, et les locataires se sont engagés à faire progressivement de même sur leurs parties privatives.

Un mainteneur sur place déploie un pilotage fin et précis de cet immeuble, en collaboration avec les locataires. Il adapte les programmations horaires du chauffage et de la climatisation à l'occupation effective du bâtiment avec des modes réduit la nuit et le WE et une mise en chauffe de l'immeuble plus tôt le lundi. Signe d'une collaboration fluide entre mainteneur et locataires, certains d'entre eux se sont rapprochés du mainteneur pour lui demander d'activer le mode réduit lors de ponts de mai. Les nouveaux GTB et terminaux permettent une régulation différenciée en fonction de l'usage des espaces pour offrir un meilleur confort. Ainsi, les salles de serveurs font l'objet de consignes spécifiques.

Enfin, des bornes de charge pour véhicules électriques ont été installées dans le parking et des emplacements vélos aménagés dans le patio où ont été installés des mange-debout qui permettent aux locataires de se retrouver dans un espace convivial aux beaux jours.

La collaboration et l'implication de toutes les parties prenantes ont permis à cet immeuble de réduire ses consommations d'énergie de 31% entre 2021 et 2024 et ses émissions de CO₂ de 47% sur la même période.

(15) Restaurant Interne d'Entreprise
(16) Gestion Technique de Bâtiment

Décarboner les consommations d'énergie

Le second pilier de la stratégie d'atténuation vise à réduire l'empreinte carbone du portefeuille immobilier, au-delà des seules consommations énergétiques. Un des leviers majeurs consiste à décarboner les sources d'énergie utilisées. Cela passe par le remplacement progressif des systèmes de CVC par des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables, comme les pompes à chaleur ou le raccordement à des réseaux de chaleur bas carbone. Sur tous les contrats qu'elle maîtrise, La Française REM souscrit des contrats d'approvisionnement en électricité issue de sources renouvelables. En choisissant des offres garanties par des certificats d'origine, la société de gestion immobilière soutient activement le développement des filières renouvelables (éolien, solaire, hydraulique) et contribue à verdier le mix énergétique global. Bien que cette démarche ne réduise pas la consommation en elle-même, elle permet d'abaisser significativement l'intensité carbone associée à l'électricité utilisée, tout en envoyant un signal positif aux locataires, investisseurs et partenaires sur notre engagement environnemental.

Effacer les consommations d'énergie

Le troisième pilier de la stratégie d'atténuation repose sur le principe d'effacement énergétique, qui consiste à moduler temporairement les usages électriques en période de forte sollicitation ou de tension d'approvisionnement. Ce mécanisme, encore émergent dans le secteur immobilier représente une opportunité à la fois économique, environnementale et citoyenne. L'effacement repose sur la capacité des bâtiments à réduire ou décaler certains usages non prioritaires, tels que le chauffage électrique, la climatisation ou encore l'éclairage dans les parties communes, pendant quelques heures, en échange d'une compensation financière. Pour cela, les immeubles les plus adaptés seront progressivement équipés de dispositifs de pilotage automatique, permettant une réponse rapide aux signaux d'effacement envoyés par les opérateurs.

Ce levier de flexibilité permet non seulement de limiter les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le recours aux centrales thermiques en période de pointe, mais aussi de renforcer la stabilité du réseau électrique, dans un contexte de transition vers les énergies renouvelables, plus variables. Il s'inscrit pleinement dans une logique de gestion active et responsable de l'énergie.

STRATÉGIE D'ADAPTATION

En complément des actions de réduction des consommations et des émissions, la stratégie climat intègre une démarche d'adaptation aux effets du changement climatique. Une évaluation des risques climatiques est conduite sur le parc immobilier, afin d'identifier les vulnérabilités potentielles aux vagues de chaleur, aux inondations, aux sécheresses, aux retraits et gonflement des argiles ou aux feux de forêt. Cette analyse permet de mieux comprendre la vulnérabilité des actifs et d'anticiper les impacts sur le confort, la sécurité ou la pérennité des bâtiments. La Française REM est en train de tester plusieurs solutions pour définir des plans d'adaptation qui précisent les mesures techniques, organisationnelles et opérationnelles à mettre en œuvre, ainsi que leur échéancier.

La mise en œuvre des mesures d'adaptation se fera de manière progressive et ciblée, en cohérence avec l'évolution des risques réels dans le temps. Les interventions seront planifiées en fonction de la localisation, de l'usage des bâtiments et de la probabilité d'occurrence des aléas identifiés. Cette approche permet de répondre efficacement à la survenance des risques futurs, tout en assurant une gestion raisonnée des investissements et des priorités d'action.

4 – Politiques sectorielles

Le Groupe La Française a fait le choix d'une politique d'investissement responsable en lien avec les valeurs de son actionnaire, et avec l'expertise de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité. Son ambition est d'accompagner ses clients dans leurs investissements en lien avec sa raison d'être : 'Notre énergie collective imagine pour vous des solutions d'investissement performantes et durables, ancrées dans une démarche RSE sincère et singulière'.

Les politiques sectorielles font partie du dispositif de maîtrise des risques de ces investissements afin de contribuer ainsi à lutter contre les inégalités sociales et sociétales, le réchauffement climatique, la déforestation, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement.

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie repose sur la confiance. A ce titre il fait le pari de la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, un pari qui repose prioritairement sur une démarche de progrès. Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, il n'est plus possible de faire l'économie d'un certain nombre d'exclusions. Certaines technologies bien spécifiques par exemple portent en elles des conséquences négatives qui s'étendent sur trop d'années pour les laisser perdurer. C'est pourquoi le Groupe a mis en place depuis quelques années une politique d'exclusions basée sur le respect des normes, de l'intérêt général ou de l'Accord de Paris.

Ces exclusions sont essentielles car elles permettent de poser des limites : les armements controversés ne sont pas acceptables et ne le seront jamais. Ces activités peuvent concerner, comme sur le tabac, de très faibles pourcentages du chiffre d'affaires, mais font l'objet d'une tolérance zéro. Ainsi, en tant qu'investisseur, si ces entreprises ne sortent pas totalement des activités en question elles ne sont plus investissables.

En 2024, le Groupe a adopté de nouveaux critères d'exclusion liés aux énergies fossiles non conventionnelles décrites dans la partie Politique Climat – Actifs Financiers en page 35. Il a également adapté sa politique en matière d'exclusion du tabac et début 2025 a adopté une politique liée à la lutte contre la déforestation et adapté sa politique en matière d'exclusion des armements.

Synthèse des *exclusions*

Le tableau ci-dessous synthétise les exclusions appliquées par les Sociétés de Gestion.

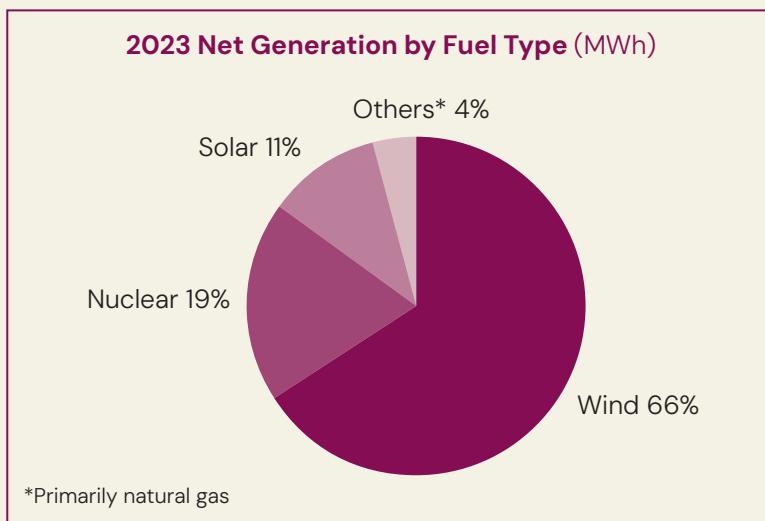
CRITÈRES D'EXCLUSION			
DÉFENSE & SÉCURITÉ	Implication dans les activités suivantes :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Mines anti-personnel • Armes à sous-munitions • Armes biologiques & chimiques • Armes nucléaires des Etats non dotés • Vecteurs d'arme de destruction massive 		
CRITÈRES D'EXCLUSION			
TABAC	<ul style="list-style-type: none"> • Part du chiffre d'affaires issu de la production de tabac traditionnel • Part du chiffre d'affaires issu de la distribution de tabac traditionnel 	> 0% > 15%	
CRITÈRES D'EXCLUSION			
DÉFORESTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Liste d'exclusion de L'institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité 		
CRITÈRES D'EXCLUSION			
CHARBON	<ul style="list-style-type: none"> • Production annuelle de charbon • Capacités de production d'électricité basées sur le charbon • Part du charbon dans le chiffre d'affaires • Part du charbon dans le mix de production d'énergie • Pas de développement de nouvelles capacités 	10M tonnes > 5 GW > 10% > 10% 0	
CRITÈRES D'EXCLUSION			
HYDROCARBURES	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la production d'hydrocarbures issue de source non-conventionnelle (% de la production) • Développement de nouveaux projets hydrocarbures (mmboe) • Part des investissements consacrés aux énergies bas carbone (% CAPEX) • Part des investissements consacrés aux nouveaux projets hydrocarbures (% CAPEX) • Analyse plan de transition crédible et dialogue actionnarial renforcé 	> 20% Interdit Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet	> 30% Sans objet Min 20% CAPEX Max <= >% CAPEX bas carbone Analyse
CRITÈRES D'EXCLUSION			
CONTROVERSES	Controverses graves identifiées, analysées et validées		

Etude de cas : NextEra

En 2024, NextEra Energy Inc. a été signalée pour la première fois par Urgewald comme étant liée à de la production de gaz non conventionnel par l'intermédiaire de sa filiale USG Properties Haynesville. Le montant absolu est faible (2,3 mmboe) mais la méthodologie d'Urgewald applique à la maison mère le chiffre de la filiale –en l'occurrence exposée à 100% à la fracturation– même si la production de cette dernière est loin d'être à 100% liée à la fracturation.

NextEra Energy Inc est composée de deux entités principales : Florida Power & Light (FPL) et NextEra Energy Resources (NEER). Nous avons contacté l'entreprise, qui a confirmé que USG Properties Haynesville est liée à NEER. Or la production de ce dernier est à 96% non émettrice de carbone :

During 2023, NextEra Energy Resources generated approximately 96 million megawatt hours utilizing the following mix of fuel sources for generation facilities in which it has an ownership interest:



Cela signifie que la part de NEER dans la production de gaz non conventionnel est au maximum de 4%. Au niveau du groupe, elle est de 1,2% (sachant que NEER représente 30% des EBITDA du groupe). La décision a été prise par les membres votants de notre Comité Stewardship de ne pas exclure la société NextEra, au vu des considérations suivantes :

- NEER exploite le plus grand portefeuille d'actifs privés renouvelables en Amérique du Nord ;
- Il a un mix de production décarbonée proche de 100% ;
- L'entreprise a commencé à vendre ses centrales électriques au gaz.

La liste des exclusions est revue trimestriellement et partagée avec les gérants et les membres du Comité Stewardship.

Par ailleurs une revue mensuelle est effectuée par la Direction des Risques qui suit l'application des politiques sectorielles et controverses. Ce document rend compte des évolutions dans les politiques sectorielles ou dans la mise à jour des listes d'exclusion, de notre exposition à des émetteurs nouvellement interdits, du nombre d'émetteurs interdits ou encore du nombre de controverses reclassées.

Au-delà de poser des limites, la politique d'exclusion permet aussi de donner de la visibilité temporelle aux secteurs et aux acteurs concernés, particulièrement pour le changement climatique, et de leur donner la possibilité d'engager leur transition. En établissant un calendrier de sortie du charbon par exemple, nous permettons aux entreprises dans lesquelles nous investissons de se projeter et de gérer une sortie progressive et les investissements nécessaires. Nous les prévenons des conséquences possibles si les efforts ne sont pas à la hauteur des enjeux, mais nous leur donnons également le temps de s'adapter et de changer.

Une telle politique vient efficacement renforcer le dialogue que nous avons avec elles dans le cadre de notre politique d'engagement.

Actifs immobiliers

En 2024 La Française REM a mis à jour ces politiques sectorielles qu'elle adapte aux spécificités des actifs immobiliers. Elles s'entendent au niveau des actifs immobiliers, c'est-à-dire à l'usage des bâtiments. Le périmètre des politiques sectorielles concerne les usages des bâtiments suivants :

- Extraction et développement
- Production
- Maintenance
- Stockage
- Transport

D - Biodiversité

1 – Actifs financiers

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Crédit Mutuel Asset Management (« CMAM ») reconnaît le rôle essentiel que joue le capital naturel dans le maintien de la stabilité économique, des services écosystémiques et de la valeur des investissements à long terme. Notre politique en matière de capital naturel s'aligne sur les cadres mondiaux, notamment le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative à la nature (TNFD), les Objectifs fondés sur la science pour la nature (SBTN), la Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 et sa déclinaison en 2022 lors de la COP15 dans les Kunming-Montréal pour la biodiversité et leurs 23 cibles.

Nos principes généraux pour gérer les risques et soutenir la protection :

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au capital naturel dans ses décisions d'investissement, ses actions d'engagement et ses processus de gestion des risques.

Cet engagement s'articule autour des principes suivants :

- **Exclusion des activités nuisibles en lien avec les cibles 4 et 5 de l'Accord de Kunming-Montréal**
- **Intégration dans notre analyse ESG systématique des éléments liés à la biodiversité en lien avec la cible 7 de l'Accord de Kunming-Montréal**
- **Méthodologie dédiée au capital naturel :** Nous avons développé une méthodologie de recherche sur le capital naturel qui soutient les investissements qui contribuent à stopper et à inverser la perte de biodiversité, conformément à la taxonomie de l'UE et au cadre mondial de la biodiversité.

- **Stewardship :** Nous utilisons les outils du Stewardship (engagement, votes) pour promouvoir le capital naturel dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et encourager les meilleures pratiques en matière de préservation de la biodiversité et des chaînes d'approvisionnement ne pratiquant pas la déforestation en lien avec la cible 15 de l'Accord de Kunming-Montreal

EXCLUSIONS

La première étape de notre processus d'investissement consiste à appliquer toutes les exclusions définies dans nos politiques sectorielles à notre univers d'investissement. Cela implique notamment d'exclure les investissements dans les entreprises engagées dans la déforestation illégale, sur la base de leur implication dans de graves controverses. La déforestation est abordée dans notre document de politique sectorielle page 10.

Nous appliquons également les exclusions nécessaires pour respecter l'engagement du Groupe vis-à-vis de l'Accord de Paris de décarboniser l'économie, excluant ainsi le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les promoteurs de nouveaux projets liés aux énergies fossiles. Ce faisant, nous agissons pour limiter le changement climatique, l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité. Ces exclusions sont expliquées plus en détail dans le document sur la politique sectorielle.

INTÉGRATION

Notre proposition de valeur est d'offrir à nos clients des stratégies qui sélectionnent des entreprises qui surpasseront le marché, seront mieux gérées et généreront ainsi plus de valeur financière ainsi qu'une plus grande valeur sociale et environnementale. Pour ce faire, nous avons adopté une approche holistique dans notre analyse des entreprises, avec une compréhension profonde et complète de leur écosystème financier et extra-financier, fournissant les meilleures informations possibles aux gérants de portefeuille.

L'ESG n'est pas seulement un attribut, mais une composante essentielle de cette approche à 360°, car les facteurs liés à la société ou à l'environnement influenceront les évaluations à plus ou moins long terme.

Nous intégrons la biodiversité, l'eau, la pollution, etc., dans notre méthodologie de notation ESG et vérifions systématiquement le principe DNSH⁽¹⁷⁾ sur chaque PAI⁽¹⁸⁾, notamment ceux liés à la biodiversité comme les PAI #7, 8 ou 9 ainsi que plusieurs autres optionnels.

Les dépendances et les impacts sur la biodiversité et le capital naturel sont déjà importants sur le plan financier, avec des niveaux d'intensité différents selon les secteurs. C'est pourquoi la biodiversité est intégrée dans notre modèle ESG, représentée en moyenne plus de 20% du score total et peut informer jusqu'à 30% du score ESG des entreprises des secteurs des services publics, de l'automobile ou de l'énergie. Couplé à des indicateurs de changement climatique, liés à l'un des facteurs de la perte de biodiversité, cela peut informer jusqu'à 60% du score total.

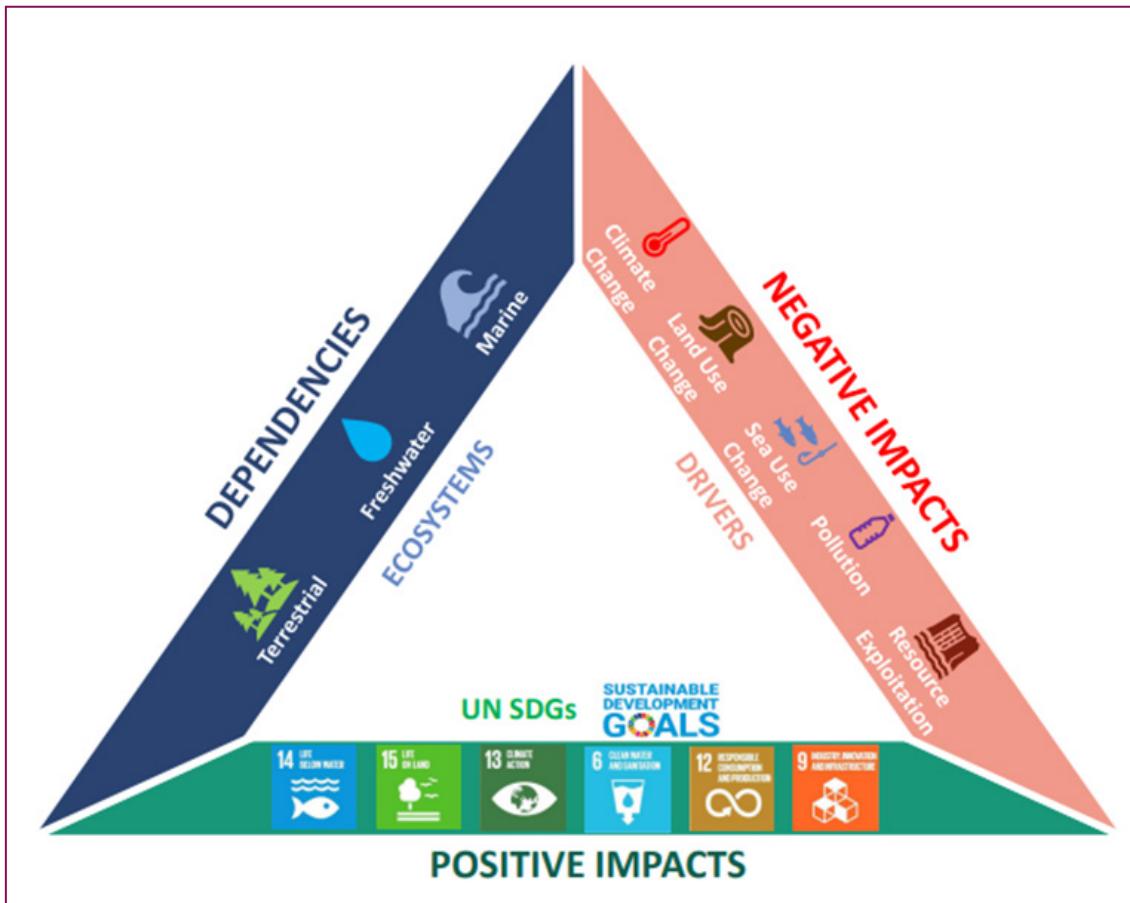
MÉTHODOLOGIE DÉDIÉE

La méthodologie 'capital naturel' est une méthodologie exclusive développée par Crédit Mutuel Asset Management qui intègre les risques et les opportunités liés au capital naturel dans les processus de recherche et d'investissement. Elle repose sur une approche tridimensionnelle illustrée par le triangle du capital naturel et couvre les trois aspects clés de l'analyse du capital naturel pour tout émetteur :

- Dépendances liées à trois écosystèmes

(17) DNSH : Do No Significant Harm
(18) PAI : Principle Adverse Impact

- Impacts négatifs liés aux 5 facteurs clés de la perte de biodiversité
- Impacts positifs liés aux enjeux environnementaux pouvant affecter le capital naturel ou une de ses pressions



Cette méthodologie est basée sur une approche rigoureuse et multidimensionnelle, combinant des critères quantitatifs et qualitatifs.

- Nous utilisons plusieurs fournisseurs et sources de données pour alimenter la méthodologie quantitative, notamment Encore, TNFD, CDP, SBTi, Forest 500, ISS ESG, etc.
- Les scores de dépendance (3 écosystèmes) et d'impact négatif (pour 5 facteurs) sont calculés à l'aide d'informations financières et des données ENCORE ; ils peuvent être utilisés pour filtrer les entreprises à forte/faible dépendance/impact.
- Pour chaque entreprise de l'univers, une phase de sélectivité les analyse au regard des meilleures pratiques et des objectifs liés aux pressions matérielles, de la gouvernance en place et des aspects sociaux du capital naturel.
- La sélection finale retient d'une part les entreprises les mieux placées pour gérer les risques liés à la nature, qualifiées comme en transition. D'autre part, sont identifiées les entreprises apporteuses de solutions pour la préservation du capital naturel.
- Nous nous attachons également à identifier des fournisseurs de solutions, sur la base des données de la méthodologie ODD d'ISS ESG, qui analyse l'impact environnemental positif des produits et services des sociétés.
- L'équipe de recherche financière et extra-financière utilise ses connaissances de l'entreprise et son expertise sectorielle pour effectuer une évaluation qualitative à l'appui de l'analyse quantitative.

Cette méthodologie cherche à fournir des éléments mesurables et scientifiquement solides aux gérants afin que l'univers investissable soit le plus pertinent possible par rapport au thème retenu au regard du capital naturel.

STEWARDSHIP ET CAPITAL NATUREL

S'il existe aujourd'hui un consensus sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre en lien avec le changement climatique, il n'en va pas de même pour la biodiversité qui est un sujet transversal, local et volatile avec de plus des données récentes, de faible qualité et d'une couverture médiocre. Néanmoins, Crédit Mutuel Asset Management attend des émetteurs qu'ils évaluent ou produisent dans la mesure du possible :

- La contribution de leurs activités à la biodiversité
- Comment les questions de biodiversité peuvent avoir un impact (dépendances) sur leur activité et quelle est la portée de cet impact (secteur, zone géographique)
- Une politique zéro déforestation pour les secteurs concernés

En 2024, nous avons participé à de multiples engagements collaboratifs sur le thème du capital naturel, pour plus d'informations, voir notre rapport Stewardship.

Nous sommes membres de Nature Action 100, et à ce titre nous participons activement à l'engagement avec 3 sociétés – L'Oréal, Lowes Company et Ajinomoto aux côtés d'autres investisseurs. Début 2024, nous avons également rejoint le groupe consultatif technique Nature Action 100, au nom de la Fondation Finance for Biodiversity.

Nous sommes restés des membres actifs de cette Fondation en 2024 et avons contribué – outre notre implication dans de multiples groupes de travail – aux travaux ayant abouti à la publication du premier Cadre de définition d'objectifs liés à la Nature pour les gérants d'actifs et les investisseurs institutionnels.

Nous avons participé pour la cinquième année consécutive aux campagnes 'non-disclosure' du CDP sur le climat, l'eau et les forêts, ce qui nous permet d'unir nos forces par un engagement collaboratif et vise à encourager le reporting sur ces thématiques.

Nous avons rejoint le Groupe de travail sur les pesticides avec ShareAction en nous concentrant sur l'engagement avec Bayer. Bayer est exclue de nos fonds en raison de son implication dans de graves controverses liées aux pesticides et nous voulons utiliser notre engagement pour influencer la société et faire évoluer ses pratiques.

Enfin, nous avons poursuivi notre les engagements initiés l'an passé avec des entreprises de produits chimiques sur leur exposition aux PFAS avec l'IHIC⁽¹⁹⁾.

En 2025, nous avons décidé de voter contre les entreprises dans les secteurs ayant un impact négatif important sur le changement d'affectation des terres et n'ayant pas de politique zéro déforestation. Pour plus de détails, consultez notre [politique de vote](#).

2 – Actifs immobiliers

Pour répondre aux enjeux liés à la biodiversité, La Française REM entend élargir son périmètre d'analyse au-delà de son bâtiment afin de mieux identifier son impact sur la biodiversité et quand cela est pertinent proposer des solutions de protection et de restauration de la biodiversité.

(19) IHIC : Investor Initiative on Hazardous Chemicals, [Investor Initiative on Hazardous Chemicals \(IHIC\)](#)

Le changement climatique a été identifié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) comme l'un des cinq facteurs directs de déclin de la biodiversité. En agissant sur le choix de matériaux de construction, La Française REM vise à limiter son impact sur le changement climatique et donc sur la biodiversité.

Au-delà des effets induits sur la biodiversité par le changement climatique, l'activité du secteur immobilier représente un risque sur la biodiversité principalement lors des phases amont de la chaîne de valeur, i.e. lors des phases de conception et de construction. Le changement d'utilisation des terres est effectivement un important facteur direct de déclin de la biodiversité. La Française REM vise à maîtriser les pressions sur la biodiversité en (i) excluant les projets de construction sur des terres remarquables en termes de biodiversité, (ii) réalisant un diagnostic écologique en amont pour adapter le projet immobilier à l'écosystème dans lequel il s'inscrit, et (iii) en maximisant la végétalisation de ses programmes en phase de construction et de restructuration.

En phase d'exploitation de ses actifs, dans un univers de ressources contraintes et en l'absence de cadre commun pour mesurer la contribution aux pressions sur la biodiversité de son activité, La Française REM entend collaborer plus étroitement avec les groupes de travail sur le sujet et tester les différents outils en cours de développement, en axant son analyse sur la phase de gestion des actifs. Par ailleurs, La Française REM a rédigé une charte de gestion durable des espaces verts. Cette charte vise à faire un compromis entre la gestion relativement stricte et contrainte des espaces verts et la gestion naturaliste des réserves, orientée vers une protection du milieu naturel. L'objectif est d'appliquer des modes de gestion différents selon la typologie des espaces, le rendu souhaité et leurs usages et de faire de l'espace vert un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers. Elle s'articule autour de quatre thèmes :

- 1 -** préservation de la faune et de la flore locale,
- 2 -** gestion sans produits chimiques,
- 3 -** consommations d'eau raisonnées,
- 4 -** valorisation des déchets verts.

GESTION DES RISQUES

03

A - Gestion des risques - Groupe

Risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- **Risque de non-conformité :**
- **Risques réputationnels :**
 - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers
 - Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

L'évaluation de ces risques est reprise dans le tableau ci-dessous et leur définition dans le code de bonne conduite [disponible ici](#).

Le Risque RSE au niveau du groupe La Française peut résulter d'une mise en œuvre inadéquate des enjeux attachés à la RSE de l'entreprise ou des produits financiers commercialisés auprès de sa clientèle ou des attentes des parties prenantes. Il englobe des risques d'image et de réputation, des risques opérationnels et des risques de non-conformité, dont l'occurrence et l'impact potentiel nécessitent une vigilance renforcée pour Groupe La Française et ses filiales.

La mise en œuvre de la RSE et sa maîtrise sont ainsi un enjeu majeur pour le groupe La Française qui en a fait un axe de développement en privilégiant l'offre de produits financiers durables. De la même manière, les évolutions réglementaires imposent au groupe La Française une transparence sur la prise en compte des principales incidences négatives (PAI)⁽¹⁾ des investissements et des produits financiers sur les facteurs RSE.

Le suivi des risques s'organise autour de 4 piliers et 12 enjeux présenté dans la section stratégie.

Les travaux organisés répondent au principe du « Comply or Explain » pour permettre de rendre compte du niveau de maîtrise des thématiques/sous-thématiques RSE et les risques associés au sein du groupe La Française.

Ainsi, GLF a décliné une cartographie des risques par pilier et thématique. Pour chacun des enjeux, les actions positionnées ou restants ouvertes ont été identifiées pour l'atteinte des engagements et la réduction des risques associés.

Cette approche permet d'identifier les mesures de réduction des risques pour l'atteinte i) des engagements pris vis-à-vis des parties prenantes, ii) des objectifs stratégiques du groupe La Française.

Aussi, en fonction des périmètres RSE / Durabilité, des reportings à destination des instances de Direction (COMEX, Conseil de surveillance, comités de suivi des risques, comité risque de non-conformité, comité d'audit...) permettent de suivre dans le temps les engagements et les mesures d'amélioration positionnées tant au niveau des portefeuilles sous gestion que dans le domaine stratégique de l'entreprise ou opérationnels.

Le groupe La Française gère de manière active les différents risques auxquels il est exposé au titre de la RSE afin d'en limiter l'occurrence, leurs impacts négatifs en matière de durabilité et leurs impacts financiers si ces risques devaient survenir.

Ainsi le groupe La Française a retenu plusieurs grandes familles de risques telles que présentées dans le tableau :

(1) PAI (*principal adverse impact*) ou incidences négatives sur la durabilité : les sociétés doivent présenter les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption selon le principe de « Comply or Explain »

Typologies de risques		Groupe La Française	Actifs financiers	Actifs immobiliers
Risques liés au changement climatique	Risques Physiques		X	X
	Risques de transition	X	X	X
Risques liés à la biodiversité			X	X
Risques liés à la gouvernance des facteurs ESG	Risque réputationnels	X	X	X
	Risque de contentieux et/ de responsabilité liées à des facteurs ESG	X	X	X
	Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés		X	X
	Risque de corruption et de blanchiment de capitaux	X	X	X
Risque de non-conformité	Risque de non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements, directives européennes (Taxonomie, SFRD, NFRD,...)	X	X	X

Pour le groupe La Française, les risques sont appréhendés sous l'angle des risques liés à la gouvernance des facteurs ESG pour toutes les sociétés/fonds et des obligations réglementaires RSE applicables au Groupe La Française dans le cadre des activités d'entreprise.

Face à ces risques, le groupe La Française a mis en place des actions de réduction et intègre leur suivi dans son cadre d'appétence aux risques. Ce dernier est revu annuellement lors de la mise à jour du « Risk Appetite Framework » (RAF) et validé par le Comité d'Audit et des Risques. Des reportings trimestriels sont positionnés pour le suivi de KPIs avec un processus d'alerte et de limites pour une alerte auprès de la direction générale et de son actionnaire de référence au besoin. Le respect des politiques sectorielles entre dans ce suivi.

Les différents chantiers sur la **thématique RSE et durabilité** sont entrés en mode pérenne :

- Plan de mobilité durable pour nos collaborateurs participant à la réduction de l'impact sur le climat et travaux commun le Crédit Mutuel Alliance Fédéral (actionnaire de référence),
- Abonnement « 100% électricité verte » pour les locaux hébergeant le groupe La Française
- Recours à des audits énergétiques à rythme mensuel pour la gestion technique de l'immeuble (GTB) pour réduire la consommation énergétique du siège social du groupe La Française et production d'un rapport annuel
- Certification en exploitation HQE (analyse des consommations énergétiques de l'immeuble) sur le siège social de GLF
- Analyse du bilan carbone de l'activité du groupe La Française
- Inclusion de GLF dans le rapport CSDR du Crédit Mutuel Alliance Fédéral (contribution qualitative et quantitative de + de 100 indicateurs pour les entités françaises et internationales)

Sur la période, le Groupe a poursuivi ses travaux pour encadrer les risques associés :

- Consolidation des données RSE corporate sur le nouveau périmètre « ensemble gestion » en France et International par l'intégration de nouvelles sociétés de gestion,
- Revue de la présentation du site internet du groupe La Française pour répondre aux attentes réglementaires autour de la « préférence de durabilité », des obligations SFDR,

- Tenue à rythme trimestriel du « Stewardship Committee » pour la revue des engagements, des controverses organisant ainsi la gouvernance et la lisibilité du respect des engagements pris au sein du groupe et des filiales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses analyses de risques, **le groupe La Française a défini des indicateurs pertinents permettant de répondre au suivi des enjeux RSE**. Ces indicateurs sont complétés chaque année pour tenir compte des évolutions réglementaires, des engagements pris par les sociétés du groupe La Française ou de son actionnaire de référence.

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeux	Indicateur	Monitoring
Gouvernance & influence	Ethique et loyauté des pratiques	Lutte contre la corruption et la Fraude	Instances judiciaires en cours	
		Lutte LCB/FT	Délais de déclaration de soupçon	
		Déontologie des collaborateurs	Investissements personnels	
	Relation durable avec les clients & fournisseurs	Continuité d'activité	Déclanchements de PUPA	
		Protection des Données à caractère personnel	Violations de données avec impact pour les personnes concernées	
	Dialogue & communication	Promotion & déploiement de la RSE	Nombre de formations liées à la RSE/Durabilité	Investissement Durable : Programme interne de sensibilisation de 10 modules sur différentes thématiques (dont 1 module sur la Finance Solidaire) délivrées aux collaborateurs de La Française (France et International) Certification Professionnelle : CCFA ESG : 2 collaborateurs ont passé l'examen avec succès en 2024 Certification Finance Durable AMF : 21 collaborateurs certifiés en 2024
	Dialogue & communication	Influence & réseaux au service de la finance durable	Participation à des instances professionnelles	Président de la Commission ISR de l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier) Membre fondateur et administrateur de l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable)

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeux	Indicateur	Monitoring
Environnement	Lutte contre le changement climatique	Rejet de gaz à effet de serre (risque de transition)	Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES)	Bilan Carbone 2024 : 7 896 t CO2éq
		Consommation énergétique	kWh/m ² corporate	Certification HQE exploitation siège social obtenue en décembre 2023 -54% d'émissions de CO2éq en 5 ans au siège social du Groupe grâce à la baisse de la consommation énergétique
		Mobilité Durable groupe La Française	Emission de CO2 liée aux déplacements professionnels Plan de Mobilité Durable entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2022 qui inclut le forfait mobilité durable	1421 tCO2éq Sensibilisation à la sécurité routière et la conduite éco responsable
Valoriser le capital Humain (Top-down)				
L'humain	Développement des compétences	Evolution parcours professionnel interne	% de postes promus ou en mobilité interne	9,9% de promotions* 12,8% de mobilités internes* *sur l'effectif moyen en CDI
	Bien-être au travail (QVCT)	Conditions de travail	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formations aux RPS ⁽²⁾	2 sessions « pilotes » (1 groupe Managers et 1 groupe Collaborateurs) d'une formation intitulée « Prévenir les comportements abusifs et les situations de harcèlement » Déploiement en 2025 de cette formation à caractère obligatoire pour tous les collaborateurs et managers.
	Dialogue social	Organisation du dialogue social & accord d'entreprise	Nombre de sollicitation CSE et accords	56 réunions CSE 8 commissions spécialisées (CSSCT, formations, Logement, Egalité professionnelle) 6 accords groupe signés (Accords, avenants et protocoles d'accord)

(2) RPS : risques psycho-sociaux

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeux	Indicateur	Monitoring
L'humain	Collaborateurs acteurs		Actions d'inclusion	<p>Atelier de la fresque du climat World Clean up Day Odysséa (octobre Rose) Challenge Athlé CMAF / Les foulées de l'immobilier Les Pères Noël Verts du Secours Populaire (collecte solidaire – Noël)</p> <p>Mentorat pour collaboratrices (réseau interne FurtHer pour promouvoir la mixité dans tous les métiers à tout niveau de l'entreprise, France & International) + Interview croisée (Balance ton stress) / Conférence (On ne peut plus rien dire) & Atelier (Harmonie Vie pro/Vie perso)</p> <p>Les déjeuners Mystères : rencontre autour d'un déjeuner qui réunit des collaborateurs (volontaires et tirés au sort) et un membre de la Direction Générale</p> <p>TALK – Prise de parole de la DG & Q/R (4 rdv en 2024)</p> <p>Baromètre interne CMAF « Vous avez la parole ! » : sollicitation des collaborateurs sur les sujets environnementaux et sociétaux (image du Groupe, lien avec les clients, engagements Crédit Mutuel, place du collaborateur au sein de l'entreprise...)</p> <p>Enquête interne La Française « Construisons Ensemble » : sollicitation des collaborateurs sur leur engagement – Création de la nouvelle filière de gestion d'actifs</p>
	Solidarité	Mécénat	Actions de mécénat	<p>A ce jour 15 organisations ont été soutenues par le mécénat ; les collaborateurs sont invités à s'engager dans les organisations soutenues en complément du don financier</p> <p>La Française incite ses collaborateurs à s'investir dans des actions citoyennes et solidaires : en 2024 près de 30% des collaborateurs s'étaient engagés</p>

Cadre de risque respecté – indicateur non public

B - Gestion des Risques – Supports d'investissements

1 – Risques – Actifs financiers

Par risque de durabilité, nous entendons : la survenance d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, datées, estimées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données soient correctement évaluées.

Dispositif de maîtrise des Risques

Le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dupliqué au sein du « Pôle coté : Risque Management, Conformité et contrôle interne » du groupe La Française, s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des Risques et celle de l'audit interne. Les contrôles s'organisent autour de ces trois niveaux :

- Des contrôles de 1^{er} niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs des différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- Des contrôles de 2nd niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction au sein de chaque structure ; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques
- Le 3^{ème} niveau est assuré par l'Inspection Générale du Groupe (Délégation de cette fonction pour Crédit Mutuel Asset Management).

L'organisation du dispositif de contrôle du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale est conforme aux obligations réglementaires avec les fonctions requises : le contrôle permanent et la conformité, la direction des risques et le contrôle périodique.

Processus de Gestion des Risques ESG au sein de Crédit Mutuel Asset Management

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif de suivi des risques ESG s'articule autour des 6 volets suivants :



La cartographie des risques intègre ces piliers afin d'identifier les axes d'atténuation des risques ESG.

Les axes identifiés au sein de la cartographie sont :

- Suivi des exclusions sur les politiques sectorielles et les controverses
- Suivi des critères des labels
- Suivi des contraintes Intégration ESG / Investissement Durable
- Analyse de la politique de vote et du dialogue actionnarial
- Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération interne
- Suivi des indicateurs climatiques et biodiversité
- Suivi des Principales incidences négatives

Chacun des axes d'atténuation est décliné en contrôles adaptés qui viennent s'ingérer dans le plan de contrôle existant et se déroulent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1^{er} et 2nd niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- La supervision des contrôles de 1er niveau est réalisée par le contrôle permanent (obligation de superviser à minima 25% des tâches de contrôle de 1er niveau à fréquence mensuelle).
- Une supervision des contrôles de second niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les typologies de tâches de contrôle de premier niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 36 (35 en 2023, 25 en 2022, 16 en 2021) représentant 301 échéances de contrôles sur l'exercice.

Les typologies de tâches de contrôle de second niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 39 (33 en 2023, 31 en 2022, 17 en 2021) représentant 138 échéances de contrôles sur l'exercice.

En complément, face à ces risques, le groupe La Française a mis en place en 2022 un cadre d'appétence aux risques structuré, définissant les niveaux de risques acceptables, les limites de tolérance et les limites réglementaires permettant d'assurer une gestion des risques alignée avec la stratégie globale du groupe. Ce cadre reprend 7 familles de risques, dont les risques climatiques et environnementaux, et intègre un seuil sur l'application des politiques sectorielles.

Par ailleurs, la gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du règlement SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management, [cliquez ici](#).

LES PRINCIPAUX RISQUES

Au niveau des actifs financiers, plusieurs grandes familles de risques ont été identifiées.

Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une entité. Ces critères sont un moyen d'évaluer l'effort des sociétés à exercer une activité de façon éthique et durable au travers de trois aspects : Respect de l'environnement, Droit du travail et Gouvernance. Ce triptyque permet de soutenir une économie décarbonée et respectueuse du capital humain et organisationnel en dirigeant les flux de capitaux vers des solutions plus vertueuses et durables.

Ce risque ESG mesure donc le risque associé à la qualité globale d'une entreprise à travers un Score ESG conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 35 indicateurs et plus de 110 KPI au sein de 5 piliers, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, sociaux et environnementaux, dont le climat et la biodiversité. La pondération des 5 piliers est effectuée selon les opportunités et les risques extra-financiers propres à chaque secteur d'activité.

L'approche extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 ODD des Nations Unies. Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur un rythme mensuel (sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure note).

Les risques Climatiques

Les risques climatiques permettent de mesurer l'exposition d'une entité aux impacts climatiques et aux répercussions de ceux-ci sur son activité. Ils sont évalués au travers de l'utilisation de tests de sensibilité climatiques qui permettent de comprendre les risques et opportunités climatiques selon différents scénarios d'évolution socioéconomiques et macroéconomiques sur l'activité des entreprises.

Cette contrainte peut s'exprimer soit à travers les risques physiques liés à l'augmentation des températures, soit à travers des risques de transition liés au respect d'une trajectoire 2°C.

Risques physiques :

Les risques physiques résultent de l'exposition à des impacts physiques directement causés par le changement climatique. Ils peuvent être induits par des événements (aigus) ou des changements à plus long terme (chroniques).

- Risques aigus :

Il s'agit des risques induits par des événements climatiques extrêmes (cyclones, ouragans, inondations...) dont la gravité est accrue. Ils peuvent causer des dommages sur les installations, réduire les capacités de production...

- Risques chroniques :

Les risques physiques chroniques sont induits par des changements à plus long terme des régimes climatiques : précipitations importantes, augmentation des températures moyennes (vagues de canicules fréquentes, augmentation des niveaux des mers...)

Risques de transition :

Les risques de transition correspondent aux conséquences économiques de la mise en place d'une transition vers une économie bas carbone, transition qui passera par des changements réglementaires, politiques et technologiques. Selon le degré et la rapidité de matérialisation de ces risques, les entreprises seront confrontées à des impacts financiers et à des risques réputationnels. Parmi les principaux canaux de transmission des risques de transition, on peut citer :

- Les réglementations :

- Coût du carbone : Housse du prix des émissions de GES⁽³⁾
- Augmentation des obligations de reporting
- Réglementations plus strictes sur les services et produits existants

- Les marchés :

- Changements des comportements des consommateurs
- Incertitudes des signaux de marché
- Augmentation du coût des matières premières

- Les technologies

- Substitution des produits et services existants par des options moins émissives
- Investissements infructueux dans de nouvelles technologies
- Coûts de développement de nouvelles technologies bas-carbone

- La réputation :

- Changement des habitudes des consommateurs
- Stigmatisation d'un secteur

Nous évaluons l'exposition de l'entité aux risques climatiques annuellement (voir Annexe 1 page 94), mais un plan de réduction ou d'atténuation n'a pas encore été formalisé à ce stade.

Les Risques ESG

Risque opérationnel :

Il est lié au modèle de notation développé par la société de gestion : il s'agit de s'assurer qu'à chaque étape du processus de notation, le modèle est capable de produire des notes ESG cohérentes, y compris dans des conditions anormales : par exemple en l'absence de certaines

(3) GES : Gaz à Effet de Serre

données fournisseurs. Le contrôle portera donc sur la cohérence des résultats produits par le modèle de notation dans divers scénarios.

Risque réputationnel :

Les événements les plus susceptibles de générer un risque réputationnel pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des émetteurs détenus dans nos fonds, notamment en matière de corruption, de blanchiment d'argent, de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance. Un suivi rigoureux de l'application des politiques sectorielles et l'analyse régulière des controverses lors du comité Stewardship permettent d'assurer une vigilance accrue.

Risque de couverture ESG :

Il a pour origine le manque de données ESG disponibles au sein de l'univers d'investissement émetteurs. Si la sélection d'un fournisseur de données ESG adapté aux caractéristiques de la société de gestion est un préalable, le contrôle portera sur le ratio d'émetteurs couverts par la notation ESG au niveau de l'univers global émetteurs et pour chaque fonds sous gestion. Il permet non seulement de garantir la conformité aux exigences réglementaires croissantes en matière de durabilité, mais également de se prémunir contre un risque commercial accru, directement lié à une couverture ESG insuffisante.

Risque de désengagement actionnarial :

La société de gestion a formalisé une politique de vote aux Assemblées Générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Le risque viendrait d'une non mise à jour de sa politique de vote autour de l'identification de résolutions nécessitant une action de vote correspondant à ses engagements notamment en faveur du climat, de la diversité (social), de la rémunération (Gouvernance), du cumul de mandats (pratique saine de renouvellement des membres de Conseils d'administration).

Pour accéder à notre politique de vote, [cliquez ici](#).

La société de gestion a également formalisé une politique d'engagement. Le risque viendrait d'une non-application des principes de sa politique d'engagement qui visent à faire évoluer l'émetteur et en cas d'échec du dialogue mené à s'en désengager. Notre politique d'engagement, [cliquez ici](#).

Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille :

L'organisation de la société de gestion permet d'engager un dialogue constructif et actif pour l'analyse des sociétés pouvant présenter des informations parcellaires et ce afin de mieux estimer la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise. Le risque viendrait d'un défaut d'analyse des sociétés en lien avec des données collectées de moindre qualité pour mener les analyses ESG sur les émetteurs et les sociétés.

Les Risques de non-Conformité

Il s'agit d'identifier les risques de :

- contentieux pour non-respect de la réglementation ESG, tout litige avéré pourrait venir éroder la rentabilité financière du produit ainsi que sa liquidité. Les contrôles quotidiens de 1^{er} et 2nd niveau menés sur les fonds visent à minimiser ce risque.

- non mise en œuvre des évolutions réglementaire introduites par les règlements (AMF 2020-03) ou directives européennes (SFDR, Taxonomie).

LA FRÉQUENCE DE REVUE DU CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques est composé de la politique de gestion des risques, la cartographie des risques et le plan de contrôle. Ces documents sont revus systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Ce cadre évolue également au fur et à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG et notamment la mise en place des indicateurs climatiques et de biodiversité au sein de Crédit Mutuel Asset Management.

Au niveau du cadre d'appétence aux risques, les listes des risques et indicateurs permettant de suivre les risques sont revues au moins annuellement au sein de Crédit Mutuel Asset Management, par la Direction des Risques et la Direction Financière. Elles sont présentées pour validation au Comité des Risques de Crédit Mutuel Asset Management, aux dirigeants effectifs ainsi qu'au Conseil d'Administration.

LE PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES

Au titre de 2024, sur la thématique de Durabilité, des plans d'actions visant à accompagner le déploiement des nouvelles obligations réglementaires ou à réduire les risques ont été définis :

- Création d'un pôle dédié à l'ESG au sein du Risque Management afin de renforcer le dispositif de gestion des risques ESG.
- Chantier de convergence des méthodes ESG suite au rapprochement, entre Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management.
- Revue des classifications des fonds suite à la convergence des méthodes ESG afin d'assurer la conformité des fonds aux exigences réglementaires.
- Complétude à 100% du plan de contrôle de second niveau sur les aspects ESG
- Validation des données principales incidences négatives (PAI) de l'entité et des reporting EET.
- Analyse des contributions des fonds et/ou des émetteurs à chaque PAI.
- Adaptation des contrôles quotidiens suite aux évolutions des politiques sectorielles et controverses au cours de l'année.
- Audit de l'outil Investissement Durable pour les Corporates et formalisation de recommandations
- Mise en place et automatisation de contrôles quotidiens de second niveau (seuils d'investissements durables, sélectivité, amélioration de note, etc.).
- Contrôle de la qualité des données des prestataires ESG.
- Lancement des travaux de mise en œuvre des orientations de l'ESMA concernant les noms des fonds

2 – Risques – Actifs immobiliers

IDENTIFICATION, ÉVALUATION ET PRIORISATION DES RISQUES DE DURABILITÉ

Le règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il sur-

vient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Outre les impacts matériels et sociaux des phénomènes météorologiques extrêmes, la pression réglementaire croissante ainsi que les changements dans les préférences des acteurs de marché influent sur la performance des investissements immobiliers. A l'inverse **de plus en plus d'études réalisées dans différentes juridictions soulignent que les pratiques immobilières prenant en compte la lutte contre le changement climatique et le développement durable peuvent permettre non seulement de protéger mais aussi d'accroître la valeur des actifs immobiliers.**

La maîtrise des risques en matière de durabilité est un enjeu majeur pour La Française REM, qui a identifié les principaux risques de durabilité auxquels elle est exposée. L'investissement immobilier étant un investissement long-terme, La Française REM entend mener une politique active de maîtrise de ces risques dès aujourd'hui.

La Française REM revoit son exposition aux risques en matière de durabilité tous les ans, en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires.

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Vague de chaleur	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire
	Sécheresse	Exogène	Moyen terme		Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition
	Retrait et Gonflement d'Argile	Exogène	Moyen terme		Audit ESG préalable à toute acquisition
					Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
					Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire
					Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition
					Audit ESG préalable à toute acquisition
					Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
					Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire
					Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition
					Audit ESG préalable à toute acquisition
					Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Inondation	Exogène	Long terme	Changement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
	Feux de Forêt	Exogène	Moyen terme	Changement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
	Submersion marine	Exogène	Long terme	Changement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
	Séisme	Exogène	Actuel	Localisation dans une zone sismique	Audit ESG préalable à toute acquisition
	Tempêtes et vents violents	Exogène	Long terme	Changement climatique	Le travail de réflexion commune entre scientifiques et Météo France s'étant poursuivi en 2024, Bat'Adapt, l'outil sélectionné par La Française REM, a décalé la création d'un indicateur de risque pour les tempêtes et vents violents à 2025/2026.
	Grands froids	Exogène	Long terme	Changement climatique	Après le décalage d'un an par l'OID de cet indicateur, il n'est que partiellement disponible en 2024 (seulement les expositions).

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque de transition	Réglementaire	Exogène	Moyen terme	Evolution des réglementations françaises et européennes au regard du retard pris par rapport aux engagements européens	Calcul de l'impact financier de la création d'une taxe carbone
	Approvisionnement énergétique	Exogène	Actuel	Variation des mix énergétique nationaux	Souscription de contrats d'électricité de source renouvelable sur les surfaces gérées par La Française REM
	Obsolescence technologique	Exogène	Moyen terme	Evolution de la réglementation Perte de savoir-faire	Remplacement des équipements vétustes par des équipements anticipant les futures réglementations
Risque social	Santé des usagers	Endogène	Actuel	Présence de substances dangereuses (amiante, plomb)	Audit ESG préalable à toute acquisition
	Santé des usagers et des riverains	Endogène	Actuel	Sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque d'exécution	Atteinte des objectifs ISR	Endogène	Actuel	Objectifs approximatifs Suivi et/ou actions irrégulières	Formalisation d'une comitologie (réunions mensuelles ou trimestrielles selon le nombre d'actifs gérés par chaque PM) dédiées au suivi de nos objectifs ESG avec nos PM

RISQUES ESG ET CLIMAT

La Française REM estime que les principaux risques de durabilité sont ceux liés au climat, et notamment :

- Les **risques physiques** résultant des dommages directement causés par les changements climatiques
- Les **risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone.

Risques physiques liés aux changements climatiques

Depuis 2022, l'analyse des risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur le portefeuille immobilier a été réalisée pour 6 aléas climatiques pouvant impacter les bâtiments et leurs occupants à l'aide de l'outil BAT ADAPT de l'Observatoire de l'Investissement Durable (OID) :

- Les **vagues de chaleur**, qui peuvent dégrader le confort thermique et endommager les réseaux ;
- Les **sécheresses**, qui en zones argileuses, peuvent augmenter le risque de dégradation de structures et, à proximité de forêts, peuvent exposer les actifs à des risques d'incendie ;

- Les **retraits et gonflement des argiles** qui peuvent dégrader les structures des constructions à fondations superficielles ou réseaux enterrés ;
- Les **inondations**, qui peuvent affecter le bâti par des infiltrations d'eau dans les murs ou l'endommagement de réseaux en sous-sol ;
- Les **submersions marines** qui peuvent affecter les bâtiments à cause d'infiltration d'eau dans les matériaux, d'endommagement de la structure et des réseaux. Elles sont souvent accompagnées de tempêtes, qui amplifient les dégâts sur les bâtiments.
- Les **feux de forêt** qui peuvent déstabiliser la structure des bâtiments, provoquer des explosions ou potentiellement détruire entièrement le bien immobilier.

L'évolution des aléas climatiques a été analysée pour les actifs situés en Europe sur la base du scénario RCP 8.5 du GIEC et pour la période 2020 à 2050. Le choix du scénario RCP 8.5, dit « pessimiste » est dicté par le principe de précaution.

Le risque correspondant à la vulnérabilité des actifs est calculé à partir de la combinaison de (i) l'exposition des actifs immobiliers aux aléas climatiques, et de (ii) leur sensibilité.

Le risque d'exposition dépend de l'emplacement du bien immobilier. Les risques auxquels est exposé un bâtiment varient selon son adresse. Les événements climatiques et leur intensité ne sont pas les mêmes entre les régions, mais aussi au sein même des régions, suivant la topographie et l'environnement immédiat. Pour estimer le risque d'exposition, une liste d'indicateurs climatiques a été définie pour chaque aléa précédemment identifié. Par exemple le suivi de l'évolution de l'aléa « vagues de chaleur » est effectué à travers le nombre de journées durant lesquelles la température maximale est supérieure de plus de 5° à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs. Lors des analyses menées en 2023 et 2024 sur les exercices 2022 et 2023, en collaboration avec l'OID, des indicateurs plus récents et plus prospectifs ont été utilisés afin de renforcer la capacité prédictive du modèle des risques physiques ce qui a conduit à une dégradation générale des expositions, qui reflète l'accélération de la détérioration du climat. Pour les analyses menées en 2025 sur l'exercice 2024, l'ajout de nombreux actifs résidentiels et de supermarchés périurbains sans fondations profondes dans le périmètre analysé a dégradé l'exposition aux retraits et gonflements des argiles.

L'évaluation de la sensibilité d'un actif immobilier face à un aléa donné dépend des caractéristiques de l'actif immobilier, notamment de son mode de construction, de ses équipements techniques et de leur localisation, de la présence de végétation ainsi que de son usage. Un travail d'approfondissement et d'élargissement des facteurs de sensibilités a été réalisé avec l'OID en 2024 et 2025.

In fine, une analyse croisée du risque d'exposition et de la sensibilité des bâtiments permet d'identifier les bâtiments présentant une vulnérabilité forte à un aléa climatique mentionné ci-dessus.

En 2025 La Française a ajouté à son analyse de vulnérabilité l'aléa climatiques suivant :

- Feux de forêts : le modèle de vulnérabilité pour le territoire français est développé, mais doit encore être élaboré pour l'international par l'OID.

L'analyse de l'aléa climatique « Tempêtes et vents violents » sera décalée à 2025-2026, en raison du manque de données prospectives à ce jour.

ESTIMATIONS QUANTITATIVES

Analyse de vulnérabilité des actifs face aux risques climatiques physiques

Périmètre analysé : 1738 actifs correspondant à une surface totale de 4,3 millions de m², et une valeur totale de 22,2 Mds€

L'analyse de la vulnérabilité des actifs face aux aléas climatiques fait ressortir les vulnérabilités fortes suivantes :

% des actifs présentant une vulnérabilité forte aux aléas climatiques	
Vague de chaleur	18,38%
Sécheresse et retrait & gonflement des sols	4,40%
Inondation	12,14%
Submersions marines	1,42%
Feux de forêt	0,0%

Impact financier des risques climatiques physiques sur la valorisation des actifs

Méthode de calcul

Le risque physique correspond à la dégradation matérielle constatée sur un actif immobilier après qu'un événement climatique extrême est survenu ainsi qu'aux coûts additionnels d'exploitation des bâtiments liés à la multiplication des vagues de chaleur.

Les coûts de dommages engendrés par chaque nouvel événement de chaque aléa sont déduits de distributions assurantielles (source : Catnat). Les coûts additionnels d'exploitation correspondent aux coûts de surconsommation tels que les surcoûts d'énergie pour climatiser les actifs lors des vagues de chaleur et le coût d'usure lié à l'endommagement accéléré des équipements de climatisation en raison de leur sollicitation à plein régime lors des vagues de chaleur.

Les coûts de surconsommation énergétique calculés pour une vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière sont de 35%.

Les coûts d'usure dépendent de l'état de l'équipement. Ils varient de -50 bps à -75 bps de la valeur de cet équipement par jour de vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière.

Tous les coûts projetés sont actualisés au taux annuel de 4%.

Le risque physique correspond alors à la mise en relation de l'exposition et la sensibilité des actifs d'une part, des coûts de dommage et coûts additionnels d'exploitation d'autre part. Du fait de la dégradation des expositions résultant de l'utilisation de données plus prospectives et de la hausse des coûts liée à la survenance de chaque événement, l'impact financier a sensiblement augmenté par rapport à celui de l'année précédente.

Le montant des coûts de dommage et les coûts additionnels d'exploitation liés aux risques climatiques physiques viendrait en diminution de la valeur des actifs des fonds de la manière suivante :

Impact financier sur la valeur des actifs des fonds	
Coûts cumulés jusqu'en 2030	-1,34%
Coûts cumulés jusqu'en 2050	-5,25%

L'augmentation des primes d'assurance associée à la hausse des aléas climatiques dans le cadre des contrats multirisques professionnels a été également intégrée pour les données 2024. Par souci de prudence, ce coût supplémentaire a été ajouté aux coûts des dommages tout en sachant que l'assurance pourrait atténuer au moins partiellement leurs impacts financiers.

Risques de transition liés au changement climatique

Les risques de transition liés au changement climatique correspondent à l'exposition de nos portefeuilles aux évolutions induites par la transition écologique. Ces risques sont principalement liés à l'évolution des systèmes de taxation anti-pollution et de marchés carbones plus contraignants qui entraîneraient une augmentation du prix de la tonne CO2 ou une obligation de réaliser des travaux de rénovation thermique. La Française REM estime différemment ces risques selon la typologie des actifs. Ces risques pourraient venir éroder la rentabilité financière du produit.

ACTIFS TERTIAIRES

La Française REM estime que le risque de transition pourrait se matérialiser via une taxation des émissions de CO2 excédentaires par rapport aux plafonds d'émissions de trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris.

La Française REM gère ce risque en :

- Se fixant un objectif d'alignement des émissions de CO2 avec une trajectoire de décarbonation 1,5° sur ses actifs poursuivant un objectif durable environnemental ;
- Se fixant des objectifs de réduction des consommations d'énergie conforme au dispositif éco-énergie tertiaire sur les actifs tertiaires de plus de 1 000m² ;
- Déployant des plans d'actions visant à réduire les émissions de CO2 sur son patrimoine immobilier

Impact financier du risque de transition sur le chiffre d'affaires net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental

Périmètre analysé : 953 actifs correspondant à une surface totale de 4,0 millions de m², et une valeur totale de 19,0 Mds€

Méthode de calcul

La société de gestion estime l'impact financier de la création d'une taxe carbone qui s'appliquerait aux émissions de CO2 des actifs immobiliers, supérieures aux plafonds d'émissions composant les trajectoires de décarbonation du CRREM/SBTi. Ces plafonds ont été définis en collaboration avec SBTi afin de proposer une nouvelle norme mondiale, compatible avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Pour estimer le risque de transition, La Française REM applique aux émissions supérieures aux trajectoires de décarbonation du CRREM une taxe carbone dont le prix augmente dans le temps de 113 € en 2024 à 913 € en 2050.

Le montant en euro a été calculé en convertissant le prix de tonnage de carbone en \$, issu de l'IAM REMIND-MAgPIE 3.0-4.4 (scenario Net Zero 2050), en euro, selon le taux de change de l'OCDE pour l'année 2024.

En 2024, La Française REM vient imputer cette taxe carbone sur le chiffre d'affaires de ses actifs immobiliers. Dans le reporting de l'exercice 2022, le montant de la taxe carbone venait en diminution du résultat net comptable des fonds. Il est apparu que l'évolution de l'impact financier du risque de transition dépend plus de l'évolution du résultat net comptable – et donc d'éléments financiers sans lien avec l'exploitation des actifs immobiliers – plutôt que de la performance environnementale des actifs. **Cela constitue un changement de méthode.**

Pour permettre une meilleure lisibilité à nos investisseurs, nous avons reconstitué un historique de l'impact financier de la création d'une taxe carbone sur le chiffre d'affaires des actifs immobiliers :

Impact financier de la création d'une taxe carbone sur le chiffre d'affaires des actifs immobiliers			
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
En 2030	0,70%	0,30%	0,30%
En 2040	4,60%	3,10%	2,90%
En 2050	8,40%	5,80%	5,40%

La diminution de l'impact financier du risque de transition sur les actifs immobiliers tertiaires s'explique par la réduction des émissions de CO2 sur notre portefeuille existant, ainsi que par les arbitrages effectués en 2024. L'évolution du prix de la tonne de carbone est non significative sur un an.

ACTIFS RÉSIDENTIELS

La loi Climat et Résilience introduit plusieurs mesures visant à interdire, à terme, la location d'un logement considéré comme étant trop énergivore.

Il ne sera plus possible de mettre à la location :

- un logement ayant une étiquette énergétique G dès 2025
- un logement ayant une étiquette énergétique F en 2028
- un logement ayant une étiquette énergétique E en 2034

La Française REM prend des mesures pour réduire ce risque en :

- Se fixant une performance énergétique minimale à atteindre pour ses projets en phase de construction ;
- Effectuant des travaux de rénovation thermique sur les actifs en portefeuille.

Impact financier du risque de transition sur le résultat net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable

Périmètre analysé : 744 actifs correspondant à une surface totale de 79 600 m², et une valeur totale de 430 M€

Pour estimer le risque de transition, La Française REM, applique aux actifs présentant une étiquette énergétique de leur DPE inférieure à D, des coûts de travaux de rénovation énergétique suivants :

- 1 000€/m² pour les actifs ayant un DPE F ou G

- 500€/m² pour les actifs ayant un DPE E

Pour calculer l'impact financier, La Française REM attribue aux actifs pour lesquels elle n'a pas collecté de DPE, un DPE G.

Le montant du coût des travaux viendrait en diminution de la valeur des actifs de la manière suivante :

	Impact financier sur la valeur des actifs des fonds		
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2024	2,00%	1,30%	0,60%
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2027	2,30%	1,90%	1,20%
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2033	3,50%	3,40%	2,90%

La diminution de l'impact financier du risque de transition sur les actifs immobiliers résidentiels s'explique par la forte réduction de la proportion des actifs ayant un DPE G ou non valide.

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par l'équipe ESG : cette équipe intègre le respect des critères extra financiers dans les choix d'investissement au sein des comités d'investissement. Elle produit aussi l'ensemble des indicateurs ESG qui sont inclus dans les rapports précontractuels et périodiques (ex : PAI sur la consommation d'énergie primaire de chaque bien immobilier). Elle reçoit pour cela un support quantitatif de l'équipe d'ingénierie financière pour le calcul des risques physiques.

Le Risk Management effectue un contrôle des indicateurs ESG sur les risques physiques et de transition produits par les 2 équipes.

A ce titre, le Risk Management a rédigé des nouvelles sections décrivant l'intégration des critères extra-financiers dans le cadre de la politique des risques de LF REM. Les contrôles de 2nd niveau sont assurés par le contrôle interne et la conformité qui vérifient le respect des critères ESG et leur conformité au regard de la documentation juridique. En outre, des contrôles sont effectués par les équipes CCI sur l'organisation du dispositif ISR, le processus d'investissement, le suivi des contraintes ISR et les contrôles réalisés par le Risk Management.



INDICATEURS ET OBJECTIFS

04

INDICATEURS

A - Vote et engagement

1 - Actifs financiers - vote

VOTES AUX ASSEMBLEES GENERALES

En 2024, la fusion entre La Française Asset Management et Crédit Mutuel Asset Management ayant eu lieu au milieu de la saison de vote, il a été décidé que chacune de ces Sociétés de Gestion continuerait à appliquer sa propre politique de vote pour l'ensemble de la saison 2024. A la fin de 2024, la politique de vote du nouvel ensemble Crédit Mutuel Asset Management a été revue pour la saison 2025 et est disponible [ici](#). Ci-dessous, quelques éléments relatifs à l'exercice des droits de vote de chacune des Sociétés de Gestion.

Crédit Mutuel Asset Management

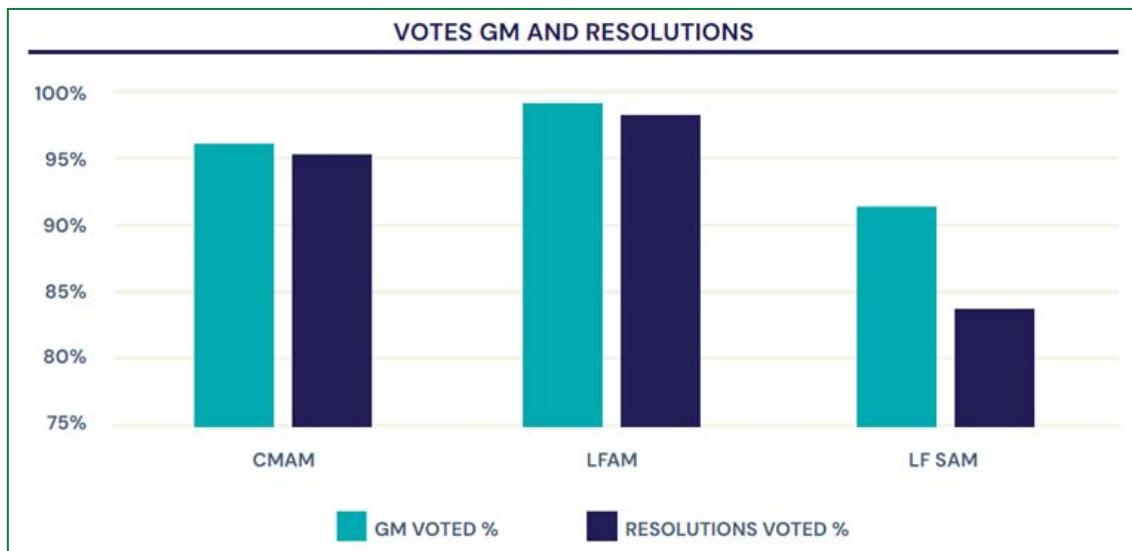
En 2024, Crédit Mutuel Asset Management a voté à 797 assemblées générales, correspondant à 96% des assemblées générales pour lesquelles la société de gestion détenait des droits de vote.

La Française Asset Management

En 2024, LFAM s'est prononcé lors de 99,1% des Assemblées Générales et sur 96,4% des résolutions présentées, soit pour 347 sociétés sur les 350 détenues en portefeuille, un résultat très proche de notre objectif de 100% de vote aux AG.

La Francaise Systematic Asset Management

En 2024, LF SAM s'est prononcé lors de 91,5% des Assemblées Générales et sur 86,6% des résolutions présentées, soit pour 182 sociétés sur les 199 détenues en portefeuille.



De manière générale les droits de vote non exercés sont en majorité liés à la nécessité de bloquer les titres en amont de l'assemblée, ce que les Sociétés de Gestion ne pratiquent pas. Pour le reste, les votes n'ont pas pu être exercés en raison de dysfonctionnements techniques ou administratifs engendrant un problème d'enregistrement des votes.

VOTES CONTRE LE MANAGEMENT

Le pourcentage de résolutions, qu'elles soient issues du management ou des actionnaires, sur lesquelles les Sociétés de Gestion ont voté contre la recommandation du management est de 19,8% pour CMAM, 32,3% pour LFAM et 24,1% pour LFSAM, une proportion en hausse par rapport à 2023 pour toutes les Sociétés de Gestion. Plus précisément, parmi les résolutions présentées par les actionnaires, certes peu nombreuses en proportion, ce pourcentage de vote contre le management s'est élevé à 45% pour CMAM, 55% pour LFAM et 20% pour LF SAM. Enfin, au cours de différentes AG votées CMAM s'est exprimé à au moins une reprise contre une des résolutions présentées au vote dans 77,4% des cas, LFAM dans 83,7% et LF SAM dans 71,9%.

	CMAM	LFAM	LF SAM
Vote against management (general) %	20%	32%	24%
GM with at least one vote against %	77%	84%	72%
Vote against management – management resolutions %	18%	31%	24%
Vote against management – management resolutions in France %	25%	34%	11%
Vote against management on shareholder resolutions %	45%	53%	20%
Voting policy respected %	99,8%	99,8%	100,0%

Les votes d'opposition au management sont de deux natures :

- Un rejet de résolutions déposées par le management
- Ou un soutien aux résolutions déposées par des actionnaires mais non soutenues par le management

Par ailleurs, aucune des Sociétés de Gestion n'a participé au dépôt de résolutions en général, ni en particulier sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

2 – Actifs financiers – engagement

2024 a été l'année de la fusion de nos deux sociétés de gestion des actifs. Néanmoins, nous avons terminé l'année avec une solide liste d'engagements mis en œuvre et nous nous efforcerons de continuer à les renforcer au cours de la nouvelle année.

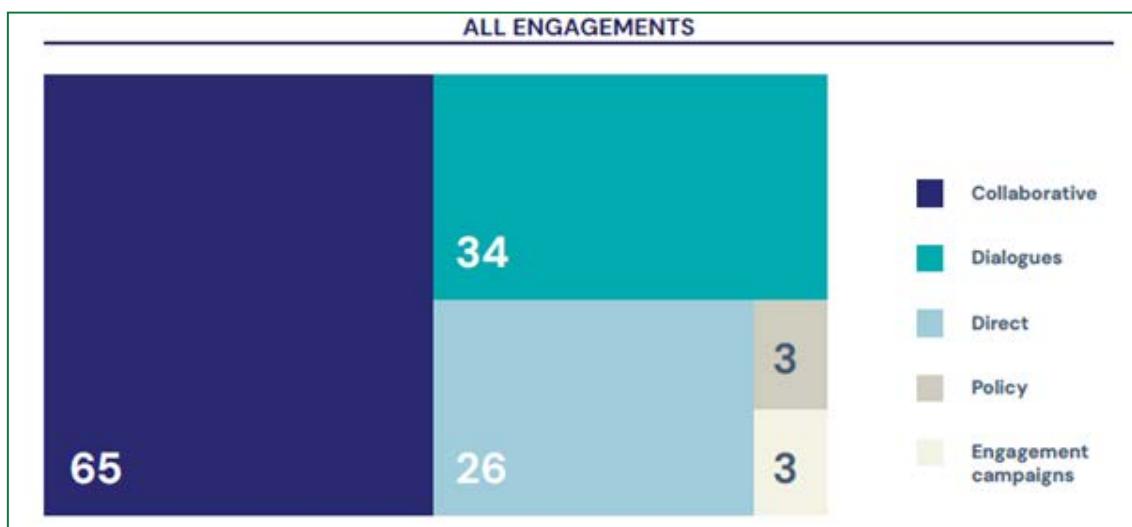
NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT EN 2024

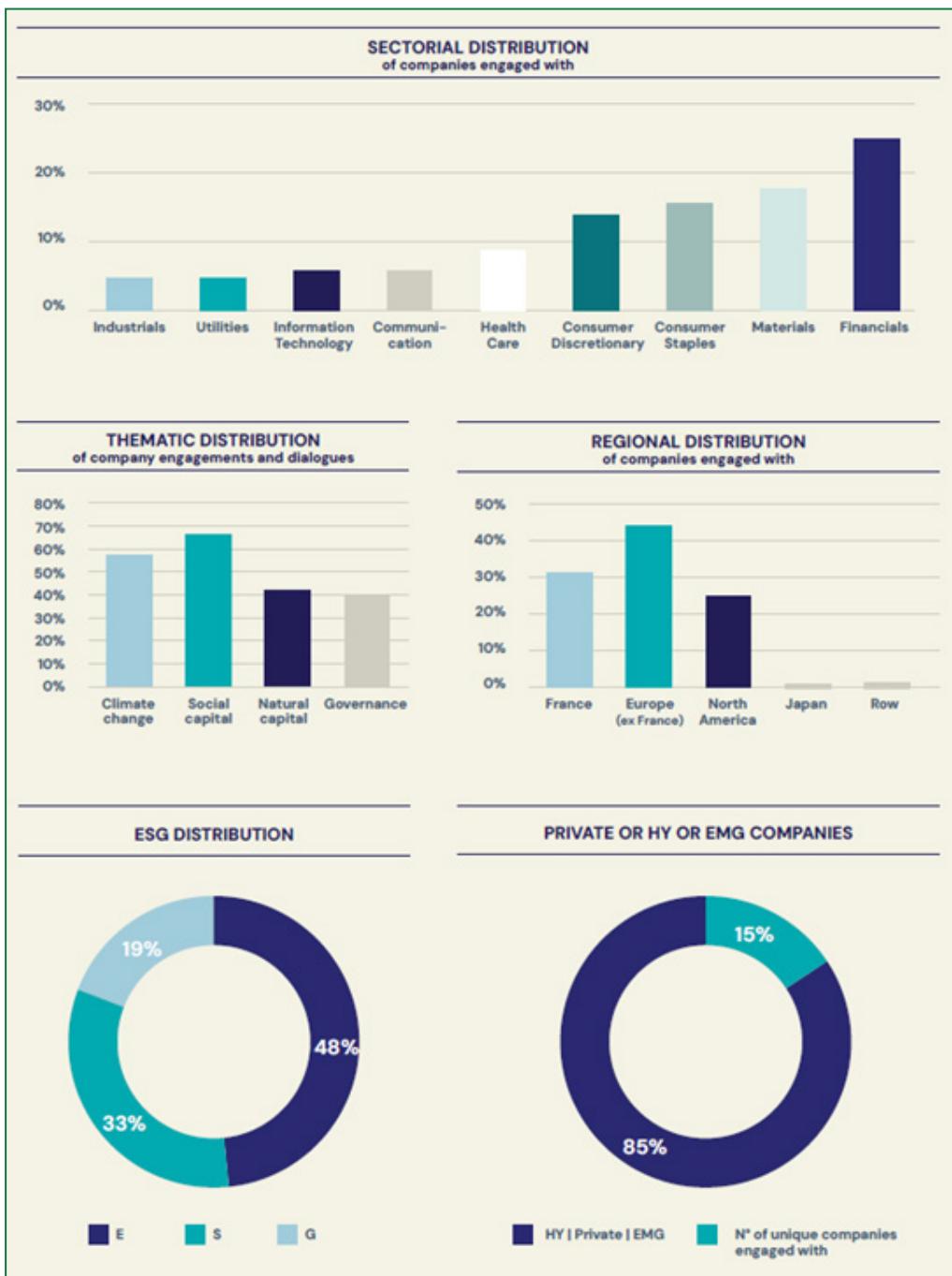
- Nous avons mené 131 engagements, dont 3 campagnes et 3 consultations sur les politiques publiques, Nous nous sommes engagés auprès de 104 entreprises uniques, réparties entre

125 actions d'engagement – 65 engagements collaboratifs, 26 engagements individuels et 34 dialogues menés tout au long de l'année, dans différents secteurs et régions et sur divers sujets et thèmes. En termes de découpage, la France et l'Europe sont restées notre priorité évidente, tandis qu'en matière de secteurs nous avons eu des engagements significatifs avec des entreprises dans les secteurs financiers, des matériaux et de la consommation.

- Notre approche thématique a conduit à des engagements ciblés sur les stratégies de décarbonisation, de préservation de la biodiversité et divers défis sociaux et de gouvernance dans les entreprises dans lesquelles nous étions investies ; parmi les sujets liés au capital social nous avons abordé la santé, les droits humains et le reporting d'indicateurs sociaux.
- Nous avons co-signé plusieurs initiatives politiques préconisant le reporting ESG et/ou des réglementations ESG plus strictes en Europe et au niveau mondial.
- Nous avons renforcé notre engagement dans les associations de place en participant activement au guide sur la taxonomie sociale du FIR, aux orientations en matière de fixation d'objectifs de Finance for Biodiversity et aux nouveaux groupes de travail au sein de l'IIGCC sur des divers sujets climatiques.
- Nous avons participé activement aux consultations liées au Traité des Nations Unies sur les plastiques par l'intermédiaire de la Coalition des entreprises pour le Traité mondial sur les plastiques.

Les graphiques ci-dessous présentent quelques faits saillants de l'année :





B - Taxonomie

1 - Actifs financiers

Le pourcentage d'activité éligible pondéré des actifs ressort à 14,2% (taux de couverture de 63%) pour les actifs financiers sur la base des données obtenues auprès de notre fournisseur de données externe (ISS).

Le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie dans les fonds était de 3,2% du chiffre d'af-

faire et 5,2% des dépenses d'investissement (capex) à fin 2024. Ce pourcentage sera ajusté lorsque les modalités de calcul de l'alignement seront clarifiées et lorsque les entreprises porteront sur ces chiffres. La disponibilité de données fiables devrait encore évoluer au cours des années à venir malgré le recul enregistré en 2025 sur la directive CSRD.

2- Actifs immobiliers

Les actifs immobiliers livrés au 31/12/2024 sont éligibles à Taxonomie. Cependant, en raison de processus de remontées de données encore imparfaits pour les actifs des fonds des sociétés de gestion externes, La Française REM inclut dans son pourcentage d'activité éligible à Taxonomie, pour l'exercice 2024, les seuls actifs immobiliers livrés au 31/12/2024 qu'elle gère directement.

En 2024, 94,6% des encours totaux de La Française REM étaient éligibles à Taxonomie.

Pour calculer l'alignement sur la Taxonomie, La Française REM utilise l'indicateur Market Value, moins volatile que les indicateurs Chiffres d'Affaires, Capex ou Opex.

En 2024, 13,7% des encours totaux de La Française REM étaient alignés à Taxonomie, ce qui correspond à 14,4% des actifs éligibles à Taxonomie. Cette donnée est à comparer avec l'alignement moyen des fonds article 8 et 9 rapporté par l'OID pour l'exercice 2023, à 2,2%.

En 2024, La Française REM a calculé l'alignement sur la Taxonomie du Chiffre d'Affaires de l'ensemble des actifs qu'elle gère directement. Sur cet exercice, 15,2% de son Chiffre d'Affaires était aligné sur la Taxonomie en utilisant l'indicateur Chiffre d'Affaires. Cette donnée est à comparer avec l'alignement moyen des fonds article 8 et 9 rapporté par l'OID pour l'exercice 2023, à 3,2%.

En 2024, La Française REM a calculé l'alignement à Taxonomie des Capex de l'ensemble des actifs qu'elle gère directement. Sur cet exercice, 52,3% de ses Capex était aligné à Taxonomie en utilisant l'indicateur Capex.

C - Biodiversité

1 – Actifs financiers

Pour l'exercice 2024, nous publions pour la première fois l'empreinte biodiversité combinée de nos entités fusionnées (Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management), soit l'ensemble des actifs financiers du Groupe La Française.

Nous avons choisi d'utiliser l'empreinte (CBF) fournie par Iceberg DataLab pour la mesurer.

A ce stade, nous avons choisi de présenter une mesure d'empreinte de la biodiversité sans présenter de vue consolidée des dépendances écosystémiques et impacts des entreprises investies sur la biodiversité ni de plans d'actions car l'approche en consolidation de portefeuille ne traduit pas des problématiques liées au capital naturel qui sont éminemment locales et spécifiques à chaque entreprise.

C'est cependant un axe de travail sur lequel nous sommes engagés tant en interne dans nos équipes d'analyses qu'en externe à travers nos engagement par exemple au travers de la Fi-

nance for Biodiversity Foundation ou du CDP pour obtenir plus de données pertinentes. À la fin de l'exercice 2024, notre empreinte biodiversité globale pour les portefeuilles d'actifs financiers était de -3 384 MSA.km², ce qui correspond à une couverture de 63,5 % de l'ensemble des actifs (obligations et actions).

Hors obligations souveraines, notre CBF obligations d'entreprises + actions était de -3 339 MSA.km², les obligations d'État ne contribuant qu'à 1 % de notre empreinte biodiversité globale.

Comme indiqué les années précédentes, la majeure partie de notre empreinte biodiversité provient de notre exposition au secteur financier (69 %). En effet, 7 des 10 premières valeurs affichant la plus forte empreinte biodiversité dans nos portefeuilles sont des banques européennes à grande capitalisation, dans lesquelles nous détenons des expositions significatives au travers :

- d'obligations court terme au sein des fonds monétaires
- d'obligations moyen et long termes, seniors et subordonnées au sein des gestions obligataires
- de participations au capital au sein des gestions actions et diversifiées

Le secteur financier présente une empreinte biodiversité élevée dans la méthodologie CBF d'Iceberg Data Lab, car il finance indirectement des entreprises de secteurs à forte intensité de biodiversité comme l'agriculture, l'exploitation minière et l'énergie. Par le biais de ses activités d'investissement et de prêt, une institution financière se voit attribuer une part proportionnelle des impacts sur la biodiversité causés par ces entreprises, à l'instar de l'approche utilisée pour la comptabilisation des émissions financées. Il en résulte une empreinte significative malgré le faible impact opérationnel direct du secteur, ce qui souligne l'influence systémique de l'allocation du capital sur la nature.

Hors secteur financier, notre empreinte combinée était de -1 038 MSA.km², dont plus de 50 % sont dus à notre exposition aux secteurs de la consommation discrétionnaire et de la consommation de base.

Notre empreinte biodiversité peut également être lue au regard des indices de marchés sur lesquels nous investissons :

- MSCI ACWI: l'empreinte de cet indice actions est de -5038 km².MSA avec une couverture à 94.91%. 48% de l'empreinte est tirée des expositions au secteurs de consommation (discrétionnaire et durable) et 17% de l'exposition au secteur financier
- Le composite Global Aggregate Corporate et Global High Yield: l'empreinte de cet indice obligataire est de -5586km².MSA avec une couverture de 62.94%. Le secteur financier représente une contribution de 39% à l'empreinte biodiversité de l'univers et 20% de contribution pour les secteurs de la consommation

2 – Actifs Immobiliers

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACTIFS IMMOBILIERS

A la différence du climat pour lequel il existe de nombreux outils et références chiffrés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le sujet de la biodiversité souffre encore d'un manque d'indicateurs quantitatifs et mesurables communs. La Française REM a, dès 2021, structuré sa stratégie de préservation de la biodiversité autour des trois indicateurs définis pour rendre compte de sa contribution à la protection de la biodiversité sur le patrimoine existant et de sa contribution à l'amélioration de la biodiversité sur les projets de restructuration.

Devant les difficultés à évaluer les impacts réels de la feuille de route issue de ces indicateurs, La Française REM, a décidé de tester les outils développés pour mesurer les impacts sur la biodiversité des acteurs du secteur immobilier. En 2024, elle a analysé le potentiel de biodiversité de 62 actifs en utilisant l'outil Biodibat développé par l'OID. Cet outil devait permettre de prioriser nos actions en faveur de la biodiversité en fonction des surfaces végétalisées existantes, de la proximité d'espaces protégées et des connectivités écologiques du site. L'utilisation de cet outil d'évaluation cartographique du potentiel de biodiversité est une première approche permettant de scorer les différents actifs selon leur environnement, mais elle mérite d'être complétée afin d'identifier clairement, pour chaque site, les actions précises à mettre en œuvre en faveur de la biodiversité.

Maîtriser les pressions sur la biodiversité : protéger les espaces naturels.

Part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité

La Française REM a pour objectif d'exclure tout projet de construction neuve sur des terres remarquables en termes de biodiversité, tels que définies par les DNSH du règlement taxonomie pour l'activité 7-1 « Construction de bâtiments neufs ».

Pour rendre compte de son objectif de maîtrise des pressions sur la biodiversité, La Française REM calcule la part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

En 2024, **aucun projet** de construction acquis par La Française REM n'était situé sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

Protéger la biodiversité : gérer durablement les espaces verts.

Part des espaces verts gérés de manière durable

Afin de favoriser le développement de la biodiversité, La Française REM a pour objectif de gérer ses espaces verts en suivant les principes de la gestion écologique, i.e. de mettre **en œuvre des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité**. L'objectif est d'appliquer des modes de gestion différents selon la typologie des espaces, le rendu souhaité et leurs usages et de faire de l'espace vert un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers.

Pour rendre compte de son objectif de protection de la biodiversité, La Française REM calcule la part de ses espaces verts gérés de manière durable.

En 2024, 298 actifs immobiliers comportaient des espaces verts gérés directement par La Française REM (29% du portefeuille). Ce pourcentage n'inclut pas les espaces verts gérés directement par les locataires. Au sein des espaces verts gérés directement par La Française REM, 73% des espaces verts étaient gérés de manière durable. Notre objectif de gestion durable de 100% de nos espaces verts se heurte à des lenteurs et à des difficultés dans la collecte des adhésions des mainteneurs de nos espaces verts à la charte de gestion durable de La Française REM.

Restaurer la biodiversité : faire progresser les surfaces végétalisées dans les projets de construction/restructuration.

Calcul du Coefficient de Biotope par Surface harmonisé (CBSH) des projets de construction/restructuration

En phase d'exploitation, les bâtiments livrés exercent une pression sur les écosystèmes en tant qu'infrastructures inertes et fragmentées. La Française REM vise à favoriser les continuités écologiques en faisant progresser la végétalisation des projets de restructuration immobilière et en végétalisant autant que faire se peut ses projets de construction. Elle se fixe pour objectif un CBSH des projets en construction à un niveau supérieur à 0,3 et de faire progresser le CBSH des projets restructurés à un niveau supérieur à celui existant avant les travaux de restructuration.

Pour rendre compte de son objectif de restauration de la biodiversité, La Française REM calcule le Coefficient de Biotope par Surface harmonisé de l'ensemble de ses projets en phase de construction ou de restructuration.

En 2024, La Française REM n'a pas acquis de projets neufs ni réalisé de projets de restructuration.

OBJECTIFS

Afin d'accompagner résolument sa démarche de progrès et de montrer son engagement, le Groupe s'est fixé des objectifs et reporte sur sa progression dans l'atteinte de ceux-ci, qu'ils concernent le groupe, les actifs financiers ou les actifs immobiliers.



A - Alignement sur l'Accord de Paris

1 - Actifs financiers - atténuation

Thème – Objectif 2024	Indicateurs 2024	Objectifs 2025
Réduction en ligne avec l'Accord de Paris Empreinte carbone par M€ gérés CMAM – Crédit Mutuel Gestion*	Non disponible**	Chiffrer la trajectoire de décarbonation à 2030 et à 2050 avec des objectifs intermédiaires

* Uniquement sur la partie fonds dédiés

** Changement de périmètre dû à la fusion des entités La Française Asset Management et Crédit Mutuel Asset Management courant 2024

L'objectif de réduction des émissions carbone dans le cadre du respect de l'Accord de Paris est reconduit pour la nouvelle entité Crédit Mutuel Asset Management comme il l'était tant pour La Française Asset Management que pour Crédit Mutuel Asset Management en 2024⁽¹⁾, la nouvelle entité s'inscrivant pleinement dans le cadre des efforts menés de part et d'autre pour décarboner les portefeuilles. Cette démarche volontaire est cohérente avec la volonté affichée par le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050.

Plus spécifiquement, Crédit Mutuel Asset Management se donne pour objectif en 2025 de chiffrer sa trajectoire de décarbonation à 2030 et à 2050 avec des objectifs intermédiaires gages d'une démarche progressive et constante dans le temps, et ce sur le nouveau périmètre que représentent les actifs de ex-LFAM et ex-CMAM.

2 - Actifs immobiliers - atténuation

La Française REM, qui entend prendre sa part dans la lutte contre les dérèglements climatiques, a pris un engagement d'aligner, chaque année, les émissions moyennes de gaz à effet de serre des actifs qu'elle gère directement avec des trajectoires de décarbonation 1,5°.

Quel indicateur choisir pour rendre compte de cet engagement ? Dans un premier temps, La Française REM a utilisé un indicateur d'intensité surfacique (kgeqCO2/m²), en calculant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties privatives et communes. Cet indicateur, s'il est adapté aux spécificités des actifs immobiliers, ne peut pas servir d'indicateur commun aux autres classes d'actifs (ac-

(1) Voir les rapports article 29 des entités respectives de 2024 sur l'année 2023

tions, obligations, private equity...). La Française REM a défini un second indicateur fondé sur la température implicite de son portefeuille pour juger de son engagement.

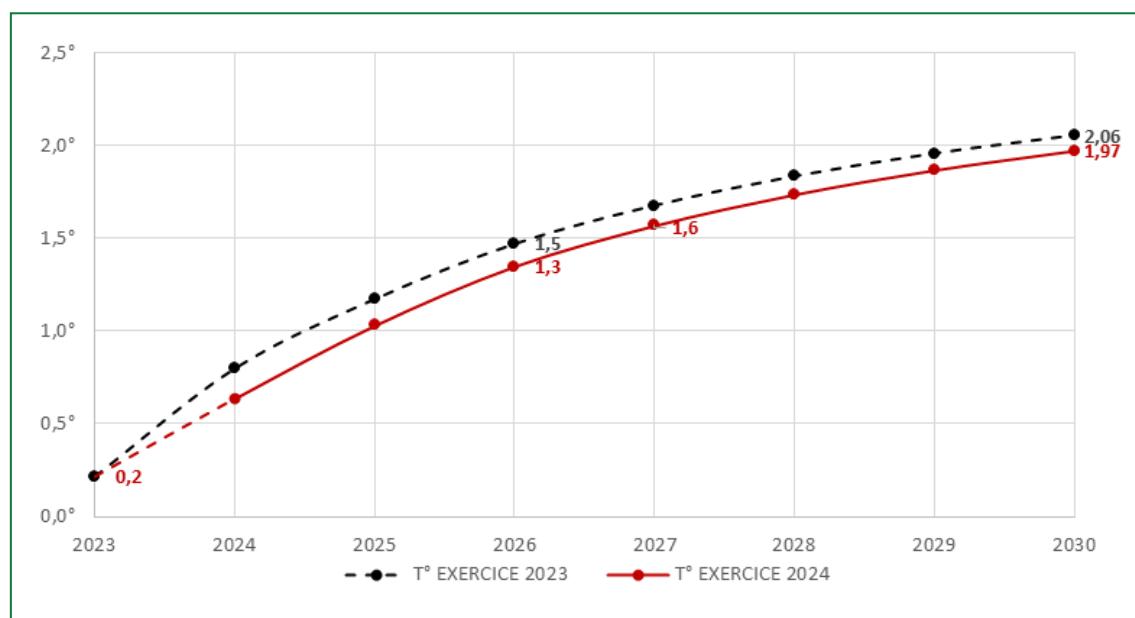
Il n'existe pas d'approche établie pour déterminer la température d'un portefeuille immobilier. **La Française REM développe donc sa propre méthodologie, appelée à être enrichie et adaptée au fur et à mesure de nos travaux pour mieux prendre en compte la complexité de la relation émissions de CO2-réchauffement climatique.**

La Française REM a retenu les trajectoires de décarbonation définies par le CRREM, en partenariat avec SBTi. Ces trajectoires définissent des plafonds d'émissions annuelles pour contenir le réchauffement climatique à 1,5° et à 2°, par typologie d'actifs et par pays. La Française REM déduit de ces deux trajectoires des températures implicites pour chaque actif en retenant l'hypothèse d'une fonction linéaire entre émissions de CO2 et réchauffement climatique.

La Française REM calcule une température implicite de ses actifs pour chaque année, jusqu'en 2030. Cette température reflète l'écart aux trajectoires définies par le CRREM. Dans la mesure où, en 2023 et 2024, La Française REM n'utilise pas les projections des émissions futures de ses actifs, en raison du manque de données fiabilisées pour calibrer les gains espérés en termes de réduction de consommations d'énergie, la température des actifs augmente dans le temps.

Les indicateurs de température de chaque actif sont ensuite agrégés au niveau des portefeuilles immobiliers, en les pondérant par leur surface.

Température implicite du portefeuille de LF REM en 2023 et en 2024



Pour l'exercice 2024, **la température implicite du portefeuille immobilier agrégé à horizon 2030 est de +2°, une baisse de 0,1° sur un an.** Le taux de couverture associé est de 69% de l'encours géré par LF REM (comparé à 71% en 2023).

Pour les actifs dont les émissions de CO2 sont calculées à partir de données réelles, **la température implicite agrégée à horizon 2030 est de +1,9°C.** Le taux de couverture associé est de 48% de l'encours géré par LF REM.

3 – Actifs immobiliers – réduction des émissions de CO2

Thème – Objectif annuel	Indicateurs 2024	Objectifs 2025
<p>Réduction en ligne avec l'Accord de Paris Aligner, chaque année, les émissions moyennes de GES avec les trajectoires de décarbonation 1,5° CRREM</p>	<p>Intensité surfacique : 14,7kgeqCO2/m²/an versus 19,4kgeqCO2/m²/an valeur seuil CRREM*</p>	<p>Rester aligné au regard des nouveaux seuils CRREM</p>

* pour un portefeuille comparable

La Française REM s'est fixé un objectif ambitieux de réduction des émissions de CO2 sur son portefeuille, en les alignant avec une trajectoire de décarbonation 1,5°. Notre objectif est défini en intensité surfacique (kgeqCO2/m²) car nous ne visons pas une réduction de nos émissions en réduisant la taille de notre portefeuille mais en accompagnant nos actifs immobiliers dans la réduction de leurs émissions.

La Français REM poursuit un objectif de réduction des émissions de son portefeuille sur 953 actifs représentant une surface totale de 4,0 millions de m², et une valeur totale de 19,0 Mds€.

Comparaison des émissions moyennes de CO2 des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental avec les plafonds d'émissions définis par le CRREM en utilisant les trajectoires 1,5° pour un portefeuille comparable

Pour l'exercice 2024, la performance environnementale des actifs immobiliers s'établissait à **14,7kgeqCO2/m²/an**, à comparer avec une valeur seuil du CRREM établie à 19,4kgeqCO2/m²/an pour un portefeuille comparable.

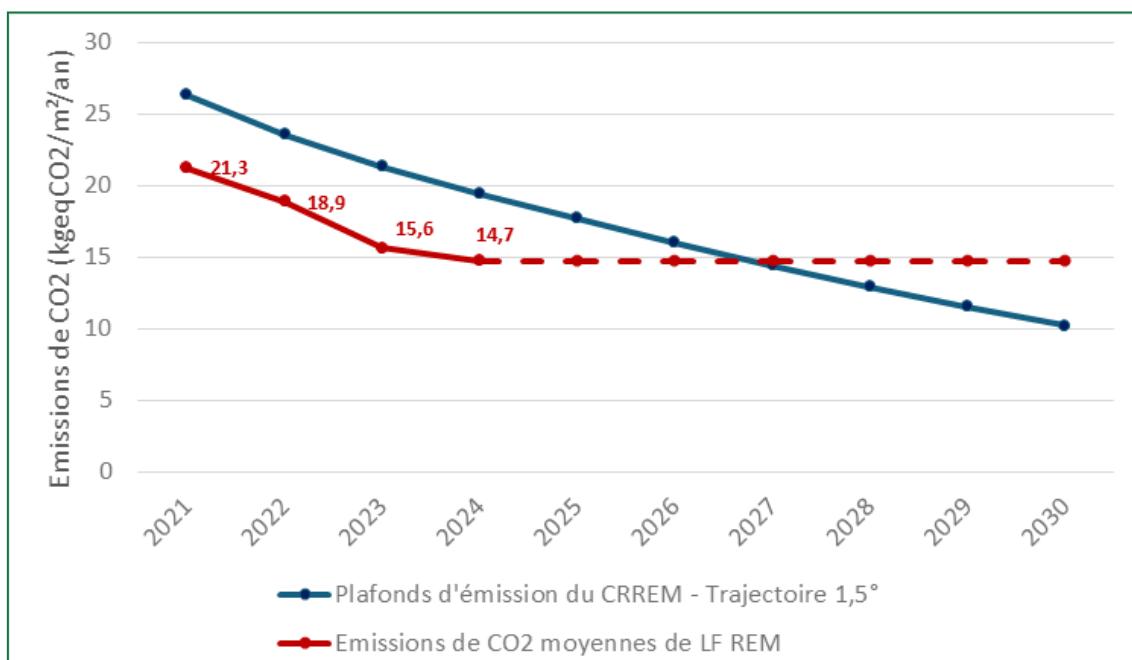
Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties communes et parties privatives. La performance environnementale correspond à la moyenne des émissions de Gaz à Effet de Serre des actifs pondérée par leur surface. Les données nécessaires au calcul des performances énergétique et environnementale des actifs immobiliers peuvent être soit directement collectées, soit estimées à partir de données indirectes (cas des locataires n'ayant pas souhaité partager avec le propriétaire leurs données d'énergie et/ou des syndicats de copropriété ne remontant pas les données). Les incertitudes inhérentes au calcul de la performance environnementale résultent des différents niveaux de fiabilité des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude	Part des données de consommation d'énergie par niveau d'incertitude		
			31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Mesure directe (facture/compteur)	100% des parties communes 100% des parties privatives	0%	35,0%	41,9%	51,6%

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude	Part des données de consommation d'énergie par niveau d'incertitude		
			31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Donnée recalculée (extrapolation)	100% des parties communes Minimum de 33% des parties privatives	30%	9,7%	12,9%	11,5%
Donnée approximative (DPE en cours de validité ou données fiabilisées de l'année N-1)	N.A.	50%	18,3%	20,9%	23,0%
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80%	37,0%	24,3%	13,9%

Sur deux ans, le taux de fiabilisation moyen des données de consommation d'énergie a progressé de 58% à 74% grâce à l'important travail mené conjointement par notre partenaire Deepki, nos Property managers, nos Asset Managers et le département ISR de La Française REM. Ce travail de fiabilisation permet de maximiser l'impact de nos plans d'action.

COMPARAISON DES ÉMISSIONS MOYENNES DE LF REM AVEC UNE TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION 1,5°



Sur un an, les émissions moyennes de CO2 des actifs poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental ont diminué de 6%, portant la baisse de nos émissions de CO2 à -31% sur trois ans.

Cette bonne performance provient de la progression de la fiabilisation des données, de la

prise en compte des critères ESG dans nos politiques d'investissement et d'arbitrage, de la sensibilisation de nos parties prenantes ainsi que de la mise en œuvre des plans d'actions par les équipes d'Asset Management.

PLANS D'ACTIONS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO2 DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER

La Française REM définit des plans d'action pour aligner les émissions de gaz à effet de serre avec les seuils du CRREM de chaque actif, au plus tard en 2030. Ces plans d'actions ne sont pas inclus dans les émissions moyennes anticipées de LF REM du graphique ci-dessus.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être atteinte en prenant des mesures visant à réduire les consommations d'énergie de l'actif ainsi qu'en décarbonant les sources d'énergie.

Réduction des consommations d'énergie

Pour pouvoir agir efficacement, il convient de mesurer de manière fiable les consommations d'énergie des actifs. En 2024, La Française REM suit sur la plateforme de son partenaire Deepki 953 actifs. Cette plateforme permet de collecter, ordonner et fiabiliser les données de consommation d'énergie (tous fluides, tous usages, parties privatives et parties communes) de ses bâtiments.

Sur les actifs les plus énergivores, La Française REM a noué un partenariat avec IQSpot pour installer des compteurs connectés sur nos bâtiments, afin d'avoir une compréhension plus fine des consommations par usage et/ou par lot et d'être alerté en cas de dérive des consommations. Cette solution permet une gestion optimisée des consommations d'énergie de notre patrimoine en exploitation. En 2024, 46 actifs étaient analysés par IQ Spot, ce qui a permis de générer 5% d'économies d'énergie sur un an à périmètre constant et 28% d'économies d'énergie à périmètre courant sur 3 ans.

La Française REM adapte ses plans d'action aux spécificités de chaque typologie d'actifs. Elle a déployé sur son patrimoine les actions suivantes :

- Comité de suivi avec les PM afin de s'assurer du bon avancement des plans d'action définis
- Diffusion des bonnes pratiques de gestion et de maintenance
- Sensibilisation des locataires, notamment dans le cadre des comités verts
- Certification des immeubles en exploitation
- Modération des réduits de nuit
- Modération des consignes de chauffage l'hiver et de rafraîchissement l'été, et adaptation selon l'occupation des locaux
- Limitation du renouvellement d'air en dehors de la période d'occupation des locaux
- Révision des réglages de la GTB tous les 6 mois
- Généralisation de l'éclairage LED et les détecteurs de présence
- Mise en place de programmes horaires dans les circulations et les plateaux de bureaux
- Diffusion de guides de bonnes pratiques

Ces actions permettent à La Française REM de se conformer au dispositif éco-énergie tertiaire, qui vise une réduction des consommations d'énergie de 40% d'ici 2030 ou l'atteinte de seuils définis par décret.

Focus sur les comités verts expliqués par Hugues-François Courtois, responsable ISR

Le comité vert constitue un espace d'échange régulier entre les bailleurs, les locataires et les équipes techniques, autour de la performance environnementale des immeubles tertiaires. Initié dans le cadre de « l'annexe environnementale » et renforcé par l'application du Dispositif Eco-Energie Tertiaire, il s'agit d'un levier essentiel pour passer d'une logique de conformité à une véritable démarche de progrès.

La Française REM accompagne ses locataires, quel que soit leur niveau de maturité afin de faire de ce comité vert un véritable outil de pilotage de la performance énergétique. Un bon comité vert repose avant tout sur une préparation rigoureuse : l'identification d'un référent local chez les locataires (souvent au sein des services généraux ou RSE), un suivi régulier et comparé des consommations (énergie, eau, déchets) via des indicateurs de référence fiables, et une interprétation fine des écarts de performance.

Ces comités permettent de coconstruire des plans d'actions concrets : réglage des températures de chauffage, de climatisation ou des locaux techniques (salles serveurs), activation des modes «inoccupé» ou «stand-by» pour les équipements techniques, programmation horaire sur les systèmes de ventilation ou encore optimisation des systèmes d'éclairage.

Un suivi des actions à déployer favorise l'engagement des parties prenantes et alimente une trajectoire de réduction des consommations d'ici à 2030, en alignement avec les exigences du Dispositif Eco-Energie Tertiaire.

Exemple de comités verts réalisés en 2024

Immeubles	Actions réalisées
Le Voluto 89/91 avenue Jean Jaurès 92120 Montrouge	<ul style="list-style-type: none">• Baisse continue de la consommation qui permet d'atteindre un niveau inférieur de 27% à l'objectif 2030 du dispositif éco-énergie tertiaire• Révision des consignes de température : 20 °C chauffage / 26 °C climatisation• Mode «inoccupé» activé : 16 °C l'hiver, 33 °C l'été• Régulation de la température du local serveur à 25 °C• Arrêt de la VMC de 22h à 6h
Irisium 59 rue Rachel L'Empereur 59000 Lille	<ul style="list-style-type: none">• Baisse de 7 % des consommations d'énergie grâce à l'installation d'éclairage LED dans le parking et les parties communes• Consignes de température : 19 °C chauffage / 26 °C climatisation• Application du plan de sobriété de l'État pendant la crise énergétique, avec une communication aux locataires soulignant les bénéfices des consignes mises en place sur le site• Suivi en temps réel des températures grâce à des compteurs connectés

Décarbonation des sources d'énergie

La Française REM s'est engagée à modifier l'ensemble des contrats d'électricité maîtrisés par la société de gestion pour sécuriser un approvisionnement de source renouvelable. Toutefois, pour les contrats dont le passage en énergie renouvelable entraînerait un surcoût démesuré par rapport aux coûts de l'énergie du contrat en cours, la société de gestion attendra la fin du contrat en cours avant de sécuriser un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable. Ce passage en énergie renouvelable sera effectif au plus tard au 31 décembre 2025. De plus, elle sensibilise ses locataires sur l'intérêt de recourir à des contrats d'électricité de source renouvelable : réduction significative des émissions de gaz à effet de serre pour un surcoût modeste.

4 – Immobilier – adaptation

Thème	Objectif 2030	Indicateurs 2024	Nouvel objectif 2030
Adaptation – risques physiques	Evaluer 75% des actifs immobiliers gérés directement par La Française REM d'ici 2030 sur leur vulnérabilité aux principaux risques climatiques physiques	80,7% des actifs gérés directement par La Française REM évalués : 1 738 actifs soit 4,3 millions de m ²	Définir d'ici 2030 des plans d'adaptation sur 75% des actifs présentant des vulnérabilités fortes

Les actifs immobiliers, conçus pour être exploités sur plusieurs dizaines d'années, sont particulièrement exposés à l'évolution des aléas climatiques. Du fait du changement climatique, les projections indiquent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, susceptibles d'occasionner des dommages aux actifs du fonds et/ou d'impacter leur occupation. Ces événements extrêmes pourraient venir affecter la valorisation des actifs des fonds. L'impact financier peut être d'ordre physique (dommage sur la structure du bâtiment) ou fonctionnel (augmentation des coûts d'exploitation).

L'enjeu pour La Française REM est de pouvoir estimer la vulnérabilité des actifs aux risques climatiques les plus significatifs attendus en Europe afin de pouvoir les intégrer aux processus d'investissement et de gestion des actifs. Pour ce faire, La Française REM a retenu l'outil R4RE (Résilience for Real Estate) développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

L'objectif que nous nous sommes fixés en 2021 était d'analyser la vulnérabilité aux principaux risques climatiques physiques de 75% des actifs immobiliers gérés directement par La Française REM d'ici 2030.

Au 31 décembre 2024, 1 738 actifs correspondant à une surface totale de 4,3 millions de m² et une valeur totale de 22,2 Mds€ avaient fait l'objet d'une analyse de leur vulnérabilité aux risques climatiques physiques. Cela correspond à 80,7% des actifs gérés directement par La Française REM.

En 2024, 100% des acquisitions et 100% des actifs gérés directement par La Française REM détenus par des fonds classés en article 8 ou 9 au regard de SFDR ont fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité aux risques climatiques physiques.

Nous avons donc atteint notre objectif initial d'analyse des vulnérabilités de notre portefeuille aux risques climatiques physiques. Dans la continuité de cette démarche, La Française REM se

fixe un nouvel objectif à 2030 consistant à définir des plans d'adaptation sur 75% des actifs pour lesquels des vulnérabilités fortes ont été mises en évidence. Cette nouvelle étape s'inscrit dans une stratégie cohérente d'amélioration continue et contribue à renforcer la résilience de nos actifs aux aléas identifiés.



B - Biodiversité

Thème	Objectifs 2024	Indicateurs 2024	Objectifs 2025
Stratégie Capital Naturel Objectif Groupe, CMAM et LF REM	Publier une Politique Biodiversité	Rédaction initiée	Publier une politique Biodiversité
Produit Objectif CMAM			Lancer un fonds en lien avec le capital naturel
Sensibilisation Objectif Groupe et toutes les filiales	1 module de sensibilisation par an sur la biodiversité	1 module biodiversité	1 module de sensibilisation par an sur la biodiversité

Pour renforcer notre responsabilité en matière de nature et de biodiversité, nous nous sommes fixé 3 objectifs internes sur la biodiversité pour 2025 :

- 1 - Publier une politique sur le capital naturel
- 2 - Lancer un fonds sur la biodiversité qui prenne en compte le capital naturel de manière plus large
- 3 - Mener une formation interne à l'échelle de l'entreprise sur notre méthodologie actualisée du capital naturel

Ces objectifs suivent les recommandations du « Cadre de définition d'objectifs naturels pour les gestionnaires et les propriétaires d'actifs » publié par la Finance for Biodiversity Foundation en juillet 2024. Ils relèvent des « objectifs d'initiation » tels que définis dans ce guide.

C - Vote - actifs financiers

Thème	Indicateurs 2024	Objectifs 2025
Participation aux AG CMAM	De 96% à 99% selon la société de gestion*	Minimum 90%
Compte rendu détaillé des votes disponible par fonds CMAM	Votes disponibles par Sociétés de Gestion	Votes disponibles par Sociétés de Gestion et par fonds**

* soit en 2023 et 2024 : Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management

** fonds ouverts uniquement

En 2024, Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management se sont prononcées respectivement lors de 96% et 99% des Assemblées Générales. Pour la saison de vote 2025, notre objectif est une participation aux Assemblées Générales d'au moins 90%.

Par ailleurs, les Sociétés de gestion offraient chacune de leur côté la possibilité de voir les votes exercés lors des trois derniers exercices sur leur site internet⁽²⁾. Pour 2025, la nouvelle entité Crédit Mutuel Asset Management conserve cette possibilité et se donne pour objectif de l'étendre à une vue des votes exercés disponible pour chacun des fonds ouverts gérés.



D - Immobilier - offre produit

La Française REM fixe des objectifs de durabilité à ses fonds en fonction des spécifiés du portefeuille et de la stratégie d'investissement des fonds. Plus elle est en capacité de maîtriser la gestion du sous-jacent, plus les objectifs de durabilité sont ambitieux.

La Française REM prend l'engagement d'intégrer les critères ESG sur l'ensemble de ses fonds ouverts. Pour les fonds/mandats dédiés, sans gestion discrétionnaire, elle combinerà à la politique de la société de gestion, le cahier des charges de l'investisseur.



E - Groupe - formation à l'investissement durable

Thème	Objectifs 2024	Indicateurs 2024	Objectifs 2025
Formation interne à l'Investissement Durable	9 modules de formation à l'ID	9 modules réalisés	11 modules + présentations spéciales finance solidaire
Fresque du Climat	Initier les Fresques animées par les collaborateurs pour les collaborateurs	18 ateliers + 224 participants	Tous les collaborateurs mobilisés à fin 2025 2 ateliers par mois

Pour faire de chacun des collaborateurs de la filière Gestion d'Actifs des acteurs de l'investissement et l'immobilier durables, le groupe La Française a choisi de déployer un programme de formation continue et de sensibilisation pour l'ensemble de ses collaborateurs, en français et en anglais. Ce programme, décliné depuis 2021, est composé de modules de 30 minutes en moyenne et dispensé par les experts internes des domaines abordés et la participation dans certains cas d'intervenants extérieurs. En 2024, il a été complété d'une première intervention sur la Finance Solidaire et ouvert aux autres sociétés de gestion du groupe La Française.

(2) Pour CMAM [cliquez ici](#), pour LFAM [cliquez ici](#).

Le groupe a souhaité poursuivre la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs à l'investissement durable et à la RSE en reconduisant ces actions en 2025. Par ailleurs, depuis 2023, le Groupe organise chaque mois des ateliers «Fresque du Climat» pour sensibiliser plus encore l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques, avec l'ambition de déployer ces ateliers à l'international.



F - Egalité femmes - hommes

Thème	Objectifs 2024	Indicateurs 2024	Objectifs 2025
Développer la place femmes dans le Groupe	Programme mentoring Furth'Her	54 femmes accompagnées depuis 2020	Continuer le programme Furth'Her
Index égalité professionnelle Femmes-Hommes	Score minimum de 85/100	83/100	Score minimum 85
Place des femmes dans le management – loi Rixain	Aller au-delà des obligations de la loi Rixain	50% femmes dans le Comex Groupe La Française	50% femmes dans le Comex Groupe La Française

L'Index égalité professionnelle Femmes-Hommes vise à faire un état des lieux de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes. Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet, de manière visible et lisible, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

La nouvelle UES La Française – Crédit Mutuel Alliance Fédérale créée au 1er janvier 2025 obtient à cette date un score global de 83 sur 100 à l'index égalité professionnelle Femmes – Hommes.

L'UES obtient des scores positifs sur 3 des 5 indicateurs clés qui composent cet index : l'écart de taux d'augmentations individuelles, l'écart de taux de promotion et le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur congé maternité.

Le premier indicateur qui concerne l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et celui qui concerne le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations sont des axes de progression majeurs pour le Groupe. Dans le cadre de la négociation sur l'égalité professionnelle à venir, nous tiendrons compte notamment de ces deux axes d'amélioration.



Afin d'accélérer l'ascension des talents féminins et d'attirer des femmes dans les métiers dans lesquels elles sont sous-représentées, La Française a lancé fin 2020 l'initiative « Furt'her » qui favorise l'évolution des femmes au sein du Groupe notamment à travers son programme de mentoring interne. Ce programme a permis d'accompagner pendant 1 an 54 femmes au sein du Groupe depuis son lancement. Furt'her peut également compter sur une communauté de Rôles Modèles féminins qui contribuent à changer le regard porté sur le secteur de la Finance en s'adressant aux jeunes filles à travers l'opération « Bring Your Daughter @work » et des actions auprès de collégiens, lycéens et étudiants filles et garçons.

La Française s'est également engagée à travers la signature de la charte d'engagement en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les entreprises et les organisations du secteur immobilier

Nouvelle UES La Française
(GLF, LFFS, CM Gestion, CMAM CIC Private Debt, CM Impact)

au 01/01/2025

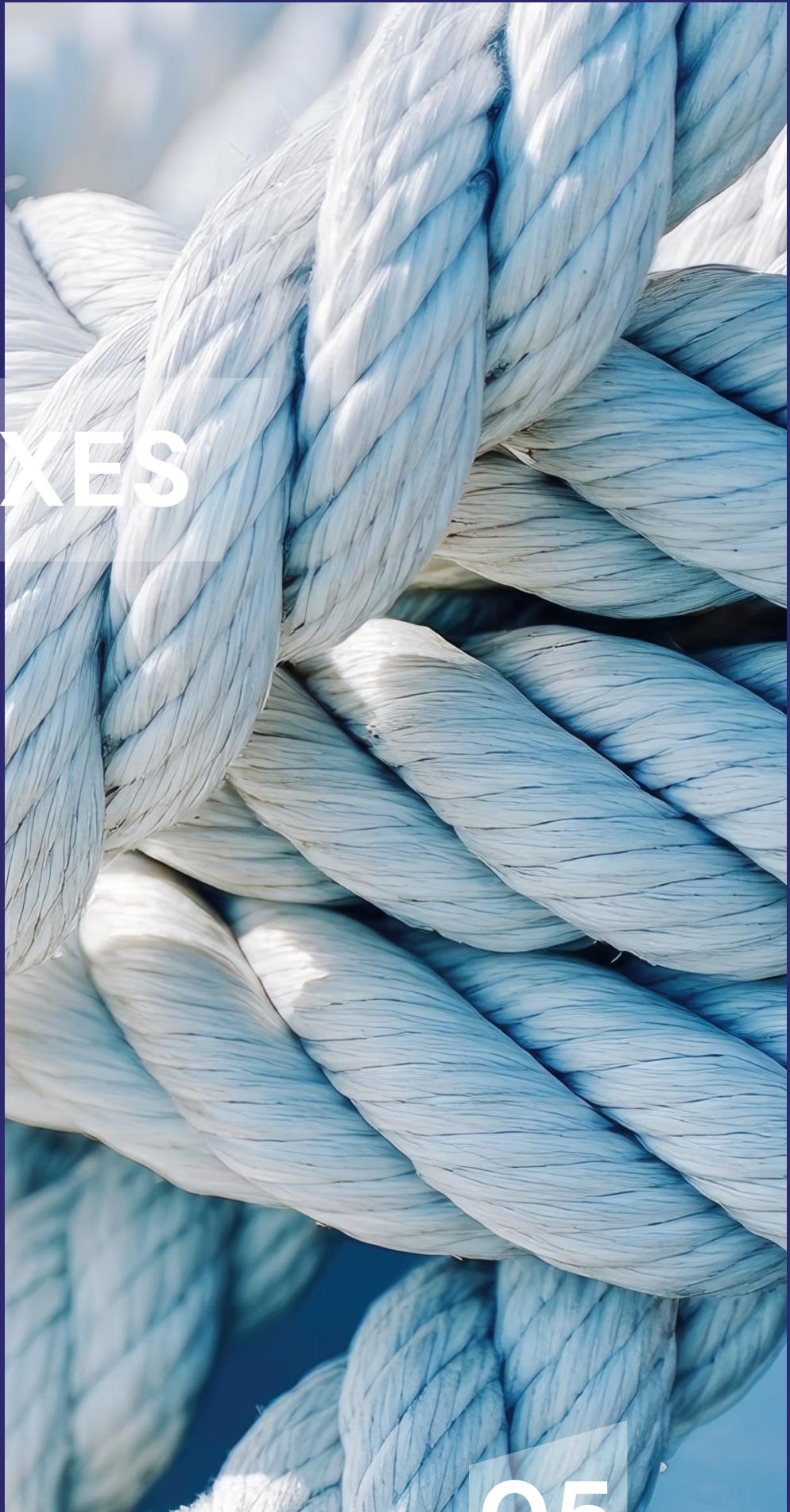
83/100



Les engagements à venir en matière de recrutement, de rémunération, d'évolution professionnelle et de qualité de vie au travail :

- Assurer, dans le cadre des processus de recrutement externe, la présence de candidatures des deux sexes quel que soit le mode de recrutement et la typologie de contrat (CDI, CDD, contrat d'alternance ou stage)
- Diffuser notre charte du recrutement auprès de tous les acteurs internes et externes du recrutement avec lesquels nous travaillons ; déployer auprès des managers des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques du recrutement et à la non-discrimination
- Atteindre chaque année un score minimal de 85 points à l'index égalité professionnelle
- Promouvoir une représentation équilibrée H/F au sein des principaux comités qui constituent la gouvernance des sociétés du Groupe avec un taux minimum de représentation des femmes de 40% d'ici à fin 2026 soit 10 points de plus que les obligations fixées par la loi Rixain
- Poursuivre l'ensemble des actions issues de l'initiative Furt'her tant en interne qu'en externe.

ANNEXES



A - ANNEXES QUANTITATIVES

Annexe 1

Quantification des risques financiers liés au climat

Crédit Mutuel Asset Management

Quantification des risques financiers liés au climat

L'analyse des risques et opportunités climatiques retenue repose sur la méthodologie du fournisseur ISS ESG, dont l'analyse s'étend jusqu'en 2050. Elle permet d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition (TVaR), et en VaR physique (PVaR). L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises.

Risques de transition :

L'analyse des risques de transition potentiels est basée sur deux scénarios de référence publiés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) :

- Net Zero 2050 (NZE2050) correspondant à une hausse de +1,5°C
- Announced Policies Scenario (APS) correspondant à une hausse de +1,7°C

L'estimation de l'impact des risques et opportunités de transition prend en compte les canaux de transmission suivants :

- Risques réglementaires : c'est à dire les coûts supplémentaires que pourraient connaître les entreprises suite à l'évolution de l'environnement réglementaire. Les différents risques réglementaires (taxe carbone, systèmes d'échanges de quota d'émissions ou encore des restrictions sur les émissions) sont souvent schématisés via le « prix/coût du carbone ».
- Risques de marché : relève de l'intégration du prix du carbone par région ou par pays, en appliquant les données propres à chaque scénario aux émissions scope 1&2, en cohérence avec l'approche de l'AIE. Les entreprises fortement émettrices avec une demande relativement inélastique pourraient théoriquement faire porter une partie des coûts carbone supplémentaires à leurs contreparties. L'approche d'ISS reflète cela, puisqu'une proportion des coûts carbone du secteur « Génération d'électricité » est répercutée sur le scope 2 des entreprises d'autres secteurs.
- Risques technologiques : ils incluent les changements potentiels de la demande pour les technologies bas carbone par rapport aux technologies fossiles. Les taux de croissance annuels entre 2020 et 2050 de la production d'énergie issus des projections de l'AIE dans chaque scénario sont utilisés comme approximation des impacts sur la demande.

La VaR de transition d'un émetteur, issue de la modélisation ISS ESG, estime la variation de prix de l'action de l'émetteur après la prise en compte des risques et opportunités liés à la transition. Une VaR positive indique un impact négatif sur le prix de l'action, et une VaR négative indique un impact positif sur ce dernier.

Dans une approche conservatrice, nous appliquons une TVaR = 0 lorsque la TVaR issue du modèle est inférieure à 0.

Risques physiques :

L'exposition des entreprises aux risques physiques est estimée en simulant l'impact de différents aléas climatiques sur les coûts et les revenus de la société, en se basant sur son empreinte géographique (localisation des actifs physiques et/ou des revenus). Les risques physiques peuvent avoir un impact financier sur une entreprise tant au niveau opérationnel qu'au niveau du marché. L'analyse permet d'estimer l'impact financier actuel et futur émanant de l'exposition des émetteurs aux risques de marché et aux risques opérationnels.

Quantification des risques financiers liés au climat

L'évaluation des risques futurs est basée sur les conditions climatiques issues des deux scénarios du 5ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) élaborés selon la trajectoire représentative de concentration de GES :

Scénario probable : RCP 4.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 1,7° et 3,2°C d'ici 2100

Scénario catastrophe : RCP 8.5, scénario qui prédit un réchauffement entre 3,2° et 5,4°C d'ici 2100

Les aléas climatiques utilisés dans l'analyse ISS ESG des risques physiques sont au nombre de 6, couvrant les aléas dont les impacts sont les plus importants en termes de coûts des dommages et dont la potentielle sévérité pourrait avoir des impacts substantiels sur les entreprises.

Risques chroniques	Risques aigus
<ul style="list-style-type: none"> Vagues de chaleur Sécheresse Inondations (côtières) 	<ul style="list-style-type: none"> Cyclones tropicaux Inondations (rivières) Incendies

Il est à noter que la VaR de transition, ainsi que la VaR physique, sont basées sur un modèle « Action ». Ainsi, les résultats de la VaR ne devraient pas être interprétés comme un impact sur le prix d'une obligation, mais plutôt sur le prix de l'action de l'émetteur. Cette métrique reste néanmoins un bon indicateur sur l'exposition d'une entreprise aux risques de transition et physiques.

Risque climat				
		Valeur à Risque - %	Valeur à Risque - millions €	Couverture** - %
Risque de transition	NZE (1,5°C)	1,6%	1005	76%
	APS (1,7°C)	1,4%	896	
Risque physique	Scénario probable	0,5%	300	75%
	Scénario catastrophe	0,7%	451	
Risque total*	NZE (1,5°C)	2,1%	1305	
		1,9%	1197	

* Risque total = Risque de transition + Risque physique Scénario probable RCP 4.5

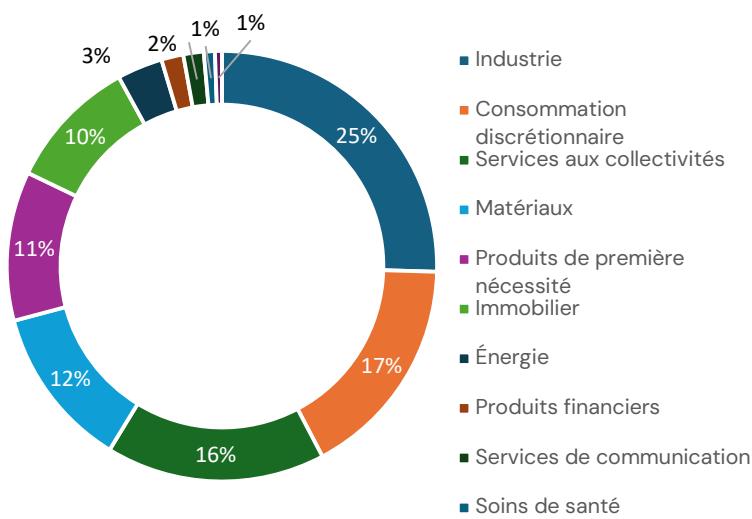
** La couverture en % est calculée sur la base des encours analysés (titres vifs d'entreprises)

Dans le scénario NZE, la VaR climatique totale du fonds est estimée à 1 305 millions d'euros. Il est donc estimé que l'encours couvert du portefeuille global pourrait perdre jusqu'à 2,1% de sa valeur d'ici 2050, dont 1,6% émanant des risques de transition, et 0,5% des risques physiques.

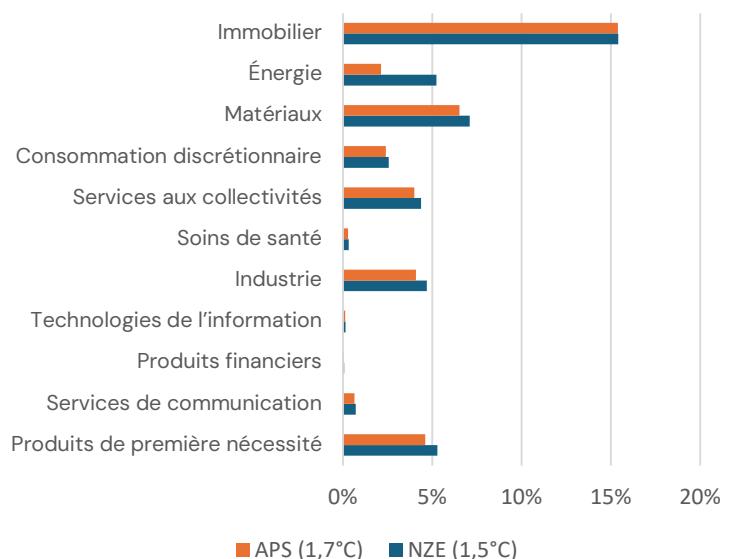
Quantification des risques financiers liés au climat

La VaR climatique d'un portefeuille, ainsi que son évolution, dépendent du niveau d'exposition des entreprises investies aux risques physiques et de transition, mais aussi des pondérations de ces investissements au sein du portefeuille.

Risque de transition – Contribution sectorielle



Risque de transition – Impact par secteur



Le secteur "Industrie" est le plus exposé aux risques de transition, contribuant à hauteur 25% de la VaR de transition du portefeuille global, suivi des secteurs "Consommation discrétionnaire" (17%) et "Services aux collectivités" (16%).

Parmi les secteurs investis les plus impactés par les risques de transition, on retrouve les secteurs de l'Immobilier, des Matériaux, de l'Industrie et de l'Energie, avec des impacts plus prononcés dans le scénario de transition le plus strict NZE, notamment sur le secteur de l'Energie et des Matériaux.

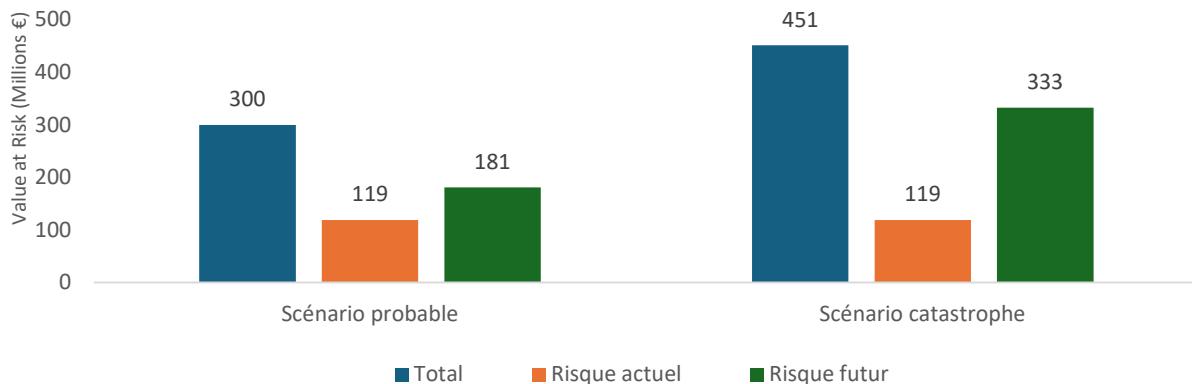
Quantification des risques financiers liés au climat

10 plus gros contributeurs du portefeuille à la TVaR					
Emetteur	Contribution à la TVaR du portefeuille	Secteur	TVaR	TVaR moyenne du secteur	
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE SA	3,72%	Immobilier	100%	4%	
GECINA	3,32%	Immobilier	100%	4%	
FORVIA SE	2,91%	Consommation discrétionnaire	100%	2%	
ICADE SA	1,96%	Immobilier	100%	4%	
OI EUROPEAN GROUP BV	1,58%	Produits financiers	100%	24%	
HEIDELBERG MATERIALS AG	1,44%	Matériaux	100%	24%	
AVIS BUDGET FINANCE PLC	1,02%	Produits financiers	100%	9%	
ARCELORMITTAL SA	0,87%	Matériaux	100%	24%	
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH	0,85%	Matériaux	100%	24%	
SOLVAY SA	0,61%	Matériaux	100%	24%	

Le tableau ci-dessus met en évidence les 10 émetteurs ayant la plus forte contribution à la VaR de transition, en mettant en perspective la contribution de chacun de ces émetteurs à la VaR de transition totale, ainsi que la VaR moyenne du secteur d'appartenance (GICS).

Une TVaR (%) positive élevée indique que l'impact des coûts du carbone dans le scénario étudié conduit à une perte importante de la valorisation de l'entreprise à horizon 2050.

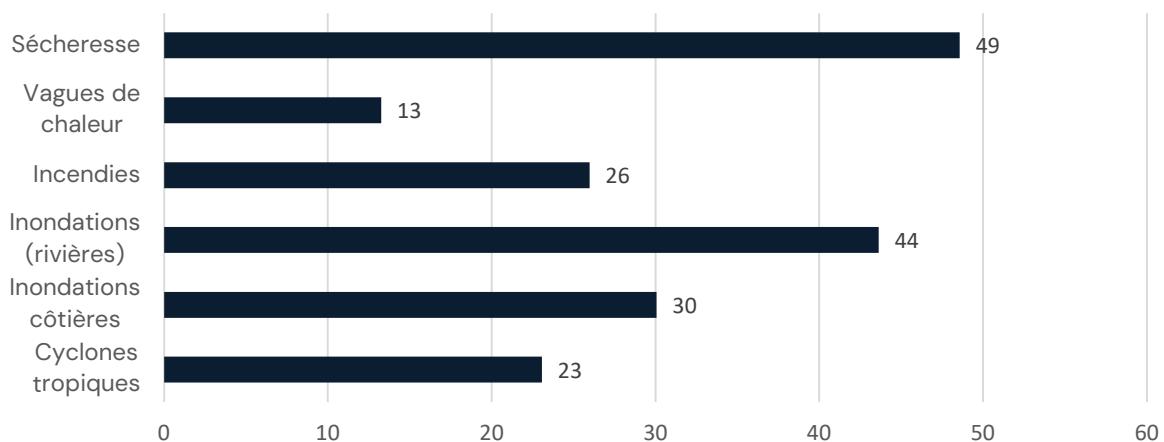
Risque Physique - Décomposition Risque actuel vs Risque futur (changement climatique)



L'impact des risques physiques d'ici 2050 sur le portefeuille peuvent émaner du niveau de risque actuel, ainsi que des aléas causés par le changement climatique. La VaR physique du portefeuille global dans le scénario probable est de 300 millions €, dont 119 émanant des niveaux de risques actuels, et 154 millions liés au changement climatique.

Quantification des risques financiers liés au climat

Risque Physique – Score d'exposition aux aléas climatiques (0 : Risque minimum – 100 : Risque le plus élevé)



Le graphique ci-dessus permet de distinguer les aléas auxquels le portefeuille est le plus exposé à travers des scores de risques physiques, allant de 0 (risque moindre) à 100 (risque plus élevé). Le score reflète le niveau de risque financier auquel l'émetteur est exposé relativement à son secteur d'activité. Un score proche de 100 reflète une augmentation importante du risque financier par rapport à la variation médiane du secteur.

On entend par "risque financier" l'ensemble des impacts financiers liés aux risques physiques auxquels est exposée l'entreprise : coûts liés aux réparations des dommages, baisse des revenus, augmentation des coûts de production...

Quantification des risques financiers liés au climat

Risque Physique – 10 Emetteurs les plus exposés aux aléas climatiques							
Emetteur	Score Global	Cyclones tropiques	Inondations (côte)re	Inondations (rivière)	Incendies	Vagues de chaleur	Sécheresse
ReNew Energy Global Plc	72	37	19	68	41	19	34
Adani Green Energy Limited	71	35	17	66	40	14	34
CapitaLand Integrated Commercial Trust	70	62	50	39	30	23	25
B2Gold Corp.	69	27	28	42	23	17	29
Unibail-Rodamco-Westfield SE	69	59	63	46	49	18	11
K92 Mining Inc.	66	28	0	35	10	21	29
Barrick Mining Corporation	66	59	39	47	36	16	8
PT Tower Bersama Infrastructure Tbk	66	28	30	40	27	14	29
First Pacific Company Limited	65	29	30	30	8	29	29
PT Bank Rakyat Indonesia (Persero) Tbk	65	11	9	18	5	0	28

Le score de **risque physique absolu**, allant de 0 à 100 (0 indiquant le risque le plus faible, 100 le plus élevé), mesure l'exposition des entreprises aux risques physiques en absolu, indépendamment des secteurs d'activité propres à chaque société, et traduit le niveau de risque financier en % du chiffres d'affaires encouru par les entreprises. Ainsi, le score physique absolu est fortement lié au poids des pertes financières liées aux risques physiques sur les revenus de l'entreprise, et ne dépend pas du poids des émetteurs dans le portefeuille. En effet, la matérialisation des risques physiques sur nos investissements reste très modérée à ce stade, avec une estimation de perte de valorisation (VaR physique) de 0,7% à horizon 2050 dans le scénario catastrophe.

Annexe 2

Indicateurs quantitatifs Crédit Mutuel Asset Management

Credit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	65.0%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité <i>Ces données doivent être celles de l'entité soumise au reporting 29LEC et non pas les données consolidées au niveau du groupe. Pour rappel, ces indicateurs sont exigés par le décret 29LEC, les informations renseignées doivent reprendre celles que vous avez publiées dans votre rapport 29LEC entité</i>	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	20.2%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	33.1%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	18 312 832
		Montant des investissements dans la recherche [2]	Montant monétaire (€)	1 000 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités (<i>il s'agit de l'ensemble de vos prestataires ou fournisseurs dont les données sont utilisées pour la prise en compte des critères ESG dans votre stratégie d'investissement</i>)	Nombre	12
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ATTENTION : pour les acteurs qui ne gèrent que des fonds immobiliers ou d'infrastructure il s'agit des actions d'engagement menées auprès des prestataires, locataires, gestionnaires des biens, etc. (ce n'est donc pas nécessairement de l'engagement actionnarial)	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	32.0%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Le calcul est effectué en montant investis. Le dénominateur représente les montants investis dans nos fonds art 8 et 9 SFDR et le numérateur est le montant investi dans ces émetteurs et avec lesquels nous nous engageons

Credit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	0
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	6 144
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	47
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	274
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	5 823
		% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	47.7%
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	0.4%
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	2.1%
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	45.2%
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	4.8%

Credit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part des encours en %	%	0.00%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	4.2%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	0.61%
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délgué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	N/A

Credit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	N/A
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC			
	Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	-	
	Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	-	

Credit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	-
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	-
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	-
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	-
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	-
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	-
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	-
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	-
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	-

Credit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	-
		Description de la métrique libre	Texte	-
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	-
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.00%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	oui
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2030
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.61%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Non
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	N/A
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	N/A
7. Informations sur la stratégie	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte	Métrique libre	Valeur numérique	-3 384

Credit Mutuel Asset Management – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Description succincte de la métrique	Texte	Cette mesure reflète le degré de dégradation des écosystèmes affectés par les activités d'une entreprise par rapport à leur état naturel vierge.
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	-km ² .MSA (MSA : Mean Species Abundance)
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	54 024 112 776
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	63.54%

Annexe 3

Indicateurs quantitatifs La Française REM

La Française REM – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	72.5%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité <i>Ces données doivent être celles de l'entité soumise au reporting 29LEC et non pas les données consolidées au niveau du groupe. Pour rappel, ces indicateurs sont exigés par le décret 29LEC, les informations renseignées doivent reprendre celles que vous avez publiées dans votre rapport 29LEC entité</i>	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	12.6%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	25.2%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	8 266 870
		Montant des investissements dans la recherche [2]	Montant monétaire (€)	480 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités (<i>il s'agit de l'ensemble de vos prestataires ou fournisseurs dont les données sont utilisées pour la prise en compte des critères ESG dans votre stratégie d'investissement</i>)	Nombre	15
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ATTENTION : pour les acteurs qui ne gèrent que des fonds immobiliers ou d'infrastructure il s'agit des actions d'engagement menées auprès des prestataires, locataires, gestionnaires des biens, etc. (ce n'est donc pas nécessairement de l'engagement actionnarial)	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	NA
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	NA

La Française REM – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (Exemples de résolutions E, S ou G : traitant de la trajectoire de réduction des émissions de GES, de l'égalité F/H, du bien être au travail ou de la formation des membres du board sur des sujets climatiques ou de l'indexation de la rémunération des équipes exécutives à l'atteinte d'objectifs ESG)	Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	N/A
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	NA

La Française REM – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part des encours en %	%	NA
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	NA
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même</i>	Part des encours en %	%	NA
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délgué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	0.09%

La Française REM – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0,09%
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) <i>Cet indicateur a été rajouté à la demande de la Direction Générale du Trésor et n'est pas exigé dans le décret 29LEC lui-même. Il est donc optionnel mais nous vous remercions de le compléter dans la mesure du possible</i>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	10.20

La Française REM – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
par l'Accord de Paris	gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	kgeqCO2/m ²
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	19 004 189 359.4
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	68.7%
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	NA
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	NA
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	NA
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	NA
6.b	Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Oui. L'entité évalue l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris sur les actifs poursuivant un objectif d'investissement durable. Lorsqu'elle le fait, elle utilise une méthodologie interne fondée sur les trajectoires définies par le CRREM conjointement avec SBTi

La Française REM – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	68.7%
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2030
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	14.7
		Description de la métrique libre	Texte	Intensité des émissions de CO2 liées aux consommations d'énergie tous fluides tous usages, parties communes et parties privatives des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental pour l'exercice 2024
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	kgeqCO2/m ²
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	NA
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	NA
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	

La Française REM – Indicateurs quantitatifs

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	NA
		Description succincte de la métrique	Texte	Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces éco-aménageables à par rapport à la surface totale d'une parcelle). Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle en additionnant les différentes surfaces (sol, toit, mur, etc.) présentes sur un site en affectant à chacune un coefficient de pondération dépendant de sa nature (surface perméable ou semi-perméable, pleine terre, etc.) Le tout est rapporté à la surface totale du site. Le CBS moyen est pondéré par la surface des sites analysés.
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	Coefficient le plus souvent compris entre 0 et 1
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	0
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	0.0%

B - ARTICLE 29

AUTRES SOCIÉTÉS DE GESTION

Annexe 4

Article 29 – CIC Private Debt

CIC Private Debt

*Rapport Article 29
relatif à la Loi Energie Climat*

Juin 2025

1. Présentation de l'entité.....	2
a) <i>Présentation de l'entité.....</i>	2
b) <i>Démarche ESG.....</i>	3
i. <i>Présentation de la Politique ESG</i>	3
ii. <i>Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)</i>	6
c) <i>Informations aux clients</i>	6
d) <i>Adhésion de l'entité à des initiatives.....</i>	7
2. Organisation de l'entité.....	8
a) <i>Moyens internes déployés par l'entité</i>	8
i. <i>Description des ressources financières, humaines et techniques</i>	8
i. <i>Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes</i>	9
b) <i>Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....</i>	10
3. Stratégie d'engagement	12
a) <i>Politique d'engagement et bilan.....</i>	12
b) <i>Politique de vote</i>	13
4. Approche des enjeux environnementaux.....	14
a) <i>Taxonomie Européenne et combustibles fossiles</i>	14
b) <i>Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.....</i>	15
c) <i>Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....</i>	16
5. Gestion des risques ESG.....	17
a) <i>Dispositif de contrôle</i>	17
b) <i>Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....</i>	17

1. Présentation de l'entité

a) Présentation de l'entité

2003	500	€3Mds	17
Année de création	Investissements réalisés environ	Sous gestion	Fonds déployés Dont 2 mandats

Créé en 2003, CIC Private Debt gère aujourd'hui environ 3 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs institutionnels et privés. L'équipe de la Société de Gestion se compose de 42 collaborateurs basés à Paris, Londres et Francfort. CIC Private Debt est un acteur de référence du financement à destination des PME et ETI européennes, et le plus souvent françaises. CIC Private Debt opère dans le secteur de la dette avec 4 pôles de financement : le pôle Mezzanine & Unitranche, le pôle Senior Mid Cap, le pôle Senior Large Cap et le pôle Infrastructure.

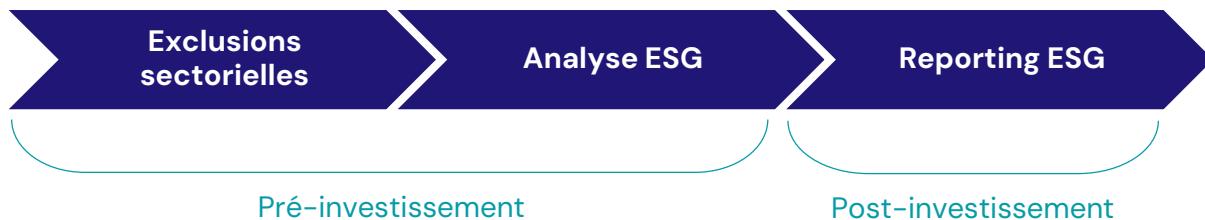
En tant qu'acteur financier, CIC Private Debt a conscience de sa responsabilité face aux enjeux de durabilité. Depuis plusieurs années, la Société de Gestion déploie une démarche de prise en compte de l'environnement, du social et de la gouvernance dans son métier à travers différents engagements.

• 2014–2015 Signature des PRI Adhésion à la Charte d'Engagements Mise en place d'une Charte ESG 	• 2019 Mise en place d'une politique ESG	• 2020 Lancement de la CIC Private Debt Foundation 	• 2021 Refonte de la Politique ESG Réalisation d'un Bilan Carbone Création du Comité ESG Adhésion à l'iCI 	• 2022 Lancement de CIC Transition Infra Debt 2 Premier rapport Article 29 LEC	• 2023 Recrutement d'une analyste ESG Amélioration du score PRI Collaboration avec Indefi sur l'approche Climat	• 2024 Elaboration de la stratégie ESG CLO Analyse carbone d'un fonds
--	--	---	---	---	---	--

b) Démarche ESG

i. Présentation de la Politique ESG

La démarche ESG de CIC Private Debt est définie dans la Politique ESG disponible sur le site internet de la Société de Gestion sur [cette page](#). Dans son processus d'investissement, CIC Private Debt intègre les enjeux de durabilité à travers trois éléments complémentaires :



Exclusions sectorielles

En premier lieu, CIC Private Debt a défini afin de limiter son exposition aux secteurs vue ESG. Ces politiques d'exclusions politiques sectorielles du groupe Crédit de CIC Private Debt.

Elles permettent d'interdire ou réglementer les investissements notamment dans les secteurs suivants :

Charbon	Energies Fossiles
Tabac	Défense et Sécurité
Pornographie	Jeux de hasard
Activités illégales	Pacte Mondial

des politiques d'exclusions sectorielles considérés comme à risque d'un point de vue ESG. Ces politiques sectorielles sont le résultat des Mutual Alliance Fédérale et de la vision

La totalité des politiques et le détail des critères d'exclusion sont disponibles dans la Politique ESG publiée sur le site internet de CIC Private Debt. Les politiques sectorielles s'appliquent à tous les fonds gérés par CIC Private Debt.

Analyse ESG pré-investissement

Outre les politiques d'exclusions sectorielles, et avant tout financement, CIC Private Debt réalise une analyse ESG pré-investissement pour chaque financement. L'objectif de cette analyse est d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour cela, l'équipe ESG, en collaboration avec les équipes d'investissement, collecte les données à disposition (due diligences, audits, site internet...) et analyse les risques sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette analyse se base sur l'identification des enjeux matériels des sociétés puis l'évaluation des pratiques mises en place pour répondre à ces enjeux. Les risques peuvent peser sur l'environnement, le social ou la gouvernance ainsi que sur la société elle-même. Le principe de double matérialité est pris en compte dans cette analyse. L'analyse ESG pré-investissement est retranscrite dans une grille ESG pré-investissement. Les analyses ESG, et donc le contenu des grilles ESG pré-investissement, sont variables selon les sociétés évaluées. En effet, chaque société a des enjeux ESG matériels différents selon son activité, sa taille, son historique etc. A titre d'exemple, voici une synthèse de certains éléments pris en compte dans l'analyse ESG pré-investissement :

Environnement	Social	Gouvernance
<p>Capacité à mettre en place une politique de management de l'environnement pertinente</p> <p>Certification environnementale</p> <p>Capacité à mesurer et réduire son impact ou son exposition au changement climatique</p> <p>Capacité à prendre en compte la biodiversité dans le fonctionnement de la société et au niveau de son implantation</p> <p>Existence de litiges environnementaux</p>	<p>Capacité à mettre en place une politique pour les ressources humaines pertinentes (rétention, diversité, attractivité...)</p> <p>Suivi d'indicateurs sociaux</p> <p>Capacité à prendre en compte, suivre et améliorer les aspects liés à la santé et la sécurité des employés</p> <p>Existence de litiges sociaux</p>	<p>Capacité à promouvoir des pratiques éthiques</p> <p>Capacité à identifier et gérer les risques de la chaîne de valeur</p> <p>Capacité à mettre en place une gouvernance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)</p> <p>Existence de litiges éthiques</p>

La grille ESG pré-investissement est un prérequis pour le financement et fait partie intégrante du dossier de comité d'investissement. L'analyse ESG pré-investissement s'applique à tous les fonds gérés par CIC Private Debt. Pour les fonds du pôle Senior Large Cap, l'équipe d'investissement se charge de compléter la grille ESG pré-investissement. Enfin, la grille ESG pré-investissement peut varier pour correspondre à la stratégie des fonds ou au type d'actifs visés par exemple pour les fonds du pôle Infrastructure.

 Reporting ESG

Une fois les sociétés en portefeuille, CIC Private Debt réalise des campagnes de reporting ESG annuelles sur la majorité de ses fonds. Celles-ci ont pour but de collecter des données pour assurer le suivi d'indicateurs ESG des sociétés en portefeuille et d'informer les investisseurs sur les caractéristiques ESG des fonds. Les campagnes se déroulent en plusieurs étapes :

Questionnaires ESG

CIC Private Debt élaboré des questionnaires ESG adaptés à chaque fonds couvert par la campagne de reporting. Les questions intégrées aux questionnaires permettent de suivre les pratiques des sociétés en portefeuille et de répondre aux obligations réglementaires.

Collecte des données

Les questionnaires ESG sont envoyés à toutes les sociétés en portefeuille. Les sociétés ont ensuite plusieurs semaines pour compléter leur questionnaire ESG directement ou dans une plateforme en ligne selon les fonds.

Analyse des données

Les données collectées sont consolidées et analysées par fonds afin d'obtenir des indicateurs de suivi.

Envoi du rapport ESG

Une fois les données analysées, les résultats sont consolidés dans différents rapports selon les fonds : rapports périodiques SFDR ou rapports ESG volontaires.

Les rapports ESG sont réalisés pour tous les fonds du pôle Senior Mid Cap et pour les deux derniers fonds en date du pôle Mezzanine & Unitranche. Ces rapports ESG s'ajoutent aux rapports périodiques SFDR exigées par les Article 8 et Article 9 de SFDR qui sont réalisés pour les Fonds cités dans la partie suivante.

ii. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

SFDR est une réglementation qui a notamment pour but d'améliorer la transparence envers les investisseurs. Les fonds se soumettant aux Article 8 et Article 9 doivent respecter certaines obligations d'information.

CIC Private Debt a plusieurs fonds relevant de l'**Article 8 SFDR** :

- CIC Mezzanine & Unitranche Financing 6
- F5 NEMO SLP (mandat identique à CIC Mezzanine & Unitranche Financing 6)
- CIC European Large Cap Financing 3
- CIC ELCF KD 2023 (mandat identique à CIC European Large Cap Financing 3)
- CIC Private Debt Opportunité

Deux des fonds ne sont pas soumis à SFDR en raison de leur nature juridique mais le choix a été fait d'appliquer les exigences d'un Article 8 :

- CIC Debt Fund 4
- CIC Debt Fund 2022 Evergreen (mandat identique à CIC Debt Fund 4)

Un des fonds se soumet aux exigences de **l'Article 9 de SFDR** :

- CIC Transition Infra Debt 2

c) *Informations aux clients*

CIC Private Debt utilise différents canaux afin de communiquer sur les enjeux ESG avec ses investisseurs. Tout d'abord, le site internet de la Société de Gestion dispose d'une page dédiée à ce sujet avec notamment la Politique ESG. CIC Private Debt a également mis en place un espace documentaire rassemblant plusieurs supports. Les documents suivants sont communiqués aux investisseurs et peuvent comprendre des informations sur les sujets ESG :

- Documents réglementaires des fonds
- Documents commerciaux des fonds
- Rapports annuels de gestion comprenant des informations ESG
- Rapports périodiques SFDR
- Rapports ESG annuels pour certains fonds (voir précédemment)
- Présentation annuelle aux investisseurs comprenant une partie sur l'ESG pour certains fonds
- Réponses aux due diligences

L'équipe de CIC Private Debt se tient toujours disponible pour répondre aux demandes ad hoc des investisseurs.

d) Adhésion de l'entité à des initiatives

Dans la continuité de cette volonté d'améliorer ses pratiques d'investissement responsable, CIC Private Debt s'engage dans des initiatives de place pour une finance plus responsable. Ces engagements permettent non seulement de garantir la solidité de la démarche ESG mais aussi de promouvoir l'évolution du secteur de la finance dans son ensemble. Les initiatives de place ont un rôle important dans l'uniformisation des pratiques ESG au sein du secteur et donc dans l'évolution pérenne du marché.



CIC Private Debt adhère aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), initiative internationale pour la promotion de la finance responsable à travers six principes :

Principe 1 : Incorporer les enjeux ESG à l'analyse des investissements et au processus de prise de décision.

Principe 2 : Prendre en compte les enjeux ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Principe 3 : Chercher des informations appropriées des enjeux ESG concernant les entités dans lesquelles nous investissons.

Principe 4 : Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de l'investissement.

Principe 5 : Travailler de concert pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6 : Signaler chacun des activités et les progrès effectués dans l'application des Principes.

CIC Private Debt est signataire de deux chartes promues par France Invest. Celles-ci ont pour but de changer les pratiques des signataires mais également celles des sociétés en relation avec ces signataires. La Charte Engagement de France Invest est composée de seize engagements couvrant les domaines suivants : enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance. Cette initiative cible particulièrement les acteurs financiers du marché français. Encore une fois, une telle initiative est primordiale pour que les pratiques évoluent de manière harmonisée. CIC Private Debt a également adhéré à la Charte Parité de France Invest. Cet enjeu est particulièrement présent dans le secteur de la finance où une majorité de postes sont occupés par des hommes notamment dans les instances de décision. A travers sa signature, CIC Private Debt s'engage à améliorer l'équilibre femmes hommes dans son effectif.



CIC Private Debt a rejoint l'Initiative Climat International pour travailler spécifiquement sur le changement climatique. En effet, l'enjeu climatique est particulier car très lié à la finance : la bonne orientation des ressources financières est décisive dans la lutte contre le changement climatique. Les politiques d'investissement ou au contraire de désinvestissement sont un réel levier de pression pour inciter les sociétés à améliorer leur impact sur le climat. L'iCi est un groupe de travail visant la collaboration entre acteurs du secteur et l'émergence de solutions sur le thème du climat.

CIC Private Debt – Rapport Article 29 LE

2. Organisation de l'entité

a) Moyens internes déployés par l'entité

i. Description des ressources financières, humaines et techniques

La société de gestion s'est employée à engager des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.

Depuis juillet 2021, CIC Private Debt a dédié des ressources humaines à l'ESG. La Société de Gestion bénéficie aujourd'hui d'une équipe ESG de deux personnes dédiées : une manager ESG et une analyste ESG. L'équipe ESG est dédiée à plein temps à la mise en œuvre et l'approfondissement de la démarche ESG. Avec 42 collaborateurs au 31/12/2024, l'équipe ESG représente 4,7% des effectifs de CIC Private Debt.

CIC Private Debt collabore régulièrement avec certains cabinets externes et de manière ponctuelle lorsque des sujets l'exigent. En excluant les postes dédiés, les dépenses engagées en 2024 sur l'ESG ont représenté environ 95 508 €. Ces dépenses reposent sur des interventions de 2 prestataires externes et représentent environ 8% des dépenses totales de prestataires externes de CIC Private Debt. A noter toutefois que certaines prestations sont réalisées par le groupe dont CIC Private Debt fait partie et ne sont donc pas comptées dans ce total.

La gouvernance ESG s'organise autour de l'équipe ESG composée de la manager ESG et l'analyste ESG sous la supervision de la Secrétaire Générale de CIC Private Debt.

En raison du nombre de collaborateurs et de l'organisation relativement horizontale, le dialogue sur les questions ESG est facilité. Toutefois, afin de formaliser ce dialogue interne, un Comité ESG a été créé en 2021.



i. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

CIC Private Debt met en place des actions de formation et de sensibilisation afin de développer les connaissances de l'ensemble des collaborateurs concernant les sujets ESG. Tous les collaborateurs ont reçu une formation sur l'ESG en 2021 et chaque nouveau collaborateur reçoit une formation sur l'ESG en général et sur la Politique ESG de CIC Private Debt en particulier. De plus l'équipe ESG communique des informations ad hoc sur des sujets pertinents : SBTi ou CSRD par exemple. En 2024, les collaborateurs de CIC Private Debt ont également suivi une formation sur le sexisme dans l'espace professionnel.

CIC Private Debt bénéficie aussi de son lien avec le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, première banque « entreprise à mission ». Le groupe étant actif et engagé sur les sujets ESG et RSE, des formations obligatoires sont suivis par l'ensemble des collaborateurs y compris ceux de CIC Private Debt (risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier, sensibilisation aux handicaps, RGPD, déontologie etc.).

Il est également important de noter que Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité qui a pour but de placer la durabilité au cœur de la stratégie du groupe. Une des actions prises a été la création d'un réseau de référents au sein du groupe ce qui peut amener à des échanges avec l'équipe ESG de CIC Private Debt. De plus, CIC Private Debt contribue, à travers son appartenance au groupe, à des mesures significatives telles que le Dividende Sociétal.

Enfin, CIC Private Debt est devenu une entité du nouveau Groupe La Française réunissant les différentes sociétés de gestion du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce rapprochement permet également des échanges avec d'autres fonctions ESG/RSE notamment dans le cadre du suivi réglementaire et des dialogues de place.

b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Mixité au sein de CIC Private Debt

- ▶ Au 31/12/2024, l'équipe de CIC Private Debt se composait de 42 personnes réparties entre Paris et Londres. Parmi les collaborateurs, CIC Private Debt compte 38% de femmes et 62% d'hommes. Entre 2021 et 2024, cette répartition a légèrement évolué passant de 41% en 2021, à 38% en 2022, à 42% en 2023 et enfin à 38% de nouveau en 2024. CIC Private Debt a pour objectif d'augmenter la part des femmes dans l'effectif global de la Société de Gestion afin de tendre vers la parité.
- ▶ Les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement (Loi Rixain) se composent à 36,33% de femmes. Ce chiffre n'est pas comparable aux années précédentes car il y a eu un changement de méthodologie de calcul. L'objectif de CIC Private Debt est de tendre vers la parité.
- Dans les équipes d'investissement plus particulièrement, il y a 28 collaborateurs dont 6 femmes soit 21,43% de femmes. Les femmes présentes dans les équipes d'investissements occupent les postes suivants : Responsable de pôle, Directrice d'investissement, Chargée d'investissement senior, Chargée d'investissement, Chargée d'affaires et Analyste. Entre 2021, 2022 et 2023, la part des femmes dans les équipes d'investissement est passée respectivement de 19% à 22% puis 25%. En 2024, ce chiffre est passé à 21,43% en raison des différents recrutements. Des femmes ont été recrutées dans les équipes d'investissements mais des hommes également et en plus grande proportion. CIC Private Debt souhaite néanmoins poursuivre ses efforts et améliorer la répartition femmes hommes dans les équipes d'investissement.
- Concernant le comité d'investissement en particulier, les membres votants peuvent varier selon les comités et les stratégies mais font partie du comité d'investissement général composé de 8 hommes et 2 femmes en 2024. Les changements au sein de ces postes sont toutefois très limités. Les recrutements en général et les recrutements de femmes en particulier sont donc rares.
- ▶ En 2024, CIC Private Debt a formalisé la mise en place d'un Comité Executif. Celui-ci se compose de 3 hommes et 2 femmes.
- ▶ Enfin en tant que SAS, la direction se compose du Président ainsi que du Directeur Général Adjoint. Aucune rotation à ces postes n'a eu lieu depuis la création de CIC Private Debt. Un changement de la répartition femmes hommes à la direction est donc peu probable.

Politique de rémunération

La Société de Gestion intègre le respect de l'analyse des critères en matière de durabilité comme l'un des critères de détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable conformément au Règlement SFDR.

Par ailleurs, concernant en particulier les Directeurs d'investissement, ceux-ci intègrent de façon générale les critères ESG dans l'évaluation des actifs sous-jacents des Fonds et dans leur processus de décision d'investissement, conformément à la Politique ESG de la Société. Ceci concerne plus encore les Directeurs d'investissement impliqués dans la gestion de Fonds catégorisés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement SFDR.

Dans ce cadre, les Directeurs d'investissement se verront fixer des objectifs annuels en lien avec la prise en compte de ces critères ESG et des risques en matière de durabilité. En conséquence, selon l'importance de la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement incombant aux Directeurs d'investissement, la rémunération variable prendra notamment en compte : l'analyse des données collectées auprès des actifs sous-jacents (notamment dans le cadre du remplissage de la grille d'analyse ESG telle que décrite dans la Politique ESG de la Société), l'analyse des impacts des risques en matière de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur des actifs sous-jacents ou encore la qualité et l'importance du dialogue entre les Directeurs d'investissement et le management des sociétés en portefeuille concernant les informations ESG.

Intégration des critères ESG dans le règlement du conseil d'administration

CIC Private Debt n'a pas de Conseil d'Administration mais un Comité de Surveillance. Il n'y a pas de règlement.

3. Stratégie d'engagement

a) Politique d'engagement et bilan

CIC Private Debt est une société de gestion en dette privée. Sauf cas exceptionnels, CIC Private Debt n'est pas au capital des sociétés en portefeuille et n'a généralement pas la possibilité d'exercer une politique de vote y compris sur les sujets ESG.

Afin de s'engager autrement auprès des sociétés en portefeuille, CIC Private Debt multiplie les mesures pour sensibiliser les sociétés. Tout d'abord, CIC Private Debt met en place des campagnes de reporting ESG annuelles. L'objectif de celles-ci est double : premièrement permettre à l'équipe de CIC Private Debt de suivre les pratiques des sociétés en portefeuille et deuxièmement informer les investisseurs sur la prise en compte de l'ESG dans leurs investissements. Cependant, la campagne de reporting est également un instrument de sensibilisation des sociétés en portefeuille. En effet, les questionnaires montrent aux sociétés l'importance des sujets ESG pour CIC Private Debt. Ils donnent également des indications aux sociétés sur les exigences du marché et les contraintes réglementaires actuelles et futures. Pour certaines sociétés, le questionnaire incite à collecter des données qui jusque-là n'étaient pas suivies. Pour d'autres, le questionnaire permet d'identifier les enjeux ESG qui émergent dans les réglementations.

En 2024

56%-85% Taux de réponse au questionnaire ESG selon les fonds
sur les stratégies Dette Senior Mid Cap et Mezzanine & Unitranche

Concernant les deux fonds en date de Mezzanine & Unitranche, CIC Private Debt approfondit son engagement avec les sociétés. En effet, afin d'établir un dialogue, un entretien est organisé avec certaines sociétés entre le management, un cabinet ESG et l'équipe ESG. Cet échange d'environ une heure est l'occasion d'approfondir l'analyse des pratiques des sociétés sur différents enjeux. A l'issue de ces entretiens, chaque société reçoit un livrable identifiant ses principaux risques, sa maturité et des propositions pour améliorer ou perfectionner sa démarche.

En 2024

14 entretiens réalisés avec des sociétés CIC MUF 5 et CIC MUF 6

Enfin, dans la mesure du possible, CIC Private Debt promeut la mise en place de financements indexés à des critères de durabilité. Ces mécanismes reposent sur un engagement contractuel à atteindre des objectifs de durabilité assortis d'une indexation du coût de la dette en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs. Ce type de mécanismes n'est pas systématique et suppose l'accord des autres participants du

financement ainsi que celui de l'emprunteur. Toutefois, il s'agit d'un instrument de dialogue et d'incitation financière pour favoriser l'action des sociétés.

En 2024

66% des dossiers du dernier fonds Senior Mid Cap bénéficiaient de ces mécanismes

b) Politique de vote

Comme mentionné précédemment, CIC Private Debt n'est pas actionnaire des sociétés en portefeuille sauf cas exceptionnels. Les Fonds de CIC Private Debt peuvent devenir actionnaires de sociétés non cotées ou de sociétés cotées exceptionnellement. Dans ces cas-là, CIC Private Debt serait très minoritaire dans l'actionnariat de la société et ne dispose donc pas d'une position significative et influente.

Toutefois, CIC Private Debt met en place une politique de droit de vote. Les principaux points de la politique de vote de la Société de Gestion sont les suivants :

- ▶ CIC Private Debt exercera les droits de vote qu'elle détient pour toutes les participations en portefeuille où elle est actionnaire
- ▶ CIC Private Debt privilégiera le respect des principes généraux suivants :
 - La protection de l'intérêt à long terme des porteurs des Fonds
 - L'intérêt social de l'entreprise
 - Le traitement équitable des actionnaires
 - L'intégrité des comptes et la transparence de la communication
 - La prévention de conflits d'intérêts entre la société et les administrateurs par l'affirmation de la séparation des pouvoirs et une indépendance suffisante du conseil
 - La transparence de la politique de rémunération des dirigeants et des éventuels plans de stock option et du caractère raisonnable des rémunérations qui doivent être liées à la performance de la société et à son évolution
 - L'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres : gestion raisonnée des fonds propres,
 - Le développement stratégique.

4. Approche des enjeux environnementaux

a) *Taxonomie Européenne et combustibles fossiles*

La Taxonomie Européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Le but est de réorienter les investissements à travers 6 objectifs :

1	Atténuation du changement climatique
2	Adaptation au changement climatique
3	Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
4	Transition vers une économie circulaire
5	Contrôle de la pollution
6	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

CIC Private Debt intervient majoritairement auprès de PME et ETI. Dans ce type de société, les niveaux d'avancement des démarches RSE sont hétérogènes d'une société à l'autre. De même, la disponibilité des données reste un enjeu pour certaines sociétés en portefeuille. Dans ce contexte, peu de sociétés en portefeuille communiquent sur leur alignement à la Taxonomie Européenne.

CIC Private Debt souhaite toutefois sensibiliser les sociétés y compris sur les sujets liés à la Taxonomie Européenne. Les questionnaires ESG pour les fonds de Senior Mid Cap, de Mezzanine & Unitranche et d'Infrastructure couverts par la campagne incluent donc des questions sur l'alignement des sociétés à la Taxonomie Européenne. Les sociétés incluses dans le périmètre de reporting se sont vues demander si la mesure de leur part d'alignement avait été faite. Seulement 8% des sociétés ayant complété le questionnaire ont répondu positivement à cette question.

Comme développé ci-dessous, CIC Private Debt dispose de politiques d'exclusion concernant les énergies fossiles. Au 31/12/2024, la part de société actives dans les énergies fossiles est de 0% des encours.

b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

En tant qu'acteur financier, CIC Private Debt a conscience de son rôle concernant l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour maintenir l'objectif 1.5°C. L'engagement de CIC Private Debt se reflète tout d'abord dans les exclusions sectorielles mises en place par la Société de Gestion.

Exclusions sectorielles pour limiter le changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être drastiquement diminuées pour limiter le changement climatique. Les énergies fossiles étant une des causes principales de ces émissions, CIC Private Debt a mis en place des exclusions sectorielles sur les secteurs des énergies fossiles, certaines étant issues des politiques du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces politiques permettent ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles de CIC Private Debt.

Intégration du changement climatique dans la gestion des portefeuilles

Comme décrit précédemment, les niveaux d'avancement des démarches RSE sont hétérogènes d'une société à l'autre. La disponibilité des données reste un enjeu pour certaines sociétés en portefeuille. Aussi, CIC Private Debt a un impact limité en tant que prêteur. Dans ce contexte, la Société de Gestion n'a pas défini d'objectif quantitatif de réduction des gaz à effet de serre pour le moment. Toutefois, CIC Private Debt met d'ores et déjà en place des mesures pour intégrer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans son métier.

En effet, lors de l'analyse ESG pré-investissement, le climat est un des enjeux pris en compte. De plus, lors du reporting ESG, les sociétés en portefeuille sont interrogées sur leurs pratiques ainsi que sur leurs données quantitatives en lien avec les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs questions portent directement sur ces enjeux, dont :

- Les émissions de GES des scopes 1, 2 et 3
- La mise en place d'une politique de réduction des émissions de GES
- La définition d'objectifs quantitatifs et datés des émissions de GES
- La vérification d'un organisme tiers externe quant à l'alignement des objectifs sur l'Accord de Paris

Comme décrit précédemment, pour les deux derniers fonds déployés du pôle Mezzanine & Unitranche, des entretiens sont réalisés avec certaines sociétés. L'enjeu climatique figure parmi les différents enjeux abordés lors de ces entretiens. À l'issue de l'échange, un livrable est communiqué aux sociétés, celui-ci contenant des axes d'amélioration sur chacun des enjeux, dont le climat.

Enfin, les mécanismes d'ajustement de marge ESG décrits précédemment contiennent le plus souvent un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre. Des trajectoires de réduction sont alors définies sur plusieurs années.

Enfin, fin 2023, un projet a été lancé sur la thématique du climat avec le cabinet Indefi. L'objectif est d'approfondir l'approche climat de la Société de Gestion à travers le développement d'un outil climat en pré-investissement et la mise en place d'un projet pilote de calcul d'empreinte carbone d'un des portefeuilles. CIC Private Debt définira ensuite les prochaines étapes de cette démarche.

c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Dans le cadre de son activité, CIC Private Debt n'a pas encore défini de stratégie d'alignement avec des objectifs en termes de biodiversité, ni fixé d'objectif quantitatif. Néanmoins, CIC Private Debt prend en compte les enjeux liés à la biodiversité dans sa Politique ESG. En effet, le sujet est intégré lors de l'analyse ESG pré-investissement et lors de reporting ESG.

Cependant, la disponibilité des données est encore une fois limitée. La biodiversité est un enjeu encore peu abordé par les sociétés de cette taille. Dans le même souci de sensibilisation, la biodiversité est incluse dans certains questionnaires ESG annuels afin de montrer aux sociétés en portefeuille les attentes des acteurs financiers mais aussi les futures obligations réglementaires de transparence. Ci-dessous, trois exemples de questions tirées du questionnaire Senior Mid Capt et Mezzanine & Unitranche :

- Localisation sur des zones sensibles pour la biodiversité
- Initiatives pour réduire leur impact sur la biodiversité
- Evaluation de leurs dépendances à l'égard de la biodiversité

En raison des limites mentionnées précédemment, CIC Private Debt n'a pas encore mis en place de stratégie biodiversité. Néanmoins, la Société de Gestion reste attentive aux discussions de place sur le sujet.

5. Gestion des risques ESG

a) Dispositif de contrôle

Les contrôles sont réalisés sur différents niveaux et par différents acteurs afin de garantir un contrôle efficace des pratiques ESG de CIC Private Debt :

1 ^{er} niveau	2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau
Contrôle permanent de l'équipe ESG sur la mise en œuvre de la politique ESG	Contrôle de la RCCI de CIC Private Debt sur la bonne application et le respect des procédures ESG.	Audit groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur toutes les procédures et pratiques de CIC Private Debt y compris la politique ESG

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La politique ESG a plusieurs objectifs dont celui d'intégrer les risques ESG dans la gestion des fonds de CIC Private Debt. La gestion de ces risques ESG passe par leur identification puis par la limitation des risques ESG identifiés. Les deux phases pré-investissement permettent d'identifier et réduire les expositions des fonds aux risques ESG. Dans un premier temps, les exclusions sectorielles permettent de limiter voire éliminer l'exposition de CIC Private Debt à des risques environnementaux, sociaux et parfois de gouvernance. Cette première phase écarte les secteurs les plus à risques.

Dans un second temps, l'analyse ESG pré-investissement permet d'identifier les risques ESG plus spécifiques. Celle-ci prend en compte de nombreux enjeux afin d'identifier et évaluer les risques potentiels de chaque société étudiée. La grille ESG pré-investissement retranscrit ces éléments et fait partie intégrante du dossier pour le comité d'investissement. La décision du comité d'investissement est prise sur la base de ce dossier. Les risques peuvent être très variés selon les sociétés étudiées : risques de règlementation, risques de réputation, risques de transition, risques physiques. CIC Private Debt limite ainsi les risques ESG par son processus de sélection des investissements.

En tant que prêteur, la Société de Gestion a mis en place certaines mesures afin de réduire son exposition aux risques ESG une fois les sociétés en portefeuille. Pour les fonds concernés, les campagnes de reporting ESG permettent d'assurer un contrôle des risques durant l'année écoulée, par exemple à travers le suivi des litiges environnementaux, sociaux ou éthique.

Les entretiens ESG réalisés avec les sociétés des deux fonds du pôle Mezzanine & Unitranche permettent d'identifier les risques potentiels et les axes d'amélioration pour répondre à ces risques ESG.

Enfin, bien qu'ils ne soient présents que sur certains fonds, les ajustements de marges ESG sont des mécanismes qui permettent d'inciter les sociétés à agir. Les enjeux choisis sont généralement les plus matériels pour les sociétés et ciblent certains risques. Ces mécanismes permettent d'inciter les sociétés à des actions menant à des résultats concrets

Nous ne réalisons pas d'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques.

Annexe 5

Article 29 – Crédit Mutuel Impact

Crédit Mutuel Impact

*Rapport Article 29
relatif à la Loi Energie Climat*

Juin 2025

1. Présentation de l'entité.....	4
<i>a) Présentation de l'entité</i>	<i>4</i>
<i>b) Démarche ESG</i>	<i>5</i>
i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)	5
ii. Politique d'investissement durable	5
iii. Double matérialité et prise en compte des risques de durabilité.....	6
iv. Engagements avec les parties prenantes.....	7
v. Intégration de l'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus de la société de gestion.....	7
<i>c) Informations aux clients.....</i>	<i>8</i>
<i>d) Adhésion de l'entité à des initiatives.....</i>	<i>8</i>
2. Organisation de l'entité.....	8
<i>a) Moyens internes déployés par l'entité.....</i>	<i>8</i>
<i>b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité</i>	<i>9</i>
3. Stratégie d'engagement	10
<i>a) Politique d'engagement</i>	<i>10</i>
<i>b) Politique de vote.....</i>	<i>11</i>
<i>c) Bilan de la stratégie d'engagement</i>	<i>12</i>
4. Approche des enjeux environnementaux.....	12
<i>a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles.....</i>	<i>12</i>
<i>b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris</i>	<i>12</i>

<i>c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....</i>	13
5. Gestion des risques ESG	15
<i>a) Dispositif de contrôle</i>	<i>15</i>
<i>b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....</i>	<i>16</i>
6. Plan d'amélioration continue.....	16

1. Présentation de l'entité

a) Présentation de l'entité

Crédit Mutuel Impact est une société de gestion de portefeuille au sein du pôle gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur deux lignes d'activité principales: les infrastructures et le capital investissement. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche sociale, sociétale et environnementale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La société de gestion investit sur le long terme dans des actifs non côtés générant des impacts positifs, concrets et mesurables au bénéfice des territoires via :

- le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, créé en juin 2023 et abondé par le Dividende Sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'agit d'un fonds à impact qui a vocation à amplifier la transformation des modèles de production et de consommation et à intervenir dans des projets à fort impact environnemental, climatique et sociétal pour lesquels les besoins financiers sont importants et où peu d'acteurs sont présents.

Son portefeuille s'articule autour des six thématiques de la planification écologique : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux consommer, mieux se nourrir, mieux produire, et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes. Avec un périmètre d'investissement large, le fonds s'engage auprès d'entreprises de rupture technologique et facilite le passage à l'échelle des filières émergentes ainsi que la transformation sociétale et solidaire. La politique d'investissement du fonds valorise en priorité la plus-value environnementale des acteurs industriels et le temps long ;

- le fonds SILOE infrastructures, investi en France dans le domaine des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et de la décarbonation thermique des bâtiments ;
- le fonds FPCI Kairos Alpha destiné aux investisseurs professionnels et assimilés.

Le règlement européen (UE) 2018/2088 dit SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) a renforcé la communication auprès des porteurs sur le risque de durabilité et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement. Les fonds doivent ainsi être classés selon trois catégories :

- les fonds dits article 6 : règle générale de communication commune à tous les fonds au sein de la documentation précontractuelle (prospectus), en matière de prise en compte ou non du risque de durabilité ;
- les fonds dits article 8 : les fonds relevant de cet article intègrent des caractéristiques environnementales et sociales de manière systématique. Ils font la promotion de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- les fonds dits article 9 : les fonds relevant de cet article contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social défini et quantifiable, par exemple en matière de réduction des émissions carbone. Ces produits peuvent aussi avoir un objectif social.

Au 31.12.2024, la société de gestion gère huit fonds dont sept pour un encours total sous gestion de 1084 M€ : 71% de l'encours géré a pour objectif l'investissement durable (fonds article 9), et 24% concerne des investissements promouvant des caractéristiques environnementales (fonds article 8).

b) Démarche ESG

i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

La répartition des fonds gérés par Crédit Mutuel Impact est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Type de fonds	Dénomination du fonds	Typologie réglementaire (SFDR)	Actif net au 31.12.2024 en M€	%
SLP	Révolution Environnementale et Solidaire	Objectif d'investissement durable (art. 9 règlement SFDR)	773,7	71%
FPS	Siloé Infrastructures	Promeut l'investissement durable (art. 8 règlement SFDR)	260,8	24%
FPCI	Kairos Alpha	Produit non qualifié de durable (art. 6 règlement SFDR)	49,6	5%
FIP, FCPI	Select PME 2013, Select PME 2014, Patrimoine PME 2024, Select Innovation 2013 et Select innovation 2014	Produits non qualifiés de durable (art. 6 règlement SFDR)	0,5	0%

ii. Politique d'investissement durable

L'article 2-17 règlement 2019-2088 dit règlement SFDR définit l'investissement durable comme un « investissement dans une activité économique :

- **qui contribue à un objectif environnemental**, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire,
- **ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social**, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées,
- **pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs,**

- **et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. »

En déclinaison de cette définition, Crédit Mutuel Impact retient les objectifs suivants :

- Concernant l'impact environnemental :
 - o l'atténuation du changement climatique ;
 - o l'adaptation au changement climatique ;
 - o la transition vers une économie circulaire ;
 - o la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
 - o l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
 - o la prévention et réduction de la pollution.
- Concernant l'impact social et sociétal :
 - o la cohésion et l'intégration sociale ;
 - o la lutte contre les inégalités ;
 - o les communautés économiquement ou socialement défavorisées ;
 - o le capital humain.

Crédit Mutuel Impact analyse les pratiques en matière d'environnement, de gouvernance et de développement du capital humain des entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés. La méthodologie d'analyse repose sur :

- des cadres de référence (internes et réglementaires) permettant de mesurer tant les incidences négatives que les impacts positifs des investissements ;
- les échanges avec les sociétés financées, lesquelles ne sont pas tenues aux obligations de publication d'une déclaration de performance extra-financière.

iii. Double matérialité et prise en compte des risques de durabilité

Le concept de double matérialité souligne que les deux dimensions, financière et impact, sont interdépendantes et doivent être prises en compte conjointement dans l'évaluation globale de la performance d'une entreprise.

En particulier, en plus des impacts positifs des investissements, les sociétés de gestion sont tenues de prendre en compte les risques en matière de durabilité qui représentent un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Crédit Mutuel Impact reconnaît que son activité, ainsi que les actifs qu'elle contribue à financer, sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur le climat et l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets), les questions sociales, de personnel et de gouvernance. Les principales incidences négatives sont surveillées tout au long du processus d'investissement, de la phase de préinvestissement à la phase de cession, notamment via :

- le suivi des controverses et l'application des exclusions normatives couvrant notamment le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE ;

- le respect strict d'exclusions sectorielles : Crédit Mutuel Impact n'investit, ni ne garantit, ni n'octroie de soutien financier ou d'une autre nature, de manière directe ou indirecte, à des sociétés ou entités qui ne respecteraient pas les Politiques Sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrites dans son document d'enregistrement universel (URD) disponible sur le site internet de la BFCM (rubrique RSM/politiques-sectorielles) ;
- l'utilisation d'un questionnaire interne mis en place en vue de mesurer, suivre et maîtriser les impacts négatifs de ses investissements et promouvoir les impacts positifs en matière environnementale, sociale et concernant les aspects de gouvernance ;
- en application de la réglementation (règlements SFDR UE 2019/2088 complété par le règlement délégué UE 2022/1288), Crédit Mutuel Impact décrit et chiffre les principales incidences négatives sur base annuelle et les publie sur son site internet.

iv. Engagements avec les parties prenantes

Crédit Mutuel Impact s'engage, pour les investissements réalisés via les fonds article 8 et article 9 SFDR, à travailler exclusivement avec des acteurs ayant développé une politique extra-financière ou démontrant une appétence pour les enjeux Environnementaux, Sociaux et sociétaux et de Gouvernance (ESG), et à accompagner les sociétés et porteurs de projets dans leurs démarches extra-financières.

v. Intégration de l'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus de la société de gestion

L'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance fait l'objet d'une étude à toutes les étapes du cycle d'investissement des fonds Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire puis d'un suivi régulier, reposant notamment à l'initiation sur un questionnaire interne, dont les points clés sont actualisés chaque année.

La feuille de route est alimentée autant que nécessaire en phase d'investissement et régulièrement actualisée avec la contrepartie concernée.



c) *Informations aux clients*

La société de gestion n'a ni affilié, ni cotisant, ni allocataire, ni client.

Les souscripteurs (professionnels au sens de la réglementation MIF2 et intra-groupe) sont informés des critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement du FPS Siloé Infrastructures et de la SLP Révolution Environnementale et Solidaire par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion comprenant notamment une section relative aux performances extra-financières respectant le format du règlement délégué 2022/1288 applicables aux fonds « article 8 » et « article 9 ».

Les autres fonds gérés par la société de gestion sont des fonds « article 6 » (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'objectif de durabilité et qu'ils ne font pas la promotion de critères ESG). La politique d'investissement du fonds FPCI KAIROS ALPHA est partagée avec les investisseurs via le règlement du fonds. Les rapports annuels et semestriels leur sont par ailleurs adressés nominativement par messagerie. Les souscripteurs des FIP et des FCPI sont informés de la politique d'investissement via le partage sur leur espace internet sécurisé des règlements des fonds et des rapports annuels et semestriels. Ces fonds sont en phase de liquidation au 31.12.2024.

Enfin, les informations à rendre publiques en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat (dite LEC), du règlement UE 2019/2088 (dit SFDR), du règlement 2020/852 (dit Taxonomie) et des règlements délégués (en particulier les règlements UE 2022/1288 et UE 2021/2178) sont mises à jour selon les calendriers prescrits réglementairement sur le site internet de la société de gestion, dont l'encours géré et le total bilan dépasse 500 M€ depuis l'exercice 2024 et dont l'effectif est inférieur à 500 personnes.

d) *Adhésion de l'entité à des initiatives*

Crédit Mutuel Impact a signé la Charte d'investisseur responsable France Invest et a adhéré à l'« Initiative Climat International (ICI) » promue par les PRI (Principle Responsible Investment : dispositif d'accompagnement de la démarche d'investisseur responsable déployé dans le cadre des Nations Unies), confirmant l'engagement de Crédit Mutuel Impact dans la lutte contre le dérèglement climatique.

2. Organisation de l'entité

a) *Moyens internes déployés par l'entité*

Au 31.12.2024, Crédit Mutuel Impact emploie 14 personnes et les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG sont internes. Tous les membres de l'équipe de gestion (investisseurs et chargés d'investissement épaulés des experts impact) prennent en compte les critères ESG à l'occasion des investissements et du suivi des participations, selon une démarche structurée, régulièrement actualisée et encadrant les méthodes relatives :

- à la détermination le critère durable ou non des investissements ;
- au suivi des controverses ;
- à la mesure des risques de durabilité via la collecte au moins annuelle des principales incidences significatives ;

- à la collecte des indicateurs clés de performance environnementale, sociale et sociétale des fonds gérés, définis en accord avec les souscripteurs dans les informations précontractuelles ;
- à l'instruction de l'éligibilité et de l'alignement à la taxonomie verte européenne (règlement (UE) 2020/852 et règlements délégués associés) ;
- à la mesure des émissions carbone et des évitements, actualisée au moins une fois par an en s'appuyant sur les bases de données publiques (base empreinte de l'ADEME en particulier) et les déclarations des sociétés financées ;
- à l'analyse prospective des évitements de carbone en lien avec le business plan des participations ;
- au dialogue régulier avec les sociétés, le cas échéant selon les termes de la clause ESG prévue au pacte d'actionnaires.

L'impact environnemental et social est le premier prisme d'analyse des sollicitations de financement via les fonds SILOE Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire et son analyse en phase d'investissement et de suivi occupe une large part du temps de travail de l'équipe. Au total, la société de gestion estime à trois équivalents temps plein les moyens associés à la prise en compte des critères ESG.

En complément, Crédit Mutuel Impact peut s'appuyer sur les ressources et le réseau d'experts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et notamment l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité concernant la formation, la veille, les analyses sectorielles et la stratégie de communication. En matière d'impact, la communication relative au fonds Révolution Environnementale et Solidaire est étroitement associée à celle du Dividende Sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à celle du suivi des engagements pris dans le cadre du statut de société à mission du groupe bancaire.

b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Les instances dirigeantes de Crédit Mutuel Impact sont les suivantes :

- la direction opérationnelle de Crédit Mutuel Impact exécute la stratégie, alloue les ressources, déploie la vision d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance, pilote et reporte la performance financière et extra-financière, et s'appuyant sur le comité d'investissement qui identifie, évalue, sélectionne et réalise les investissements et désinvestissements ;
- le conseil d'administration de Crédit Mutuel Impact a pour mission de définir la politique générale et les orientations de l'activité, de nommer et de révoquer les dirigeants, et d'adopter les mesures d'évaluation (efficacité, risques).

Cette gouvernance est complétée sur le périmètre du fonds Révolution Environnementale et Solidaire par un comité stratégique qui émet des recommandations relatives à la doctrine d'investissement, s'assure de la bonne intégration du fonds dans l'écosystème de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la cohérence des investissements avec l'objectif de neutralité carbone et de durabilité.

Sur le périmètre du fonds Siloé Infrastructures:

- un comité déontologique, constitué de membres neutres, est en charge de la gestion des conflits d'intérêts. Des processus internes dédiés permettent de détecter et encadrer les éventuels conflits d'intérêt ;
- un comité consultatif, constitué des principaux souscripteurs, vise à assurer la cohérence des décisions d'investissement au regard de la politique d'investissement du fonds et à communiquer à ses membres les informations relatives à la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Bien que non formellement repris dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Impact, les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont largement pris en compte par ces instances dont les membres ont une expérience significative et une très bonne compréhension des critères et enjeux ESG. En attestent les montants engagés dans le fonds Révolution Environnementale et Solidaire et agissant pour la préservation de la biodiversité, une production d'énergies plus durables, des logements plus solidaires et une production alimentaire plus responsable ainsi que la participation directe du déploiement du fonds au plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et à la réalisation des engagements pris dans le cadre de son statut d'entreprise à mission.

Par ailleurs la composition des instances de gouvernance de la société de gestion témoigne de sa volonté d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes :

- la direction générale de Crédit Mutuel Impact est assurée par une directrice générale qui s'appuie notamment sur un directeur général adjoint et une directrice générale adjointe en charge de l'impact ;
- la parité est assurée au sein du Comité d'investissement ;
- le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Impact comptait en 2024 33% d'administratrices et un administrateur indépendant.

Enfin la politique de rémunération de Crédit Mutuel Impact s'inscrit strictement dans celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale tout en respectant les exigences réglementaires applicables aux sociétés de gestion agréées au titre de la directive AIFM et les dispositions du règlement SFDR (en particulier l'article 5).

3. Stratégie d'engagement

a) Politique d'engagement

Crédit Mutuel Impact exerce sa responsabilité d'investisseur de plusieurs manières :

- le dialogue continu avec les dirigeants des sociétés financées ;
- l'engagement, quel que soit le type de détention (actions, obligations convertibles, dettes) vis-à-vis des sociétés financées via les fonds promouvant ou ayant pour objectif l'investissement durable ;
- le vote, lorsque l'investissement est effectué en actions ;
- en amont la participation active aux instances de gouvernance de la société financée.

Crédit Mutuel Impact a initié et entretenu un dialogue régulier sur les thématiques ESG avec l'intégralité des sociétés financées via les fonds SILOE Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire.

Concernant le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, et comme indiqué ci-avant en application des dispositions prévues par les pacte d'actionnaires, un comité impact dont les conclusions sont partagées avec les dirigeants des sociétés financées a par ailleurs été instauré dans la plupart des sociétés financées. Un représentant désigné par Crédit Mutuel Impact en est membre, notamment dans l'objectif d'enrichir et suivre la feuille de route établie en matière environnementale, sociale, sociétale et de qualité de fonctionnement des instances de la gouvernance.

b) Politique de vote

La politique d'engagement actionnariale de Crédit Mutuel Impact est publique et diffusée sur le site internet de la société de gestion. Son contenu suit les préconisations des articles L533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier pour décrire la manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire.

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la stratégie d'investissement, dans le respect des orientations définies dans les règlements de chacun des fonds. Elle a pour principe de couvrir la totalité des actions détenues pour toutes les sociétés, quelle qu'en soit la taille, la nationalité ou la part de droits de vote détenue. Elle repose sur le respect des droits des actionnaires minoritaires, l'équité entre les actionnaires, la transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction, la pérennité et l'intégration de la stratégie long terme des entreprises et le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

En tant que signataire de la Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance de France Invest et adhérent à l'Initiative Climat International promue par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Crédit Mutuel Impact intègre à sa politique de vote les dimensions environnementales, sociales et de bonne gouvernance et tient compte pour se positionner des résultats des indicateurs concernant les incidences principales négatives, parmi lesquelles en particulier (liste non exhaustive) :

- la vérification continue de l'absence d'exposition de la société financées au secteur des combustibles fossiles ;
- la part d'activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ;
- l'absence de violation des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- l'absence d'exposition à des armes controversées ;
- le suivi de l'égalité hommes/femmes ;
- la protection des salariés via l'existence d'une politique de prévention des accidents du travail.

De façon globale, l'ensemble des incidences principales négatives recensées sont analysées à l'aune des politiques sectorielles appliquées, dans une optique de long terme et selon un principe d'équité.

Lorsque la société de gestion décide d'investir au capital d'une société, elle adhère généralement au plan d'affaires du management de la société. Toutefois, la société de gestion se réserve le droit de durcir sa politique d'engagement actionnariale et voter contre ou de s'abstenir notamment si elle estime que les incidences principales négatives sont insuffisamment réduites sur la période couverte et/ou qu'une résolution est susceptible d'avoir un impact fortement négatif (environnemental, sociétal ou financier) impactant la valeur de l'entreprise ou son impact environnemental et sociétal.

c) Bilan de la stratégie d'engagement

En 2024 :

- le taux de participation aux assemblées générales s'élève à 97% (directement ou avec l'expression d'un pouvoir) avec 96% de votes pour les résolutions présentées par les organes sociaux de gestion, 3% contre, et 2% d'abstention ;
- sur les 228 votes exprimés, 4 concernent l'actionnariat salarié ;
- Crédit Mutuel Impact n'a déposé aucune résolution.

4. Approche des enjeux environnementaux

a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 a défini 6 objectifs environnementaux et identifié les secteurs les plus matériels pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en matière de changement climatique. En lien avec sa volonté de participer pleinement à ces objectifs, Crédit Mutuel Impact a analysé l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie européenne de chacun des investissements des fonds Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire.

Ces évaluations ont été menées en s'appuyant sur les règlements délégués UE 2021-2139 et UE 2023-2486 et sur les déclarations des contreparties des portefeuilles Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire, non publiées en raison de leur statut d'entreprises non cotées et ne dépassant pas les seuils rendant obligatoires la publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Les résultats de l'Indicateur de Performance Climatique (ICP) estimé (dit volontaire par opposition à l'ICP réglementaire ne pouvant être calculé qu'à partir des données publiées dans les dernières DPEF disponibles des contreparties) ont été partagés avec les souscripteurs du FPS Siloé Infrastructures et du fonds Révolution Environnementale et Solidaire SLP.

Au 31.12.2023, sur le périmètre des fonds article 8 et article 9 (soit 95% des encours sous gestion), plus de 90% des investissements réalisés répondaient à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Aucun investissement n'a été réalisé dans le secteur des combustibles fossiles, en application des politiques sectorielles d'exclusion. Pour plus de détail, se référer à la déclaration sur la prise en compte des risques de durabilité.

b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé dès 2020 de se doter d'une raison d'être « Ensemble, écouter et agir » et d'adopter la qualité d'entreprise à mission. Des objectifs sociaux et environnementaux sont depuis inscrits dans ses statuts pour accompagner la révolution écologique et sociétale.

Le 5 janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé la création du Dividende Sociétal, étape décisive pour accélérer son action en faveur d'une société plus juste et plus solidaire. Chaque année, le Dividende Sociétal mobilise 15 % du résultat net consolidé du

Crédit Mutuel Impact – Rapport Article 29 LEC

Groupe pour financer la transformation écologique et les actions de solidarité, sociales comme territoriales.

Dans le prolongement des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Impact est directement engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et entend agir en faisant la promotion de la sobriété et en investissant :

- dans des entreprises contribuant effectivement à cet objectif de réduction indépendamment de leur stade de développement (R&D, prototype, passage à l'échelle) dès lors que la mesure d'impact est possible ;
- dans des projets ayant pour objectif la transformation des usages en matière d'énergie, de recyclage et de valorisation des déchets, de transports, d'agro-alimentaire et de mode de vie.

Crédit Mutuel Impact n'a pas déterminé d'objectif quantitatif sur l'augmentation de la température implicite ni sur le volume des émissions de gaz à effet de serre (notamment dans un contexte où, à fin 2024, le volume d'absorption du carbone est largement supérieur au volume des émissions des start up financées dont l'activité est encore peu développée). Toutefois la société de gestion s'est fixée des engagements concrets pour aligner ses activités sur le respect de l'Accord de Paris :

- application stricte des politiques sectorielles d'exclusion ;
- investissements prioritairement réalisés dans les puits de carbone et dans les domaines dans lesquels la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont requis, et les financements insuffisants ;
- mesure des émissions et des évitements de CO2 (relevant des indicateurs clés des fonds Siloé Infrastructures et Révolution Environnementale et Solidaire) ;
- instruction systématique de l'éligibilité et de l'alignement à la taxonomie européenne, et en particulier à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de l'article 10 du règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : les activités visées apportent « une contribution substantielle à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, en conformité avec l'objectif à long terme fixé par l'accord de Paris en matière de limitation de la hausse des températures, en évitant ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ou en améliorant l'absorption de gaz à effet de serre, y compris par des innovations en matière de processus ou de produits ».

c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Deux grands puits de carbone naturels séquestrent la moitié des émissions de gaz à effet de serre : les forêts, dans des proportions étroitement liées à la manière dont elles sont gérées, et les océans.

La préservation des puits de carbone, la protection des ressources naturelles ainsi que le développement de la biodiversité forment l'un des axes prioritaires de la politique d'investissement de Crédit Mutuel Impact notamment via le fonds Révolution Environnementale et Solidaire.

Crédit Mutuel Impact – Rapport Article 29 LEC

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire s'est porté acquéreur près de 6 500 ha d'actifs forestiers en France avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un contexte où 30% des forêts de l'Hexagone sont menacées par le dérèglement climatique. Faute de bonne gestion, certaines forêts françaises sont même devenues émettrices de carbone. Les forêts assurent une contribution indispensable à nos vies. En plus de leur rôle de régulation du climat grâce au captage de CO₂, elles constituent des réserves de biodiversité essentielles. Elles rendent également possibles des activités récréatives et culturelles qui font la richesse des territoires. Faute de bonne gestion, certaines forêts françaises sont même devenues émettrices de carbone. En effet, l'exploitation intensive de ces espaces naturels ou leur mauvais entretien peuvent être à l'origine de dégradations, annulant ainsi leurs avantages climatiques et détruisant des réserves de biodiversité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Impact s'engagent à préserver durablement ces actifs forestiers financés avec une politique de gestion qui encadre le caractère durable de leur gestion.

Les forêts acquises via le fonds Révolution Environnementale et Solidaire sont remarquables en Europe. La première, située dans les Vosges du Nord, est l'une des cinq plus grandes forêts privées françaises. Elle compte près d'un million d'arbres répartis sur sept essences différentes (chêne, hêtre, douglas, pin sylvestre, etc.) qui ornent une biodiversité exceptionnelle, notamment neuf étangs – des zones humides à préserver d'urgence pour le climat. Cette forêt est l'une des premières à avoir obtenu le label FSC (Forest Stewardship Council) qui récompense une sylviculture construite dans le respect de son milieu naturel.

La deuxième, située à Amboise, abrite un massif forestier qui fait partie des plus belles chênaies de France, constitué de chênes sessiles et pédonculés, et de quatre étangs. La troisième est située à Arpheuilles.

Toutes sont gérées selon les principes d'une politique commune de gestion forestière arrêtée par Crédit Mutuel Impact laquelle encadre le caractère durable de leur gestion défini, en cohérence avec le programme national de la forêt et du bois, comme « la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ». Les gérants forestiers appliquent une sylviculture mélangée à couvert continu visant à préserver au mieux le capital naturel. La performance de leur gestion est notamment mesurée en tenant compte de la séquestration du carbone des forêts et de la préservation voire de l'augmentation de la biodiversité.

Ainsi, concernant la préservation du puits de carbone et la limitation des émissions carbone liées à l'exploitation de la forêt :

- la récolte est systématiquement inférieure ou égale à la croissance annuelle de la forêt (exception faite des coupes d'urgence en cas de risques spécifiques) afin de ne pas entamer le capital sylvicole et de préserver la capacité de séquestration carbone ;
- le bois coupé est prioritairement à usage de la vente de bois d'œuvre en circuit court.

Concernant la mise en application des meilleures pratiques favorisant la biodiversité, la gestion sylvicole mise en œuvre veille à :

- favoriser la régénération naturelle permettant de conserver le potentiel de diversité génétique des essences autochtones lorsqu'elles sont bien adaptées à la situation géographique de la forêt ;
- favoriser la diversité des essences lors des martelages ;
- sélectionner des arbres à micro-habitats à conserver ;
- limiter le tassemement des sols appauvrissant la microfaune ;
- laisser au sol des bois morts et favoriser les micro-habitats ;
- créer des îlots de sénescence ;
- respecter la saisonnalité de la faune et de la flore et notamment la période de reproduction de la faune ;
- laisser les étangs à l'état naturel.

Pour mesurer la capacité d'accueil des espèces animales, végétales et fongiques par les peuplements forestiers, le déploiement de la mesure de l'indice de biodiversité potentielle (IBP) est en cours. Cet outil s'appuie sur des questionnaires différenciés en fonction de la localisation, du type d'habitat et de relevé. Il permet sur une échelle de 1 à 5 de noter les dix critères suivants :

- le nombre d'essences autochtones ;
- les structures verticales de la végétation ;
- le volume de bois morts sur pied de grosse dimension ;
- le volume de bois morts au sol de grosse dimension ;
- le volume de très gros bois vivants ;
- le nombre d'arbres vivants porteurs de dendromicohabitats ;
- l'existence et la préservation de milieux ouverts florifères ;
- la continuité temporelle de l'état boisé ;
- l'existence et la préservation de milieux aquatiques ;
- l'existence et la préservation de milieux rocheux.

L'objectif de cette mesure vise à dresser un état des lieux et à piloter la valeur de cet indice dans une perspective d'amélioration continue.

5. Gestion des risques ESG

a) Dispositif de contrôle

Crédit Mutuel Impact duplique le dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des risques et celle de l'audit interne. Cette organisation est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent, la conformité et le contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux :

- les contrôles de premier niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs de Crédit Mutuel Impact ;
- les contrôles de deuxième niveau réalisés :
 - o par le responsable de la conformité et du contrôle interne ;
 - o par les équipes transverses de supervision (lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ;
- les contrôles de troisième niveau sont assurés par l'Inspection Générale du Groupe.

Les travaux de contrôle de premier et deuxième niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles. Le niveau de couverture du contrôle et les résultats sont partagés avec les instances dirigeantes dans leur rôle exécutif et de surveillance.

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les risques extra-financiers, et notamment l'évaluation des risques physiques, de transition et de responsabilités liés au changement climatique et à la biodiversité sont couverts par cette organisation. Ils se concrétisent notamment par :

- la vérification du respect des politiques sectorielles ;
- la vérification de l'existence d'une politique extra-financière du porteur de projet, ou a minima d'une appétence pour les enjeux ESG au niveau des dirigeants de la société bénéficiaire des financements ;
- la vérification de la bonne utilisation des outils internes de mesure des risques ESG et d'élaboration de la feuille de route ;
- la vérification de la prise en compte des risques de durabilité et de la mesure des principales incidences significatives ;
- la vérification de la collecte des indicateurs clés des fonds articles 8 et 9 et des dispositions minimales prévues par leurs dispositions statutaires et contractuelles ;
- la vérification du respect des obligations déclaratives ;

et plus largement la vérification de la bonne application des procédures ESG de la société de gestion.

6. Plan d'amélioration continue

Thématique	Axes d'amélioration
Quantification de l'impact financier des principaux risques ESG	La collecte et la fiabilisation des données se poursuit, en particulier pour l'estimation principales incidences significatives et l'évaluation des risques climatiques physiques.

Annexe 6

Article 29 – New Alpha Asset Management



New Alpha Asset Management

*Rapport Article 29
relatif à la Loi Energie Climat*

Juin 2025

1. Présentation de l'entité	4
<i>a) Présentation de l'entité.....</i>	4
<i>b) Démarche ESG.....</i>	4
i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)	5
<i>c) Informations aux clients</i>	5
<i>d) Adhésion de l'entité à des initiatives</i>	5
2. Organisation de l'entité	6
<i>a) Moyens internes déployés par l'entité</i>	6
i. Description des ressources financières, humaines et techniques	6
ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes	6
<i>b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....</i>	6
3. Stratégie d'engagement	7
<i>a) Politique d'engagement.....</i>	7
<i>b) Politique de vote</i>	7
<i>c) Bilan de la stratégie d'engagement</i>	8
4. Approche des enjeux environnementaux.....	8
<i>a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles</i>	8
<i>b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris</i>	9
i. Société de gestion	9
ii. Actifs	9

<i>c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....</i>	10
5. Gestion des risques ESG	11
<i>a) Dispositif de contrôle.....</i>	11
<i>b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</i>	11
i. Risques entité.....	11
ii. Risques actifs.....	11
<i>c) Indicateurs suivis.....</i>	12
i. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques..	12
ii. Qualité des données	13

1. Présentation de l'entité

a) Présentation de l'entité

New Alpha Asset Management, désignée dans ce rapport par NewAlpha AM, est une société de gestion spécialisée dans la recherche, le conseil et la gestion de portefeuilles, qui propose et met en œuvre des solutions d'investissement répondant aux besoins de clients institutionnels. Nos capacités de recherche couvrent les classes d'actifs traditionnelles et les investissements alternatifs. Au 31 décembre 2024, NewAlpha AM gère et conseille 3.8 milliards d'euros.

Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par NewAlpha AM.

b) Démarche ESG

Notre démarche

A travers ses différentes lignes métiers, NewAlpha AM accorde de l'importance à la croissance à long-terme, au partage de la création de valeur et à la poursuite des transitions nécessaires associées au changement climatique et aux défis sociaux qu'elles impliquent. NewAlpha AM est convaincue que les critères extra-financiers sont des leviers durables de création de valeur qui participent à la transformation durable des TPE et PME en Entreprises de Taille Intermédiaire. La démarche responsable de NewAlpha AM a été formalisée dans sa Politique Durable, disponible sur son site internet¹.

Dans le cadre de ses activités de gestion indirecte (sélection et investissement dans des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes), New Alpha AM intègre des critères ESG dans ses processus de gestion et s'engage auprès de ses partenaires pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux attentes des investisseurs institutionnels en la matière. Les investisseurs sont informés annuellement des évolutions des pratiques ESG des gérants sous-jacents.

Pour ce qui concerne son activité de Private Equity, NewAlpha AM accompagne les entreprises en portefeuille pour mettre en place une politique RSE ambitieuse et adaptée à leur stade de maturité.

Notre méthodologie

Pour l'activité de multigestion, l'intégration des critères extra-financiers a été conçue en 2019 et est appliquée en interne depuis.

Au début de la phase de pré-investissement, les fonds considérés doivent remplir un questionnaire ESG détaillé. Les réponses sont associées à une analyse détaillée de toutes les politiques et de tous les rapports ESG, ainsi qu'à une réunion avec les gestionnaires de portefeuille, afin d'établir un ESG Scorecard.

Ce système de notation interne est appliqué à deux niveaux : la société de gestion et la stratégie d'investissement. Au total, 20 critères généraux sont utilisés, à la fois qualitatifs et quantitatifs, chacun couvrant plusieurs indicateurs clés de performance. Des thèmes spécifiques E, S et G sont couverts, tels que la parité hommes-femmes des équipes de gestion, l'empreinte carbone du fonds par rapport à ses pairs, l'alignement sur l'Accord de

¹ https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/01_Politique_ESG_2024_FR.pdf

Paris, l'obtention ou non de labels ESG par les fonds, les pratiques de vote et d'engagement, la participation à des coalitions et initiatives ESG, etc.

Après l'investissement, les fonds sont invités à remplir un questionnaire ESG annuel et à rendre compte de leurs progrès. Les ESG Scorecards seront ensuite mises à jour. Cela permet à NewAlpha AM de suivre les progrès ESG des investissements sous-jacents et de mettre en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés. La méthodologie détaillée est disponible sur demande.

Pour l'activité Private Equity, la méthodologie a été développée avec Ethifinance. Une évaluation de la performance des fonds et de leurs participations sur les enjeux ESG est réalisée annuellement. Elle s'appuie sur les réponses de chaque participation au questionnaire ESG fondé sur un référentiel co-construit avec EthiFinance. Chaque société obtient une note Environnementale, Sociale et de Gouvernance, ainsi qu'une note globale agrégée entre 0 et 100.

i. Liste des produits financiers en vertu de l'article 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

En 2024, aucun nouveau fonds n'a été lancé, mais un fonds existant a été reclassifié comme SFDR Article 8 – Emergence Actions II. Avec les deux autres fonds SFDR Article 8 de NewAlpha AM, Emergence Europe et Emergence Techs for Good, ces trois fonds ont représenté 16.5% des encours gérés et conseillés de la société au 31/12/2024.

c) Informations aux clients

Pour la multigestion, une fois la revue extra-financière annuelle effectuée, les résultats sont présentés aux investisseurs institutionnels lors des comités d'investissement. Ce reporting extra-financier repose notamment sur la mise à jour des ESG Scorecards, et sur une appréciation globale des progrès réalisés par les sociétés de gestion sélectionnées dans leurs pratiques d'investissement responsable, ainsi que les domaines dans lesquels NewAlpha AM considère qu'il y a place à l'amélioration.

Pour les fonds de capital investissement, la performance ESG du portefeuille des entreprises est suivie annuellement sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Le reporting annuel ESG, complété par toutes les entreprises dont NewAlpha FinTech est actionnaire, est partagé avec les investisseurs.

d) Adhésion de l'entité à des initiatives

NewAlpha AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU depuis 2017. Cet engagement souligne l'importance que nous accordons à la croissance à long terme, au partage de la création de valeur dans un cadre tracé par une gouvernance et une transparence du meilleur niveau.

En tant que membre des PRI, nous avons devenu signataires de l'initiative Spring de l'UN PRI en 2024.

2. Organisation de l'entité

a) Moyens internes déployés par l'entité

i. Description des ressources financières, humaines et techniques

L'équipe ESG de NewAlpha est composée d'une personne qui travaille à temps plein sur l'ESG, soutenue par deux personnes à 50 %.

En outre, les sujets ESG sont intégrés dans chaque métier, et les équipes d'investissement sont directement responsables de l'analyse et du suivi extra-financier des entreprises et fonds investis. Au cours de l'année, l'ensemble des équipes d'investissement et relations clients ont reçu des formations internes sur l'analyse ESG et la réglementation pertinente (SFDR, Taxonomie, etc.).

Pour l'activité de multigestion, la recherche ESG s'appuie sur les fournisseurs de données Sustainalytics (MorningStar) et Bloomberg. En outre, d'autres sources de données ESG « open data » sont utilisées, comme SBTi, CDP et Urgewald.

NewAlpha AM ne communique pas de budget relatif aux fournisseurs de données extra-financières car les principaux fournisseurs, Morningstar et Bloomberg, sont utilisés à la fois pour des données financières et extra-financières.

Pour l'activité de Private Equity, NewAlpha a un partenariat avec Ethifinance, qui établit un rapport annuel avec des scores ESG au niveau des fonds d'investissement et pour chaque participation.

ii. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

En 2024, un atelier de la Fresque du climat était organisé pour l'ensemble des collaborateurs de NewAlpha, en vue de renforcer la sensibilité et la compréhension du sujet du changement climatique. Pour l'équipe des investissements, un training était aussi organisé sur la politique d'exclusion et les controverses sociales.

En plus, plusieurs membres de l'équipe d'investissement ont aussi participé à des événements et conférences liés au développement durable pour suivre les évolutions en matière d'ESG.

b) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Instances de pilotage et surveillance

Pour superviser le déploiement de l'investissement responsable au sein de ses activités, NewAlpha AM a créé au début de l'année 2021 un comité ESG. Dirigé par Benoît Donnen, responsable ESG de NewAlpha AM, ce comité est composé des principales parties prenantes de l'entité : son Président, son Directeur Général, et des représentants de chaque ligne métier. Ce comité se réunit quatre fois par an pour suivre les avancées des démarches responsables, en interne comme en externe, et fixer les nouveaux objectifs en matière de stratégie climatique et responsable. Toutes les décisions prises sont communiquées à tous les employés après chaque comité. Le Président et le Directeur Général ont participé aux formations ESG qui ont eu lieu au cours de l'année.

Politique rémunération

NewAlpha AM intègre des critères ESG dans sa politique de rémunération, comme le respect des politiques ESG, la contribution aux rapports et aux questionnaires ESG, et la diffusion des principes de gestion ESG en interne et en externe. Cette approche vise à aligner les pratiques de rémunération de la société avec ses engagements en matière d'investissement responsable.

3. Stratégie d'engagement

L'engagement fait partie intégrante de notre démarche responsable et s'applique à toutes les stratégies, mais le degré d'engagement peut varier d'une stratégie à l'autre.

a) Politique d'engagement

Dans le cadre de l'activité de multigestion, l'engagement est un élément clé de la démarche responsable de NewAlpha. La société s'engage avec les sociétés de gestion investies pour :

- Analyser les pratiques ESG et identifier des axes de progression,
- Les sensibiliser aux évolutions réglementaires en matière de finance durable
- Et les inciter à engager les sociétés en portefeuille en direct mais aussi au travers de coalitions et initiatives de collaboration (comme la signature des PRI, UNGC, TNFD, participation dans des groupes de travail et dans les campagnes d'engagement collectives, etc.).

Dans le cadre de son activité de Private Equity, NewAlpha s'engage à :

- Réaliser des Due Diligences ESG en phase d'acquisition (associées à l'élaboration d'un plan de progression ESG en coordination avec la direction de l'entreprise)
- Mettre en place avec la direction de l'entreprise, une politique RSE au sein des entreprises dont NewAlpha AM est actionnaire via ses fonds de Private Equity.

b) Politique de vote

NewAlpha AM se conforme à sa politique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion et en rend compte dans le rapport annuel du fonds concerné².

Pour la multigestion, les stratégies de fonds de fonds n'offrent pas la possibilité de voter aux Assemblées Générales. Cependant, pour la multigestion actions, NewAlpha AM demande aux sociétés de gestion investies d'avoir une politique de vote cohérente avec leurs stratégies d'investissement socialement responsable (ISR).

Pour les fonds de Private Equity, NewAlpha AM peut nommer des mandataires sociaux, administrateurs, membres du directoire ou du conseil de surveillance, censeurs ou membres de comité des investisseurs ou à toute position équivalente dans les sociétés sous-jacentes investies.

La Société de gestion peut également nommer des tiers qu'elle choisit à ces postes. NewAlpha rend compte aux Investisseurs dans le rapport annuel de l'exercice concerné

²https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/07_Politique_de_droits_de_vote_et_d_engagement_actionnarial_2025_FR.pdf

de toutes les nominations effectuées à ce titre ainsi que des droits de vote exercés dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille et au sein des conseils de surveillance des sociétés susmentionnées.

c) Bilan de la stratégie d'engagement

Sociétés engagées	Thématiques abordées
Multigestion Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la politique d'exclusion - Suivi des évolutions du label ISR - Suivi des controverses
Multigestion Alternative (dettes privées et hedge funds)	<ul style="list-style-type: none"> - Classification article 8 SFDR - Listes d'exclusion
Private Equity	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion-bilan annuelle sur le score ESG

4. Approche des enjeux environnementaux

a) Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

NewAlpha AM mesure son éligibilité et son alignement aux 6 piliers de la taxonomie européenne pour ses fonds d'actions cotées :

Le pourcentage d'activité (mesuré par le chiffre d'affaires) éligible à la Taxonomie ressort à 24% pour les actifs financiers en multigestion actions (16% des encours totaux gérés), sur la base des données obtenues auprès du fournisseur de données Bloomberg, et le pourcentage d'alignement est quantifié à 7%. Le taux de couverture pour l'année est de 50%, ce qui s'explique notamment par la détention d'entreprises non concernées par la réglementation taxonomie (entreprises hors UE ou de petite taille). Les données concernant l'alignement des CapEx et OpEx sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
Eligibilité	23.79%	30.22%	17.65%
Alignement	7.15%	9.67%	6.91%

A ce jour, nous ne disposons pas encore de la méthodologie ou des données nécessaires pour calculer l'éligibilité des portefeuilles Private Equity et des portefeuilles de multigestion alternative pour lesquels nous ne disposons pas de la transparence nécessaire.

Concernant les combustibles fossiles, ce secteur représente 3,90% des encours en multigestion actions. Dans ce cadre, 0,15% des encours sont liés au secteur du charbon et 0,82% au secteur du pétrole et gaz non-conventionnels. Nous incitons les sociétés de gestion à renforcer leur politique d'exclusion du charbon et à mettre en œuvre une politique d'exclusion du pétrole et gaz non-conventionnels.

b) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

i. Société de gestion

Au niveau de la société, le premier bilan carbone a été réalisé sur l'année 2022. Il a porté sur les émissions directes de NewAlpha AM ainsi que celles liées à ses fournisseurs (scope 1, 2 et une partie du scope 3, hors métier d'investissement). Pour l'année 2024, le chiffre est de 268 tCO2eq, en baisse par rapport à 2023 (383 tCO2eq). Cette diminution est surtout due au changement de locaux et aussi à un changement de méthode de calcul.

ii. Actifs

Au niveau des investissements, NewAlpha AM n'a pas défini d'objectifs de réduction des émissions GES en termes absolus ou relatifs. Compte tenu de la diversité des stratégies d'investissement et des actifs sous-jacents, la mise en œuvre d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble du portefeuille présente des défis majeurs. En tant que multi gérant, nos portefeuilles se caractérisent par des approches de gestion diversifiées mises en œuvre par des gestionnaires d'actifs aux pratiques et aux objectifs durables hétérogènes. Chaque fonds a une appréciation des risques extra-financiers et une stratégie climatique qui lui sont propres. Nous collaborons donc étroitement avec ces gérants pour qu'ils adoptent et renforcent progressivement leur stratégie climatique.

NewAlpha AM reconnaît l'urgence et l'importance de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions, et souhaite pouvoir mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions dans un avenir proche.

Il s'agit d'un sujet important pour lequel nous suivons de près nos fonds sous-jacents, à travers des indicateurs tels que l'empreinte et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3), le pourcentage d'entreprises du portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi, l'exposition aux combustibles fossiles, la politique en matière de changement climatique, etc. Pour les fonds multigestion actions, ces données ont été agrégées et figurent dans la dernière section du présent document.

Les fonds et les sociétés de gestion qui se sont engagés Net Zero et avec une bonne performance sur les indicateurs mentionnés ci-dessus, obtiennent de meilleurs résultats dans nos ESG Scorecards.

Notre politique d'exclusion vise aussi à contribuer à l'atténuation du changement climatique :

- Pour la multigestion actions, la politique d'exclusion couvre le charbon thermique, et chaque société de gestion investie est encouragée à définir une politique de sortie progressive des énergies fossiles ;
- Pour les fonds de Private Equity, les investissements dans le secteur des combustibles fossiles sont exclus.

c) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

NewAlpha AM reconnaît que les atteintes à la biodiversité, conjointement avec le changement climatique, posent des risques graves et que la finance a un rôle à jouer pour rediriger les flux financiers vers des entreprises qui réduisent la pression négative sur la biodiversité, utilisent les ressources naturelles de manière responsable, et contribuent à la régénération des écosystèmes, habitats et espèces. En tant qu'entreprise et investisseur, NewAlpha AM s'engage à respecter les objectifs de biodiversité établis par la Convention sur la diversité biologique, ratifiée le 5 juin 1992, et plus récemment, ceux approuvés lors de la Conférence sur la Biodiversité de l'ONU, COP15, en décembre 2022.

Pour l'instant, NewAlpha AM a adopté une approche qualitative vis-à-vis la biodiversité. NewAlpha AM surveille l'exposition de ses fonds à l'huile de palme, aux pesticides et aux OGMs, l'implication des entreprises dans des controverses liées à la biodiversité et le pourcentage d'entreprises ayant des activités affectant la biodiversité de façon négative (PAI 7). Nous encourageons et soutenons également les gérants à développer leur approche et leur politique en matière de biodiversité.

Sur l'univers des 14 sociétés de gestion actions investies, 4 ont signé la « Finance for Biodiversity Pledge », et 3 ont rejoint le forum de TNFD.

NewAlpha AM a actuellement 4 objectifs qualitatifs :

1 – Développer sa connaissance et compréhension des concepts et méthodologies de la biodiversité à travers des formations internes, et en suivant la réglementation, les publications, et les progrès dans le secteur de la gestion d'actifs.

2 – Interagir avec les gestionnaires d'actifs sous-jacents pour développer leurs approches de la biodiversité, en encourageant et soutenant les gestionnaires à développer leur politique et approche de la biodiversité.

3 – Évaluer la matérialité et l'impact de la biodiversité ainsi que les dépendances des portefeuilles, en surveillant attentivement les espaces où les métriques et cadres de reporting standardisés pour la biodiversité sont développés.

4 – Collaborer avec des investisseurs partageant les mêmes idées, notamment en rejoignant l'initiative Spring des PRI début 2024, qui vise à générer des résultats positifs pour la nature à travers la gérance, afin de travailler ensemble avec d'autres membres de l'initiative pour façonner une approche collaborative.

Il est nécessaire que la disponibilité et la qualité des données s'améliorent avant de considérer le développement d'une stratégie biodiversité et des objectifs quantitatifs. De plus, il est important de noter que les classes d'actifs alternatives, comme les hedge funds et fonds de dette privée, peuvent présenter des défis uniques en matière de biodiversité, nécessitant une approche plus sur-mesure.

5. Gestion des risques ESG

a) Dispositif de contrôle

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par l'équipe ESG. Elle s'assure du respect des critères extra-financiers et de la production des indicateurs ESG qui sont inclus dans les rapports précontractuels et périodiques des fonds.

Par ailleurs, la direction de la conformité et du contrôle interne réalise un contrôle annuel sur le processus ESG dans le cadre du plan de contrôle interne. Ce contrôle de 2^{ème} niveau vérifie l'ensemble de la documentation à destination des investisseurs (conformité des prospectus à SFDR, annexes SFDR précontractuelles et périodiques, rapports annuels, rapport 29 LEC, rapport PAI, politique d'exclusion, politique ESG) ainsi que le suivi des engagements SFDR (réalisation de due diligence ESG, indicateurs de durabilité, respect des exclusions).

Enfin, le RCCI est intégré au circuit de validation de la documentation ESG (prospectus, annexes SFDR, politique ESG, rapport 29-LEC) afin de s'assurer du respect des obligations réglementaires en la matière.

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

i. Risques entité

Les principaux risques sont liés à la gouvernance :

- Risque de non-conformité
- Risques réputationnels

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel ou de non-conformité pour les fonds de NewAlpha pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds.

ii. Risques actifs

Au niveau des actifs financiers, deux types de risques sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières :

1 - Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une société dans son fonctionnement interne et dans ses activités. Ces critères sont un moyen d'évaluer la préoccupation éthique des dirigeants dans la gestion de leurs affaires et d'évaluer les risques associés sur le long terme.

Dans le cadre de son activité de multigestion, NewAlpha AM intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus d'analyse et d'investissement à travers une analyse extra-financière et un scoring ESG suivant une méthodologie développée en interne (l'ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse principalement les règles internes des gestionnaires, les indicateurs utilisés et le processus de suivi de controverses.

Dans le cadre du Private Equity, un audit externe extra-financier est réalisé en amont de chaque investissement.

2 – Le risque climat

En matière climatique, NewAlpha AM identifie deux types de risques :

- Les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques, sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone.

Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas-carbone.

NewAlpha AM intègre ces risques dans ses décisions d'investissement ponctuellement, selon une approche qualitative – en suivant sa méthodologie propriétaire (ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse au niveau des gestionnaires sous-jacents leurs politiques d'exclusion, les indicateurs climatiques utilisés, si l'alignement des températures ou les trajectoires climatiques sont mis en œuvre et les outils d'évaluation de risque climatique.

Pour l'instant, NewAlpha AM n'a pas développé d'approche quantitative pour sa gestion du risque ESG, mais reste attentive à l'évolution des outils et des méthodologies, et pourrait développer son approche dans le futur.

Néanmoins, afin de limiter le risque climatique, NewAlpha AM a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risque de responsabilités liés aux facteurs environnementaux. Cette politique intègre un plan de sortie progressive des énergies fossiles et la sensibilisation des gérants externes sélectionnés afin qu'ils adoptent une politique d'engagement active sur le périmètre des énergies fossiles. Les gérants sélectionnés mènent un dialogue régulier auprès des entreprises qu'ils détiennent en portefeuille pour :

- Sensibiliser ces entreprises à publier leurs données « carbone » ;
- Les inciter à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de leurs gaz à effet de serre.

c) Indicateurs suivis

i. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques

Multigestion Actions

Intensité carbone (scope 1 et 2 – tCO2/million euro CA) fin 2024 :

	2024	2023	2022
Emergence Actions II	70	113	135
Emergence Europe	75	95	151
Emergence Techs for Good	32	23	29

Source : Morningstar, gérants sous-jacents

Notes ESG agrégées 2024 :

Chaque fonds sous-jacent investi est noté annuellement sur la base d'un questionnaire établi par NewAlpha AM. La note ESG s'établit sur une échelle de notation de 0 à 100. L'agrégation des notes au niveau du fonds de fonds traduit un niveau de performance qualitatif.

	2024	2023	2022
Emergence Actions II	74,1/100	71,5/100	66,6 / 100
Emergence Europe	67,5/100	66,2/100	63,8 / 100
Emergence Techs for Good	77,6/100	76,0/100	73,8 / 100

Source : NewAlpha AM

Objectifs validés SBTi 2024 :

Pourcentage d'entreprises du portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi (ou en cours de réalisation).

	Validé	Engagé	Retiré
Emergence Actions II	69%	6%	1%
Emergence Europe	79%	9%	2%
Emergence Techs for Good	44%	13%	3%

Source : SBTi

Private Equity

Notes ESG :

Pour chaque participation, les scores sont agrégés en fonction du poids des indicateurs liés. Les données sont consolidées au niveau du portefeuille en fonction du poids relatif des participations. Les performances des participations sont comparées à un benchmark issu de la base de données Gaïa. Pour NewAlpha AM, le benchmark défini est composé d'entreprises françaises ayant un effectif inférieur à 300 salariés.

	Score 2024	% au-dessus du benchmark	Score 2023	% au-dessus du benchmark
Fintech I	58/100	75%	65/100	80%
Fintech II	63/100	100%	69/100	100%

Source : Ethifinance, NewAlpha AM

ii. Qualité des données

La disponibilité de certaines données, particulièrement auprès de sources externes ou pour certains indicateurs, peut entraîner des taux de couverture non exhaustifs ou une certaine volatilité des informations.

L'absence de données sur certains indicateurs peut créer un taux de couverture partiel. En effet, compte tenu de la diversité des actifs gérés par l'entité, certaines entreprises ne sont pas soumises aux exigences de reporting.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.



La Française, 128 Boulevard Raspail, 75006 Paris

—
www.la-francaise.com